

Mémoire de M2 Biodiversité, écologie, évolution

Parcours Sociétés et biodiversité

Finalité Diversité culturelle, diversité biologique

2025 - 2026



« *Nós dependemos do mar* » : conservation marine et injustices
environnementales à KaNyaka, Mozambique



Par Inès Duquesnoy

Encadrement par Stéphanie Duvail (PALOC – IRD) et Uacitissa Mandamule
(OMR)

PALOC
PATRIMOINES LOCAUX, ENVIRONNEMENT
& GLOBALISATION

OMR
Observatório do Meio Rural

IRD
Institut de Recherche
pour le Développement
FRANCE



Résumé / Abstract

Sur KaNyaka, ou Ilha Inhaca, île de 42km² située à 3km au large de la capitale mozambicaine Maputo, les 7000 habitant·es dépendent presque'intégralement de la pêche. Cette pratique structurante doit se frayer un chemin au milieu des enjeux de conservations portés par la station de biologie marine de l'université Eduardo Mondlane depuis 1961 et par la réserve marine du Parc national de Maputo depuis 2009. L'accès aux ressources menacées de l'Océan Indien se voit donc compliqué par ces dispositifs de conservation et par le changement climatique, qui conduisent à des restrictions autour des pratiques de pêche alors même que la population doit pluraliser ses moyens de subsistance. Ces dispositifs visent à remplir des objectifs institutionnels, fixés par une législation environnementale et s'incarnant dans le développement de l'écotourisme et de la recherche scientifique. Cependant, ces objectifs ne tiennent pas compte des réalités des communautés sur place, et les habitant·es de ces zones ne tirent alors que très peu d'avantages des dispositifs de conservation et de leurs retombées. Ce travail cherche donc à comprendre en quoi la conservation marine sur l'île d'Inhaca participe à une redéfinition de l'exploitation des ressources naturelles par les acteur·ices de la région, et comment cette redéfinition rend visibles des dynamiques pouvant faire appel à la justice environnementale. En s'appuyant sur ce cadre théorique pour analyser les entretiens et les cartes produits sur place, on constate des bénéfices économiques et matériels inégaux, reflétant l'absence de pouvoir décisionnaire de la communauté et de reconnaissance de leurs besoins et expériences. Intégrée malgré elle dans des logiques touristiques transfrontalières et de développement économique motivées par la mondialisation, KaNyaka incarne la nécessité d'une meilleure inclusion des communautés dans la gestion de l'environnement dont elles dépendent.

Mots clés : pêche, conservation, réserves marines, Inhaca, *nativos*, justice environnementale, gouvernance, écotourisme / **Keywords:** fishing, conservation, marine reserves, Inhaca, *nativos*, environmental justice, governance, ecotourism

On KaNyaka, or Ilha Inhaca — a 42-square-kilometer island located 3 kilometers off the coast of the Mozambican capital, Maputo — the 7,000 residents depend almost entirely on fishing. This defining livelihood must navigate the conservation challenges carried out by the Eduardo Mondlane University marine biology station since 1961 and by the marine reserve of Maputo National Park since 2009. Access to the Indian Ocean's endangered resources is thus complicated by these conservation measures and by climate change, which lead to restrictions on fishing practices even as the population must diversify its means of subsistence. These measures aim to fulfill institutional objectives, set by environmental legislation and embodied in the development of ecotourism and scientific research. However, these objectives do not take into account the realities of local communities, and the residents of these areas derive very little benefit from the conservation measures and their spillover effects. This study therefore seeks to understand how marine conservation on Inhaca Island is contributing to a redefinition of natural resource use by regional stakeholders, and how this redefinition brings to light dynamics that may call for environmental justice. Using this theoretical framework to analyze the interviews and maps produced on-site, we observe unequal economic and material benefits, reflecting the community's lack of decision-making power and the failure to recognize their needs and experiences. Unwittingly drawn into cross-border tourism and economic development initiatives driven by globalization, KaNyaka exemplifies the need for greater inclusion of communities in the management of the environment on which they depend.

Avant-Propos

Ce mémoire traite de l'île d'Inhaca selon son nom portugais administratif et juridique reconnu, mais les communautés locales lui donne le nom de KaNyaka en changana. Dans une tentative de dépasser les nominations persistantes données pendant la colonisation, j'ai décidé d'utiliser le plus possible KaNyaka, à l'exception des dénominations juridiques officielles.

Suivant une démarche d'égalité et d'inclusivité, ce mémoire mobilise l'écriture inclusive par l'utilisation du point médian. Son utilisation a également pour but de mettre en lumière des dynamiques de genre importantes, même si elles ne sont pas l'objectif principal de ce travail.

Sur l'utilisation de l'intelligence artificielle : le logiciel No Scribe a été utilisé pour retranscrire les entretiens. Ce logiciel est téléchargé et n'a accès qu'aux fichiers locaux permettant de préserver les données personnelles. L'assistant IA Claude a également été utilisé pour me guider dans la réalisation des cartes sur QGIS. L'IA n'a aucunement été utilisée pour les phases de rédaction.

Enfin, ayant appris le portugais directement auprès des habitant•es du Mozambique lors de mes 2 mois et demi passés sur place, mes capacités dans la langue sont limitées. J'ai donc mobilisé le traducteur gratuit, en ligne, DeepL pour traduire ce que je ne comprenais pas.

Remerciements

Je tiens à remercier Stéphanie Duvail pour avoir accepté de m'encadrer pour ce stage et mémoire, et pour la confiance qu'elle m'a accordée dans leurs réalisations.

Je remercie également Uacitissa Mandamule qui a très gentiment accepté de m'accueillir au sein de l'OMR et qui m'a beaucoup aidée à débloquer ma recherche directement au Mozambique.

Je tiens à remercier l'équipe pédagogique du master DCDB qui m'a accompagnée dans le choix de ce sujet mais aussi tout au long de l'écriture de ce mémoire grâce aux projets menés au cours de l'année.

Je remercie Dercio Alberto et Sara Bareigts pour m'avoir aidée à m'installer au Mozambique, à mieux comprendre sa situation politique, sociale et environnementale et pour leur accompagnement dans la découverte du projet BRIDGES

Je tiens également à remercier l'équipe de l'OMR pour son accueil et sa bonne humeur.

Merci aussi à Daniela de Abreu, Jossias Duvane, Joseph Dumbo, Benjamin Bandeira et Nicia Givá pour avoir montré de l'intérêt dans mon travail

Je remercie tout spécialement mes ami•es Caro, Juliette, Manon et Salomé pour m'avoir aidée dans la relecture du mémoire. Mais aussi Tom et Emma pour m'avoir accompagnée et motivée pendant la rédaction. Et enfin Romain pour son aide précieuse sur QGIS.

Pour finir, je tiens tout particulièrement à remercier Flavio N. et l'ensemble des natif•ves de KaNyaka qui ont accepté de s'entretenir avec moi. *Obrigado pela vossa acolhida, pelo vosso apoio, pela vossa gentileza e pela vossa compreensão.*

Table des matières

Liste des abréviations :	8
Glossaire :	9
Liste des photos	10
Liste des cartes :	10
Liste des figures.....	10
Introduction :	11
Partie 1 : Contexte et méthodes	12
Chapitre 1 : Situer la justice environnementale au Mozambique	12
1.1. Cadre théorique de la justice environnementale	13
1.2. Conservation et gestion des ressources naturelles au Mozambique	17
1.3 Présentation de l'île de KaNyaka	21
Chapitre 2 : Méthodologie.....	24
2.1. Zone et période d'étude.....	25
2.2 Méthodes.....	27
2.3 Retranscription des données	31
Partie 2 : Description des données recueillies	32
Chapitre 3 : « Nós dependemos do Mar » : organisation communautaire autour de la pêche à KaNyaka.	32
3.1 La pêche : structure de la société	33
3.2 Interactions avec la terre : <i>maguevas</i> et alternatives économiques.....	42
Chapitre 4. Une conservation bicéphale : entre le modèle historiquement ancré de la station de biologie marine de l'université Eduardo Mondlane et l'arrivée du modèle marin récent du Parc National de Maputo	48
4.1 Ancrage historique et scientifique : la station de biologie marine de l'Université Eduardo Mondlane.....	48
4.2 Le parc national de Maputo et la réserve marine partielle de Ponta do Ouro.....	53
4.3 Bâtir ou comprendre : le dilemme de la SBMUEM et de la RMPPO	61

Partie 3 : Résultats de l'analyse et discussion	63
Chapitre 5. La situation de KaNyaka analysée au prisme de la justice environnementale ..	64
5.1 Bénéficiaire matériellement de la conservation.....	64
5.2 L'inclusion des communautés dans les processus de gouvernance	67
5.3 Prendre en compte les fonctionnements locaux ou imposer une « bonne » vision.....	70
Chapitre 6 : Aller plus loin : réflexions sur l'avenir des communautés.	73
6.1 Écotourisme : leurre ou espoir	73
6.2 Nourrir des aspirations pour former des futurs communs	75
6.3 Avenir de la participation communautaire : le projet BRIDGES	77
Conclusion	78
Bibliographie	81
Table des annexes :	1
Annexe 1 : Liste et présentation des enquêté•es cité•es dans le mémoire	2
Annexe 2 : Grilles d'entretien	3
Annexe 3 : Fond de carte pour la cartographie participative	6
Annexe 4 : Extrait du tableau réalisé pour l'analyse horizontale.....	7
Annexe 5 : Cartes participatives réalisées.....	8
Annexe 6 : Exemple de retranscription d'entretien.....	10
Annexe 7 : Photos	12
Annexe 8 : Extrait du permis demandé par l'ANAC	14

Liste des abréviations :

ACTF - Aire de Conservation Transfrontalière

AMP – Aire Marine Protégée

ANAC - *Administração Nacional das Áreas de Conservação* [Administration nationale des aires de conservation]

ATLu - Aire transfrontalière du Lubombo

CCP – *Conselho Comunitário de Pesca* [Conseil Communautaire de Pêche]

CDC - *Conselho de Desenvolvimento Comunitário* [Conseil de développement communautaire]

FRELIMO – Front de libération du Mozambique

ICEI - *Istituto Cooperazione Economica Internazionale*

IDPPE – *Instituto Nacional de Desenvolvimento de Pesca de Pequena Escala* [Institut de développement de la pêche à petite échelle]

INAMAR – *Instituto Nacional do Mar* [Institut National de la Mer]

MAAP – *Ministério da Agricultura, Ambiente e Pescas* [Ministère de l’Agriculture, de l’Environnement et de la Pêche]

MIMAIP - *Ministério do Mar, Águas Interiores e Pescas* [Ministère de la mer, des eaux intérieures et de la pêche]

OMR - *Observatório do Meio Rural* [Observatoire des milieux ruraux]

ONG - Organisation non gouvernementale

PALOC – Patrimoines locaux et globalisation

PNM – Parc national de Maputo

PNM–PZHI – Parc national de Maputo – Parc de la zone humide d’Isimangaliso

PPF – *Peace Park Foundation*

PZHI – Parc de la Zone Humide d’Isimangaliso

RENAMO – Résistance nationale du Mozambique

RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données

RMPPPO – Réserve marine partielle de Ponta do Ouro

RMTF PO-KB - Réserve Marine Transfrontalière Ponta do Ouro – Kosi Bay

RSM – Réserve Spéciale de Maputo

SBMUEM – Station de Biologie Marine de l’Université Eduardo Mondlane

UEM – Université Eduardo Mondlane

UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Uwit - Université du Witwatersrand

Glossaire :

Veda : Mécanisme de la gestion de la pêche qui consiste en sa fermeture dans une zone ciblée et à une période donnée

Magueva : Femme qui s’occupe de la revente du poisson

Liste des photos

<i>Photo 1 : Agencement de la réunion du CCP.</i>	35
<i>Photo 2 : Pêcheurs faisant de la pêche au filet (Baie).</i>	37
<i>Photo 3 : Pêche (potentiellement) arrasto pratiquée dans la baie de Maputo</i>	38
<i>Photo 4 : Poisson-scie (Pristis pristis).</i>	39
<i>Photo 5 : Vivaneau bourgeois (Lutjanus sebae).</i>	39
<i>Photo 6 : Mérou pintade (Epinephelus chlorostigma).</i>	39
<i>Photo 7 : Pêche à 2 lignes.</i>	40
<i>Photo 8 : Vente de poisson sur la plage.</i>	43
<i>Photo 9 : Déchargement du bateau de transport.</i>	47
<i>Photo 10 : Carte représentant le patrimoine naturel et culturel de l'île.</i>	60
<i>Photo 11 : Zoom sur les acteur•ices ayant participé•es à l'élaboration de la carte patrimoniale.</i>	60

Liste des cartes :

<i>Carte 1 : Localisation de l'île d'Inhaca (KaNyaka), Mozambique</i>	22
<i>Carte 2 : Localisation du Parc national du Krueger et du Parc de la Zone Humide d'Isimangaliso (PZHI) en Afrique australe.</i>	25
<i>Carte 3 : Localisation des zones d'étude</i>	26
<i>Carte 4 : Localisation des zones de pêche</i>	41
<i>Carte 5 : Localisation des réserves marines sur KaNyaka</i>	51
<i>Carte 6 : Carte participative de Salomão João Ca.</i>	51
<i>Carte 7 : Carte participative de Sebastião</i>	51
<i>Carte 8 : Carte participative de Vinicius Erico</i>	51
<i>Carte 9 : Localisation des zones de protection définies par la RMPPPO.</i>	53
<i>Carte 10 : Localisation de la RSM, la RMPPPO et le PZHI au sein de l'ATLu</i>	56

Liste des figures

<i>Figure 1 : Schéma de l'organisation économique de la pêche selon l'administrateur de l'île</i>	42
<i>Figure 2 : Schéma de l'organisation transfrontalière de la RMPPPO.</i>	55

Introduction :

“Aqui nos temos o mar [...]. É muito importante a reserva, porque é graças à reserva que temos o peixe. Se não tivéssemos a reserva, já não teríamos peixe. A peixe depende da reserva [...] É muito importante para a KaNyaka, porque dependemos do mar.”

Ici nous avons la mer [...] La réserve est très importante, car c'est grâce à elle que nous avons du poisson. Si nous n'avions pas la réserve, nous n'aurions plus de poisson [...] C'est très important pour KaNyaka parce que nous dépendons de la mer.

Citation extraite de l'entretien réalisé avec Ofelia, *magueva*

KaNyaka, ou Ilha Inhaca en portugais, est une petite île d'environ 42km² peuplée de près de 7000 habitant•es située au Mozambique, à 3 kilomètres au large de sa capitale Maputo. Destination rêvée pour un week-end grâce à ses magnifiques plages et barrières de corail ou endroit parfait pour trouver du poisson de qualité, l'île vit aux sons et aux mouvements de *Luandle*, la mer. Depuis les années 1965, les ressources naturelles de l'île attirent de nombreux projets de conservation, avec en premier lieu l'idée de créer un laboratoire en plein air tourné vers la biologie marine. En 2009, la création de la réserve marine de Ponta do Ouro, à l'extrême sud du pays, semble marquer un tournant dans la mise en place d'outils de conservation dans le pays, car cette fois les communautés semblent être intégrées dans l'équation. Seulement, les bénéficiaires de cette nouvelle forme de conservation restent difficiles à désigner : entre communautés locales, autorités de la réserve, touristes et investisseurs étrangers, difficile de savoir qui tire son épingle du jeu. Mais alors même que ces questions se posent partout dans le pays (et au-delà), la communauté de KaNyaka lutte en parallèle contre la disparition progressive des ressources halieutiques, un accès aux sites de pêches qui se complexifie et le besoin de trouver des alternatives pour que tout ne s'arrête pas si KaNyaka se retrouve privée de la mer.

La notion de ressource naturelle permet de penser à la fois la diversité biologique et la diversité culturelle sous la forme de socio-écosystèmes. En effet, la biodiversité contribue à façonner les sociétés humaines, qui développent des savoirs autour d'elle participant à former leur identité, leur culture, leur économie ou encore leur organisation sociale (Pinton & Roué, 2007). Toutefois, l'exploitation de ces ressources suppose une certaine gestion basée sur des besoins et des relations propres aux communautés. La conservation et ses injonctions d'un développement durable pour permettre la pérennité et la stabilité des générations futures tend à imposer une gestion des ressources descendante, basée sur la privatisation spatiale (Ros, 2024).

Dans le cas des socio-écosystèmes marins ou côtiers, la mer et sa vision d'entité ouverte, commune et infinie se heurte à des problématiques de définition des frontières, des limites et des accès dont les aires marines protégées sont un très bon exemple (Berthod, 2021).

Les AMP sont parfois assimilées à des formes d'accaparement des territoires marins où les acteur•ices, comme les pêcheurs ou les revendeuses de poissons (*maguevas*) de KaNyaka, sont dépossédées de leurs ressources (Berthod, 2021). Alors que la mer est souvent pensée comme un espace de liberté par excellence, les libertés des communautés à accéder de manière égalitaire aux maux et bienfaits de l'environnement sont challengées par la conservation marine. La justice environnementale permet alors de penser la manière dont les politiques environnementales liées à la conservation mais aussi aux systèmes politiques étatiques et locaux établissent ou non une redistribution juste de l'accès à l'environnement par des mécanismes économiques, procéduraux ou culturels.

J'ai réalisé mon stage dans le cadre du projet BRIDGES – Pêche et biodiversité dans l'ouest de l'Océan Indien au sein du projet ciblé « Co-construction » (*PEPR BRIDGES*, s. d.) dont l'un des sites-ateliers est la réserve marine de Ponta do Ouro dans le sud du Mozambique. Réserve transfrontalière, elle est marquée par des mécanismes politiques complexes, étatiques et inter-étatiques, au cœur de rebondissements internationaux récents, avec sa nomination en 2025 en tant que patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Mais alors que cet espace devient la propriété du monde, je me demande ce qu'il advient pour les communautés qui y vivent. En réalisant mon stage à la fois au laboratoire PALOC – Patrimoines locaux et globalisation -, où je prépare une thèse pour continuer de creuser ce sujet et à la fois à l'OMR - *Observatorio do meio rural*- où mes collègues de bureau me demandent qui les protège quand tout le monde protège la nature, je trouve ma place à l'intersection d'une compréhension des systèmes politiques de gestion des ressources naturelles et d'une implication et application auprès des communautés locales.

J'ai alors choisi de mobiliser une anthropologie à la fois politique et maritime qui pensent à travers les nouveaux acteur•ices politiques et locaux (Mazé et al., 2017) et qui ne s'arrête pas uniquement à la mer mais qui s'intéresse aux flux et aux interactions constants avec la terre (Reyes et al., 2018). J'ai combiné cette anthropologie à une approche inscrite dans le courant poststructuraliste de la *political ecology*, en m'attachant à comprendre les politiques environnementales du point de vue de leur compréhension par les communautés, tant en terme

d'opportunité économique qu'en terme de réponses aux inégalités et injustices environnementales (Peet & Watts, 1996).

Les questions qui ont guidé ma recherche sont donc les suivantes : en quoi la conservation marine sur l'île de KaNyaka participe-t-elle à une redéfinition de l'exploitation des ressources naturelles par les acteur•ices de la région ? Comment cette redéfinition rend-elle visibles des dynamiques pouvant faire appel à la justice environnementale ?

Pour y répondre, ce mémoire est organisé en trois parties : contexte et méthodologie, résultats, et analyse et discussion.

Dans la première partie, je propose une définition du cadre théorique de la justice environnementale ajusté au contexte mozambicain de gestion de l'environnement, gestion qui est impactée par sa localisation en Afrique australe et dans l'Océan Indien, dont KaNyaka est une belle illustration. Cette partie présente également la méthodologie, issue de l'anthropologie et de la géographie, appliquée pendant cette recherche.

La deuxième partie présente KaNyaka comme île dépendante de la pêche et de ses ramifications mais aussi comme située au cœur de dynamiques de conservation historiques et récentes, complexifiant des rapports de gestion des ressources naturelles déjà difficiles.

Enfin, la troisième partie analyse la situation présentée précédemment au prisme de la justice environnementale, pour comprendre comment sont organisés les mécanismes de redistribution inscrits dans des dynamiques de pouvoir institutionnel et d'invisibilisation des communautés. Elle présente aussi quelques réflexions personnelles sur la situation, tant en terme d'expérience de recherche que de perspectives futures pour la communauté.

PARTIE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODES

Cette première partie présente le cadre théorique de la justice environnementale qui a été mobilisé dans cette recherche sur l'île de KaNyaka au Mozambique dans des contextes politiques, sociaux et environnementaux spécifiques. Elle présente également les méthodes mobilisées pour récolter et analyser les données.

Chapitre 1 : Situer la justice environnementale au Mozambique

Le cadre théorique de la justice environnementale se révèle particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit de penser la place des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles

qu'elles utilisent. Au Mozambique, la législation existante autour de l'environnement régule l'accès aux ressources naturelles, mais organise aussi une privatisation de l'espace au profit de la conservation, parfois au détriment des communautés locales concernées. Enfin, l'île de KaNyaka est à la croisée de ces sujets : dépendance à la pêche, espoir de développement économique par le tourisme et aires marines protégées cohabitent, rendant la mobilisation du cadre théorique de la justice environnementale particulièrement pertinente.

1.1. Cadre théorique de la justice environnementale

1.1.1 Définir la justice environnementale

La justice environnementale est un cadre complexe, à la fois dans sa définition et dans son application. Les premiers mouvements civils se réclamant de la justice environnementale apparaissent aux États-Unis dans les années 1980, en réponse à des injustices environnementales qui prennent la forme de ségrégations spatiales sociales et raciales, créatrices « d'enfers gris et de paradis verts » (Blanchon et al., 2009). La justice environnementale relève dans un premier temps des mouvements sociaux et des revendications des acteur•ices de la société civile qui font face à des injustices sociales en lien avec l'environnement. Parallèlement, elle questionne aussi les politiques environnementales et la manière dont est régulé l'accès à l'environnement. Celui-ci ne relève pas uniquement de la propriété privée mais dépend plutôt de relations de pouvoir entre les acteur•ices de la société qui conditionnent le contrôle et le maintien des ressources (Ribot & Peluso, 2003). C'est ce deuxième aspect qui va plutôt être mobilisé dans le cadre de ce mémoire.

La notion de justice environnementale est intrinsèquement liée à la liberté. « La justice exige que chaque être humain bénéficie des conditions politiques qui lui permettent de mener la vie qu'il choisit comme ayant du sens » (Martin et al., 2013, p. 259). Elle repose sur un accès qui se veut égalitaire à la fois aux maux et aux bienfaits de l'environnement, reconnaissant la spécificité des acteur•ices et garantissant leur participation (Blanchon et al., 2009). Malgré tout, les notions d'égalité et de justice ne sont pas toujours synonymes. Dans l'analyse rawlsienne de la justice, les injustices sont produites par l'existence de la « rareté relative », une situation dans laquelle un bien est suffisamment abondant pour qu'on puisse en envisager la distribution, mais suffisamment rare pour que cette distribution puisse poser problème (Larrère, 2009). En ce sens, il faut distinguer les inégalités des injustices, où l'inégalité correspond à la distribution et l'injustice au traitement de cette distribution. Une inégalité peut être juste tant qu'elle est saisie ou traitée par une société dans le but de la dépasser.

La justice environnementale possède une dimension sociale et culturelle importante. En effet, bien que la justice soit parfois vue comme une norme universelle commune, elle passe par des interprétations culturelles et territoriales différentes, qui la rendent intrinsèquement dépendante des contextes (Schlosberg, 2004). De la même manière, la notion d'environnement renvoie à la relation des sociétés aux conditions environnementales plus qu'à des processus écologiques déterminants (Blanchon et al., 2009). Parler d'injustices environnementales revient donc à aller plus loin, en abordant la manière dont les inégalités vont être prises en compte par les sociétés à travers des mécanismes de compensation par la distribution, les procédures ou la reconnaissance qui constituent les trois piliers de la justice environnementale.

La justice distributive, ou distributionnelle, s'intéresse à la distribution des nuisances et des ressources en fonction de la répartition dans l'espace de certaines communautés (Seguin & Aparicio, 2013). En ce sens, elle s'intéresse à la redistribution de bénéfices principalement matériels pour compenser cette distribution inégale des nuisances. Ce principe repose sur le *“Who gets what, who has to live with what?”*¹ (Martin et al., 2013, p. 123).

La justice procédurale s'appuie sur l'intégration des communautés victimes des inégalités environnementales dans les mécanismes politiques de résolution. Elle s'intéresse à la place des différents acteurs et aux rapports de pouvoir dans les processus décisionnels concernant l'environnement (Séguin & Aparicio, 2013).

Enfin, la justice de reconnaissance est sans doute la plus complexe à mesurer, car elle repose sur les caractéristiques intrinsèques des groupes populationnels et la reconnaissance de ces caractéristiques spécifiques dans les procédures et la distribution.

Ces trois piliers sont indissociables ; pourtant, on observe dans les travaux relevant de la justice environnementale une surreprésentation de la justice distributive, qui se préoccupe trop de la matérialité de la redistribution et moins des processus de pouvoir et d'intégration. La distribution et les procédures s'organisent autour de cadres symboliques, sociaux, culturels et institutionnels propres, que la reconnaissance participe à mettre au jour ; si la reconnaissance est négligée, on ne peut pas comprendre correctement la multi dimensionnalité des injustices. Il est donc important de ne pas omettre cette dimension, malgré la complexité de son évaluation sur le terrain.

Les politiques environnementales liées à la conservation se présentent comme des cas d'étude

¹ « Qui obtient quoi, qui doit vivre avec quoi ? » [traduction personnelle]

intéressants pour la justice environnementale. Il s'agit de comprendre la manière dont le contrôle des espaces naturels comme espaces de participation offre une possibilité de dépassement ou de reproduction des injustices environnementales.

1.1.2 Justice environnementale dans la conservation et cas pratiques

Une aire protégée est définie comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées » (Dudley, 2008, p. 10). La mention des services écosystémiques fait appel au pilier distributif de la justice environnementale. Cette notion renvoie à l'idée qu'il existe des bénéfices rendus par la nature pour la santé (par exemple) mais aussi par les mécanismes économiques qui s'appuient sur celle-ci, comme l'écotourisme à l'échelle locale ou encore les programmes de captation carbone à l'échelle internationale (Aubertin et al., 2011).

La question de la justice procédurale apparaît aussi dans la gestion de l'aire protégée, qui est présentée comme devant bénéficier de « tout moyen efficace ».

Enfin, la justice de reconnaissance prend en compte les valeurs culturelles associées à la nature, dont l'aire protégée réclame la protection (« assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que [...] les valeurs culturelles qui lui sont associées »). L'aire protégée apparaît alors comme un outil indissociable des questionnements relevant de la justice environnementale. En revanche, si elle peut apporter des mécanismes de distribution des ressources et de gouvernance justes en garantissant supposément les droits des communautés locales, elle peut aussi participer à leur exclusion territoriale et procédurale, sans reconnaissance de leurs valeurs culturelles liées à l'environnement (Bontempi et al., 2023).

En effet, les aires protégées sont influencées par des idées culturellement spécifiques, formant les plans dominants d'une « bonne » conservation. Les procédures dictées par la conservation imposent une participation ou non des communautés, selon des directions descendantes. L'application de ces plans participe à effacer les traits spécifiques des communautés, qui se voient dans l'obligation d'agir selon un cadre donné, qui participe à leur invisibilisation. Ces injustices environnementales sont parfois effacées par la justice distributive, où les mécanismes de redistribution comme celui du protocole de Nagoya² sont présentés comme un moyen de

² Adopté en 2010 à la suite de la dixième convention sur la diversité biologique, le protocole de Nagoya garantit la protection des ressources génétiques et la redistribution juste et équitable des bénéfices issues de l'utilisation de celles-ci aux communautés dont elles proviennent.

servir les communautés et leurs intérêts. Malheureusement, l'organisation de cette redistribution relève toujours d'un modèle descendant qui n'intègre pas la reconnaissance (Martin et al., 2016).

Ces enjeux sont très importants, notamment en contexte post-colonial. La colonisation est un processus d'assujettissement, imposant une domination qui peut persister même une fois les colons partis, donc en contexte post-colonial : on parle alors de colonialité, une idéologie qui place l'Europe en référence pour de nombreux aspects de la vie des sociétés et maintient le déséquilibre des pouvoirs apporté par la colonisation (Mignolo, 2011). Cette domination européenne déportée peut donc se retrouver dans les contextes de conservation. Elle produit des injustices de reconnaissance et crée une oppression structurelle des communautés marginalisées, participant à écarter leurs savoirs, leurs intérêts ou même leur présence dans les procédures de la conservation (Martin et al., 2016)

En Afrique du Sud, pays avec une histoire coloniale forte, les aires protégées sont basées sur la séparation de la Nature et de l'Homme, en lien avec le concept de « *wilderness* » et faisant écho à l'histoire du pays sous l'apartheid. Ce contexte est important pour comprendre comment s'organisent les injustices environnementales dans la région et les réponses à celles-ci. On se retrouve alors face à des mécanismes de restitution des terres ou de redistribution des bénéfices qui sont effectués selon un modèle racial, où les élites blanches décident des modalités de ce qui revient aux communautés noires (Cock & Fig, 2000). De plus, le modèle sud-africain tend à mettre en avant les bénéfices économiques de la conservation (Rodary, 2019), renforçant le poids de la justice distributive face aux deux autres piliers.

Dans ses travaux à la Réunion, Marie Thiann-Bo met en avant une injustice culturelle dans le traitement du risque requin. Alors que l'État favorise les demandes des surfeurs étrangers dans la gestion des requins, il tend à marginaliser les usages marins des communautés locales (Thiann-Bo, 2019). Elle conseille alors de s'intéresser aux références au global dans les rapports de force autour des controverses environnementales, mais aussi de dissocier les populations qui sont intéressées par la décision publique de celles qui sont concernées par elle (Thiann-Bo, 2021). Seulement, son approche reste dans un premier temps très ancrée dans les mobilisations sociales. Les communautés de justice, qui s'établissent en réponse aux injustices, doivent être distinguées des communautés affectées : l'absence de mobilisation ne remet pas nécessairement en cause l'existence d'une injustice. En se focalisant sur les communautés de justice se formant face à l'oppression, cette perspective risque d'invisibiliser des communautés dont les réponses

à l'injustice prennent d'autres formes. Il est donc important de s'intéresser à la manière dont les individus s'organisent en réponse aux injustices environnementales, correspondant à la manière dont « les acteurs rendent justice à la nature par eux-mêmes » (Thiann-Bo, 2021, p. 145).

La conservation menée au Mozambique est marquée par une proximité avec l'Afrique du Sud et l'Océan Indien, et donc par les modèles qui y sont mis en place. Ce contexte influence la gestion des ressources naturelles mais aussi les injustices environnementales et leurs réponses, qui découlent d'un contexte colonial et post-colonial reflété dans les cadres juridiques existants.

1.2. Conservation et gestion des ressources naturelles au Mozambique

Le Mozambique est un territoire d'environ 800 000 km² situé au sud-est du continent africain, dans la région de l'Afrique australe, dont les côtes s'étendent sur près de 3000 km. Regroupant une grande diversité d'écosystèmes comme des plages de sable, des mangroves ou encore des prairies sous-marines, ceux-ci sont aussi des terrains d'exploitation des ressources pour les communautés locales qui vivent de la pêche ou de l'agriculture. Le pays présente une faune et flore sauvages remarquables : le Parc National de Maputo (PNM) se présente par exemple comme l'un des seuls endroits sur Terre où l'on peut observer à la fois le plus gros mammifère terrestre (l'éléphant d'Afrique, *Loxodonta africana*) et le plus gros mammifère marin (le rorqual bleu, *Balaenoptera musculus*). La gouvernance de la nature au Mozambique n'est pas une évidence : elle est le fruit d'une histoire particulière et d'une volonté d'intégrer la participation des populations locales de manière contrôlée.

1.2.1 Cadre historique et légal de la gestion des ressources naturelles au Mozambique

Pendant la période de la colonisation portugaise, qui s'est étalée de 1498 à 1975, la nature, et principalement ses éléphants, était le terrain de chasse des élites portugaises blanches au sein d'espaces dits « protégés », délimités et dédiés à cette activité. À la suite de l'indépendance le 25 juin 1975, le gouvernement de Samora Machel nationalise le sol et reprend le contrôle des parcs nationaux, donne des autorisations de chasse à certaines communautés et commence à s'intéresser aux politiques de conservation comme opportunités de tourisme. Malheureusement, les conflits de pouvoir sur la gouvernance de la nouvelle République du Mozambique entre le Front de libération du Mozambique - FRELIMO et la Résistance nationale du Mozambique - RENAMO voient une gestion des ressources naturelles reléguée au second plan. Alors qu'une guerre civile éclate en 1982 à la suite de ces désaccords et de la réélection du FRELIMO, la nature devient le théâtre de violences, entre militarisation de l'espace et braconnage (Symons, 2017). À la fin de cette guerre en 1992, le gouvernement de Joaquim Chissano promulgue les

lois cadres en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles : les lois sur la terre (19/97) et sur l'environnement (20/97).

L'article 24 de la loi sur la terre de 1997 présente les communautés locales vivant en zone rurale comme participant à la gestion des ressources naturelles et à la définition des limites du territoire qu'elles occupent (Lei de Terras, 1997). Seulement, l'article 30 précise bien que ces mécanismes de représentations et d'actions propres aux communautés locales sont établis par la loi. La gestion se retrouve donc sous l'autorisation de l'État malgré un droit de participation accordé aux communautés locales.

L'article 4 de la loi sur l'environnement de 1997 met en avant le besoin d'une gestion rationnelle de l'environnement pour promouvoir la qualité de vie des citoyen•nes et la préservation de la biodiversité des écosystèmes, et appuie toujours sur l'idée d'un « droit de tous les citoyens à un environnement écologiquement équilibré, propice à leur santé et à leur bien-être physique et mental » (Lei do Ambiente, 1997). On voit se dessiner une gestion de l'environnement qui se voit légalement affirmée comme voulant bénéficier aux communautés. Cette même loi garantit une régulation des activités pouvant avoir un impact sur l'environnement en mettant en place la distribution de licences environnementales présentées dans les articles 15 et 16. En revanche, ces licences sont soumises à des règles établies par le gouvernement, obéissant à une législation spécifique.

Dans ce climat de participation communautaire strictement encadrée par le gouvernement, le Mozambique est frappé par des conflits en lien avec la gestion des ressources naturelles. C'est le cas par exemple depuis les années 2010 dans la province de Cabo Delgado, dans le nord du Pays, où a été découvert un gisement de gaz naturel très important. Alors que les communautés souhaitent bénéficier économiquement de cette découverte, l'accord d'exploitation convenu entre l'entreprise TotalEnergies et le gouvernement mozambicain ne prévoit pas une redistribution des bénéfices à la hauteur des attentes des communautés (Com.perso Léopoldina). Cette situation rendue tragiquement célèbre par la réappropriation du conflit par des groupes djihadistes n'est hélas pas isolée. Les désaccords entre les communautés locales et le gouvernement sur des problématiques de redistribution des bénéfices autour de l'exploitation des ressources naturelles touchent aussi l'archipel de Bazaruto, groupement de 5 îles situé à environ 700 km au nord de Maputo et à une trentaine de kilomètres au large de Vilankulo où une expansion de l'aire de conservation marine est prévue sans l'accord des communautés, ou encore la plage de Zalala dans la province de Zambézie, lieu touristique important qui est sur

le point d'être « vendu » à une entreprise chinoise d'exploitation des fonds marins (*A “estranha bolada” que está agitando à Zambézia*, 2026).

1.2.2 La conservation au Mozambique : entre l'ANAC et le PPF

Une zone de protection de la nature est définie légalement au Mozambique comme : « un bien du domaine public, destiné à la conservation ou à la préservation de certaines espèces animales ou végétales, de la biodiversité, de monuments historiques, paysagers et naturels dans un régime de gestion préférentiellement avec la participation des communautés locales, déterminé selon une législation spécifique » (Lei do Ambiente, 1997). L'article 13 de cette même loi sur les aires de protection environnementales met en avant le rôle de ces aires dans la protection de la biodiversité mais aussi des valeurs sociales, économiques, culturelles, scientifiques et paysagères. Il souligne aussi le rôle des communautés locales dans la gestion de ces zones. Cependant, cette gestion dépend aussi de l'Administration nationale des aires de conservation (ANAC), créée en 2011. Cette création s'inscrit dans une « nécessité d'instituer un organisme public responsable de l'administration des aires de conservation, qui centralise les recettes pour le financement de la gestion de la diversité biologique des aires susmentionnées, améliorant ainsi la contribution au développement économique » (Decreto de criacao da ANAC, 2011). La création de l'ANAC s'inscrit dans la suite logique des ambitions du Gouvernement Machel (1975 à 1986) de se saisir des aires de protection de la nature pour le tourisme, mais s'inscrit dans le cadre juridique de protection environnementale implémenté par le gouvernement Chissano (1986 à 2005).

Attention cependant, la conservation au Mozambique n'a pas été élaborée indépendamment : elle reflète les actions de son voisin prolifique dans le domaine, l'Afrique du Sud. Dans les années 2000, la reconstruction du Mozambique à la suite de longues années de conflits fait raisonner l'image d'un pays doté d'une « virginité naturelle » appuyée par la vision d'un développement économique et social faible. Le pays devient alors un secteur d'investissement pour l'Afrique du Sud, qui souhaite étendre ses frontières tout en profitant de cette nature « vierge » pour renforcer son développement touristique. L'outil des aires transfrontalières comme opportunité de développement apparaît comme le compromis parfait (Rodary, 2019, p. 143). La conservation transfrontalière est principalement l'œuvre de *Peace Park Foundation* (PPF), une ONG qui souhaite mobiliser les aires protégées comme moteurs de la paix, une paix dont la pierre angulaire est la stabilité économique (Belaidi, 2016, p. 138). Les volontés de la

PPF sont donc reflétées dans l'élaboration de ce qu'est la conservation aujourd'hui au Mozambique.

1.2.3 Gestion des ressources marines

La conservation transfrontalière est considérée comme particulièrement pertinente pour l'écologie marine, dans le sens où la vie marine et les actions qui la mettent en danger sont rarement confinées à des frontières nationales (Symons, 2017, p. 124). Pourtant, le Mozambique possède déjà une stratégie nationale en ce qui concerne la protection des ressources marines en lien avec la pêche. Celle-ci repose sur deux outils principaux : les conseils communautaires de pêches et la *veda*.

« Dans l'ambition d'une gestion participative de la pêche, le ministère responsable de la pêche promeut la filiation de tous les pêcheurs artisanaux et autres professionnel•les affilié•es, dans leurs domaines d'expertises respectifs, en organisations de bases communautaires nommées Conseils Communautaires de Pêche [*Conselhos Comunitários de Pesca*] (CCP), étant constitués d'interlocuteurs valides dans l'articulation avec l'administration de la pêche. » (Decreto de Regulamento da Pesca Marítima (REPMAR), 2020, Article 22). Les CCP sont des groupements communautaires créés en 2003 par le décret 43/2003, qui se réunissent autour de la gestion des ressources halieutiques. C'est avant tout une manière de gérer les zones de pêches pour éviter les conflits mais aussi pour établir des droits de propriété sur des zones de pêches ou d'importance historique, religieuse, spirituelle ou culturelle. Les CCP sont donc autorisés à mettre en place des aires de pêche à gestion communautaire pour assurer l'usage raisonné des ressources marines en accord avec les institutions gouvernementales régissant la pêche, comme l'institut national de la mer (INAMAR) ou l'institut de développement de la pêche à petite échelle (IDPPE). Ils sont propres à la pêche artisanale, c'est-à-dire une pêche pratiquée à pieds ou avec un navire dans les eaux sous juridiction mozambicaine de la ligne de base jusqu'à trois miles marins dans les opérations de pêche quotidiennes (Decreto de Regulamento da Pesca Marítima (REPMAR), 2020, Article 28). Les CCP sont avant tout des outils juridiques de reconnaissance d'intérêts locaux à l'échelle locale, du district ou de de la province. Ils ne sont pas forcément efficaces ni restreints au secteur de la pêche (Capaina, 2026).

La *veda*³ est un mécanisme de la gestion de la pêche qui consiste en sa fermeture dans une zone ciblée et à une période donnée. La *veda* de la pêche artisanale a été introduite en 2013 par la loi

³ Le mot *veda* est issu du verbe *vedar* signifiant « défendre, interdire, arrêter ou empêcher » en portugais (« Vedar », s. d.)

n°22/2013 : elle représente un intérêt pour les écosystèmes mais a aussi un objectif de rentabilité pour les pêcheurs. En effet, elle laisse le temps aux poissons juvéniles de grandir, permettant la pêche dans un second temps de poissons plus lourds avec une plus grande valeur marchande (Rungo, 2021, p. 21). Elle dure généralement 3 à 4 mois, de Novembre à Mars, et a été instituée au départ pour la pêche à la crevette (Capaina, 2026, p. 170). Elle peut aussi concerner d'autres espèces en fonction des besoins locaux. Elle est organisée par le CCP selon les demandes du Ministère de la mer, des eaux intérieures et de la pêche (MIMAIP) transmises par l'institut national de la mer (INAMAR) ou l'institut de développement de la pêche à petite échelle (IDPPE).

L'accès aux informations relevant de l'organisation politique institutionnelle du Mozambique est parfois très complexe pour les étrangers. De fait, je n'ai pas pu trouver quels étaient précisément les circuits particuliers d'information autour de la *veda*, à part qu'ils passent forcément par le MIMAIP. En revanche, la dernière activité observable du MIMAIP remonte à 2020 et il est possible qu'il ait été intégré au Ministère de l'agriculture, de l'environnement et de la pêche (MAAP). Je n'ai cependant aucune source qui pourrait soutenir cette information, cela reste donc une hypothèse. Cette organisation mais aussi sa confusion démontre une position dominante de la part de l'État qui, dans la gestion des ressources naturelles, organise la participation selon ses besoins et volontés.

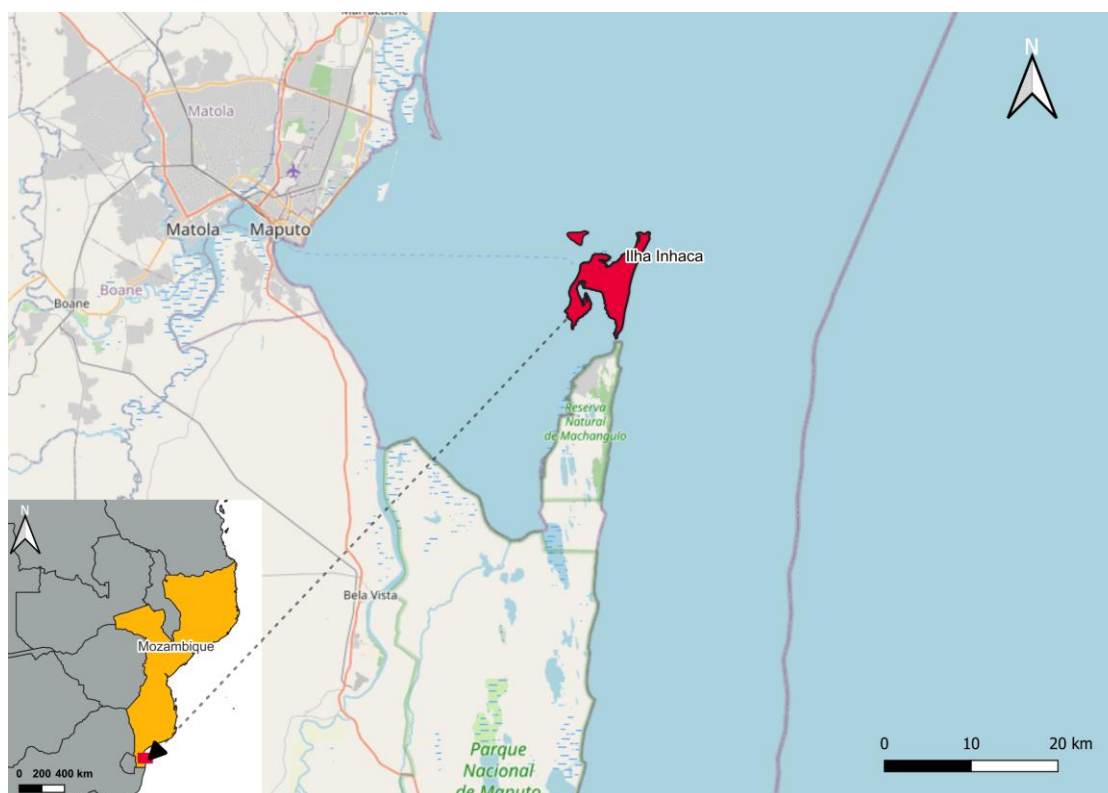
Après avoir exposé comment se sont formées la conservation et la gouvernance des ressources naturelles et marines au Mozambique, nous pouvons désormais nous intéresser à la situation de l'île de KaNyaka en tant qu'écosystème insulaire présentant un lien étroit avec la conservation et la pêche.

1.3 Présentation de l'île de KaNyaka

1.3.1 Situation démographique et économique

L'île d'Inhaca, ou KaNyaka en changana (la langue locale), est une île d'environ 42km² située à peu près à 30km au large de Maputo et à approximativement 100m de la péninsule de Machangulo, dans le sud du Mozambique (Carte 1). Elle appartient juridiquement à la province et au district de Maputo (Gove, 1997). L'accès à l'île se fait principalement par le ferry KaNyaka qui circule tous les jours sauf le mardi et le jeudi avec un départ à 8h vers KaNyaka (sauf le dimanche) et un retour à 15h00 vers Maputo.

Elle est divisée en 3 districts : Nhaquene, Ribjwene et Inguane (Carte 3). Sa population en 2026 se situe autour de 7000 habitant•es d'après l'administrateur de l'île, et elle était estimée à 5300 en 1989. Pendant les guerres de l'indépendance (1964 – 1975) et civile (1977 – 1992), KaNyaka était un refuge pour la population mozambicaine qui fuyait le continent. Son taux de croissance alors très faible augmente fortement et se maintient à la fin de la guerre civile (Gove, 1997). La population de l'île parle majoritairement le changana, une langue parlée dans le sud du Mozambique similaire au ronga parlée en Afrique du Sud. Une partie de la population parle également le portugais, car c'est la langue apprise à l'école. On retrouve d'ailleurs 5 à 6 écoles primaires sur l'île et une unique école secondaire situé à Ribjwene.



Carte 1 : Localisation de l'île d'Inhaca (KaNyaka), Mozambique. Source : OpenStreetMap. Duquesnoy. Réalisé sur QGIS par Inès Duquesnoy

KaNyaka abrite une variété d'écosystèmes côtiers comme des mangroves, vasières, prairies marines, rivages rocheux et sablonneux et des barrières de corail. Située dans la région de transition entre le climat tropical et sub-tropical, elle constitue une barrière entre la baie de Maputo à l'ouest et l'Océan Indien à l'est. Elle est touchée par l'érosion de fait du courant océanique venu de l'est qui vient déposer le sable sur la plage qui sera ensuite déplacé au-dessus des crêtes des dunes par le vent du sud-est, ensevelissant la végétation et couvrant la terre. En lien avec une topographie irrégulière et une terre sableuse, le sol est plutôt infertile puisqu'il ne

peut pas retenir assez d'eau ou d'humidité, rendant difficile le développement agricole (Gove, 1997).

L'île repose principalement sur la pêche artisanale et commerciale embarquée ou à pieds sur la zone intertidale⁴. L'agriculture reste limitée et constitue uniquement une source d'alimentation. En revanche, la situation environnementale de l'île est présentée comme une opportunité de tourisme, qui soutiendrait la pêche et l'agriculture locales et permettrait la création de nouvelles opportunités commerciales comme des hôtels, *lodges* ou restaurants.

1.3.2 La recherche scientifique sur KaNyaka

KaNyaka est considérée comme un terrain idéal par et pour la recherche en biologie marine, car elle regroupe une grande diversité d'écosystèmes que l'on retrouve partout ailleurs au Mozambique. En ce sens, une station de biologie marine y a été fondée en 1951. Elle fonctionne toujours aujourd'hui et est sous la direction de la faculté de biologie de l'université Eduardo Mondlane (UEM), une université importante du pays basée à Maputo.

La plupart des travaux scientifiques effectués à KaNyaka le sont dans les champs de la biologie marine ou encore de l'océanographie (Estação de Biologia Marítima da Inhaca, s. d.). Ce sont les articles publiés par le biologiste néerlandais affilié à l'UEM Willem F. de Boer que l'on retrouve le plus. Ses travaux portent notamment sur les marées et les zones intertidales. Dans un article de Boer (2001), est mise en avant une situation de surpêche sur l'île d'Inhaca dans la zone du Saco dans le sud de Ribjwene. Il montre une modification de la structure de la communauté de poissons faisant disparaître les poissons piscivores et les grands prédateurs ne laissant plus que les poissons de petites tailles à valeur moindre pour la communauté de pêcheurs. Cette modification est expliquée à 64% par la surpêche d'après les entretiens qu'il a réalisés.

D'autres enquêtes de terrains sur l'île ont pu s'intéresser aux pêcheries avec une approche plutôt socio-économique (Book, 2012; Ramoni-Perazzi et al., 2026). Ces enquêtes proviennent en partie de scientifiques italiens ou des pays scandinaves qui avaient notamment investi dans la recherche sur les pêcheries mozambicaines en 1975 après l'indépendance (Bandeira et al., 2002). Ces travaux ont pu montrer une dépendance des communautés locales à la pêche avec d'un côté une pêche commerciale embarquée mettant en danger la durabilité des écosystèmes,

⁴ Une zone intertidale, aussi appelée estran, est une « partie du littoral alternativement couverte et découverte par la mer. » (« Estran », s. d.)

et de l'autre une pêche à pieds durable, importante pour la souveraineté alimentaire mais loin d'être suffisante pour l'autonomie financière (Ramoni-Perazzi et al., 2026, p. 16). Cette dépendance est d'ailleurs challengée par la création de la réserve marine partielle de Ponta do Ouro (RMPPPO) en 2009, comme présenté dans le travail de master de Frida Book (2012), qui montre une superposition des zones de pêche avec les zones de protection implémentées par le parc. Ce travail repose sur une étude quantitative d'entretiens plutôt socio-économiques basés sur la matérialité de l'accessibilité à la pêche, avec des questions sur le matériel ou les sites de pêche.

Ces travaux s'intéressent peu à l'effet concret qu'a la conservation marine sur les communautés. Ils se concentrent plutôt sur les ressources en tant que vecteur d'une organisation économique et sociale dont la disparition reconfigure la subsistance locale. Ils mettent aussi tous en avant le tourisme comme solution durable, sans interroger les capacités d'actions des communautés dans cette configuration. Il manque également une description de la société de pêche de KaNyaka, qui prendrait en compte les aspects commerciaux en s'intéressant au rôle des *maguevas*, ces femmes qui s'occupent de la revente de poissons et qui sont déterminantes dans le maintien de l'organisation communautaire. Enfin, la conservation sur l'île n'est pas interrogée sur son application ou sa compréhension, elle n'est présentée que comme surplombante. L'ancrage légal de la réserve ne signifie pas forcément une compréhension locale et réelle de ses enjeux, or cela n'a pas été assez abordé dans la littérature traitant de l'île.

Comprendre les mécanismes d'application de la justice environnementale à KaNyaka doit donc s'inscrire dans une prise en compte des modèles historiques et juridiques mozambicains, qui constituent une première définition légale des ressources naturelles et de leur exploitation, appliquée à un contexte culturel et social local. Ainsi nous verrons en quoi la conservation marine sur l'île participe à une redéfinition de l'exploitation des ressources naturelles par les acteurs de la région qui rend visibles des dynamiques pouvant faire appel à la justice environnementale. Pour cela, il est nécessaire d'établir une méthodologie qui permette de comprendre comment les communautés s'organisent autour de la pêche et quelles sont leurs perceptions et réponses à la conservation.

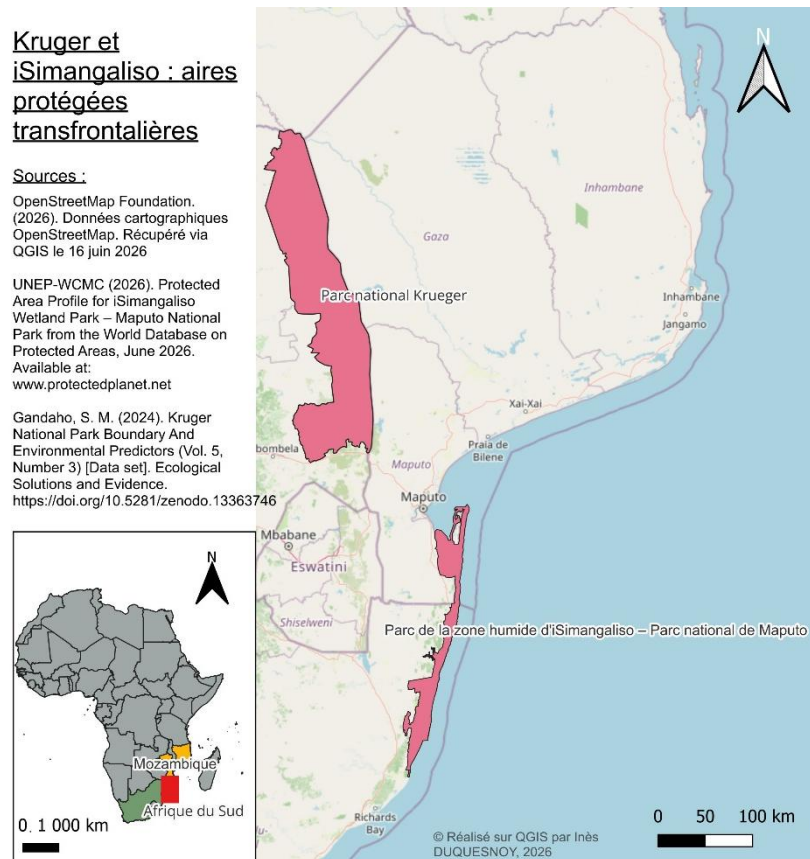
Chapitre 2 : Méthodologie

Pour comprendre les mécanismes de la justice environnementale au sein des communautés de KaNyaka, il a fallu comprendre l'organisation de la pêche et de la conservation. Pour cela, j'ai choisi de mener des observations et des entretiens dans différentes situations auprès de

différent•es acteur•ices. J'ai également choisi de mobiliser la cartographie participative pour comprendre la mobilisation de l'espace par les pêcheurs et par la conservation .

2.1. Zone et période d'étude

J'ai passé 2 mois et demi au Mozambique du 1^{er} Mars au 17 Mai à Maputo. J'ai été accueillie en stage à l'*Observatório do Meio Rural* [Observatoire des milieux ruraux] (OMR). Ma présence à Maputo m'a permis d'assister à des réunions institutionnelles, des conférences mais aussi de visiter les bureaux de l'*Administração nacional das áreas de conservação* [Administration nationale des aires de conservation] (ANAC) au sein du Ministère de l'agriculture, de l'environnement et de la pêche (MAAP). Je me suis également rendue en Afrique du Sud à deux reprises dans les parcs du Krueger et d'Isimangaliso (Carte 2) afin d'avoir un aperçu des formes que peut y prendre la conservation.



Carte 2 : Localisation du Parc national du Krueger et du Parc de la Zone Humide d'Isimangaliso (PZHI) en Afrique australe.

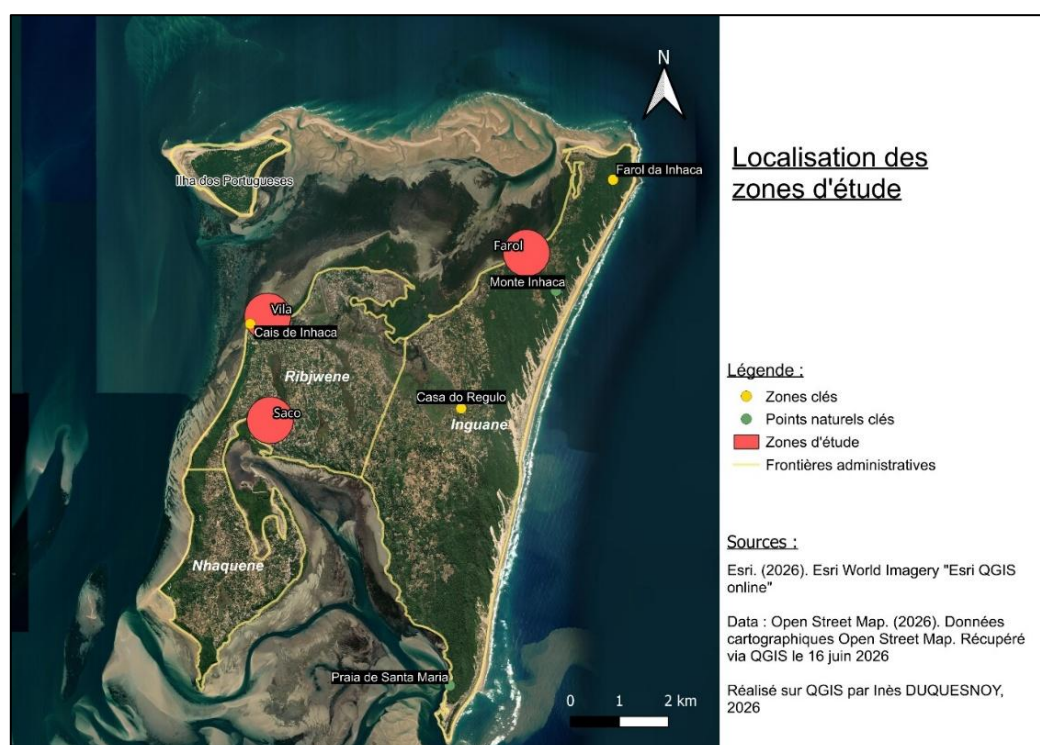
À l'origine prévu dans la péninsule de Machangulo au nord du parc national de Maputo (PNM), le terrain est apparu inaccessible sur un temps aussi court. En effet, après un premier passage exploratoire sur le terrain accompagné de ma tutrice Stéphanie Duvail, son doctorant Dercio

Alberto et un autre chercheur spécialiste dans l'économie des pêcheries, Marc Léopold, l'accès à l'information nous a semblé trop complexe. Le terrain était peu accessible dû à la végétation dense et aux routes rendues peu praticables par la pluie. De surcroît, les populations – locutrices du changana et très peu du portugais - négociaient beaucoup les termes des entretiens et

Notre introduction à Machangulo a peut-être joué sur la difficulté du terrain. Nous étions trois personnes blanches ne parlant pas changana ni portugais et l'entièreté des interactions passait par Dercio, membre du groupe de recherche et unique locuteur du changana. Les personnes ont pu prendre Dercio pour quelqu'un travaillant pour nous, ce qui aurait expliqué la réclamation d'une compensation monétaire supposément au même titre que lui.

demandaient une compensation monétaire, que nous ne pouvions par leur fournir.

Le choix de KaNyaka s'est fait à partir d'un entretien avec Miguel Gonçalves, directeur du parc national de Maputo (PNM), qui présente l'île comme ayant une pêche plus « traditionnelle et culturelle » que les communautés de Machangulo ou de Ponta do Ouro. Nous avons alors eu connaissance d'une pêche importante et de la présence d'interactions entre le parc et la communauté de KaNyaka, en faisant ainsi un terrain intéressant et propice à notre étude.



Carte 3 : Localisation des zones d'étude

Ma recherche s'est déroulée principalement dans les districts de Ribjwene et Inguane et plus particulièrement dans deux zones autour des quartiers de Vila et Farol. La zone du Saco a aussi

été mobilisée au cours du terrain mais dans une moindre mesure (Carte 3). Vila, qui signifie tout simplement *village* en portugais, est l'endroit le plus important de l'île. C'est le centre social et économique réunissant les restaurants, logements touristiques, commerces et bâtiments administratifs. C'est aussi un départ de pêche important et le lieu des réunions du CCP. Le quartier de Farole, nommé en référence au phare de l'île, regroupe le plus de pêcheurs, dont les président et vice-président du CCP. C'est aussi un lieu de départs de pêche important même si ceux-ci sont plus éparpillés le long de la côte.

J'ai effectué deux séjours à KaNyaka, un premier exploratoire d'une semaine du 30 Mars au 6 Avril 2026 et un deuxième d'une semaine et demi du 29 Avril au 8 Mai. Les mois d'Avril à Mai ne sont pas les plus importants pour la pêche car ils représentent la transition vers l'hiver. Pâques et la journée internationale des droits des travailleur•euses ont eu lieu pendant ces séjours, donnant lieu à une présence touristique et extérieure plus importante. Je me rendais sur l'île par le ferry et je logeais dans un camping situé à 20min à pieds de Vila. La durée sur le terrain a été en partie contrainte par les ressources économiques dont je disposais.

Mener une recherche au Mozambique en tant que personne blanche et européenne a un impact non négligeable. Ma présence crée des attentes particulières qui ont impacté les sujets abordés par les enquêté•s (Smith, 2012). Aussi, le terrain ethnologique suppose une implication dans le monde d'autrui (Jérôme, 2008). Au fur et à mesure de mon terrain, les membres de la communauté commençaient à me connaître et me situer mais je reste extérieure à la communauté et cette nouvelle familiarité ne doit pas invisibiliser les dynamiques de domination persistantes instaurées par la colonisation et la globalisation. J'ai aussi fait le choix de ne pas faire signer de formulaire de consentement ni d'enregistrer un consentement vocal formel, de par la situation politique délicate du pays et la méfiance des populations à l'égard du gouvernement : je ne voulais pas que la procédure crée des soupçons sur mes intentions et détériore la relation établie.

2.2 Méthodes

2.2.1 Entretiens

Quarante-cinq entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'acteur.ices divers•es. 36% des entretiens ont été réalisés auprès des pêcheurs artisanaux, 16% auprès d'acteur.ices institutionnel•les et 13% auprès des *maguevas*. Le reste des entretiens a concerné des pêcheuses de crabes et de coquillages, des pêcheurs plongeurs, des boulangères et des enquêté•es occupant

des postes spécifiques ou multiples à la fois dans la pêche et l'administration. La moitié des entretiens a été enregistrée et ils ont une durée moyenne de quarante-cinq minutes. Ils ont tous été réalisés en portugais ou avec une partie en changana traduite par Flavio, mon informateur. Les entretiens très ciblés, avec des enquêté•es ayant très peu de temps ou réticent•es à l'entretien n'ont pas été enregistrés. Certains entretiens ont regroupé plusieurs enquêtés indépendamment d'un choix méthodologique mais plutôt en lien avec une situation donnée.

Un premier échantillonnage s'est intéressé avant tout aux pêcheurs qui sont les acteurs les plus engagés matériellement, avec les ressources marines, et politiquement, à travers l'instance participative du CCP. Il a donné lieu à une première grille d'entretien (Annexe 2) qui a servi de base pour l'ensemble des entretiens de l'étude. Des acteurs décisionnaires ont aussi été interrogés au cours de cette première semaine comme le *Regulo* (chef coutumier) ou l'administrateur municipal de l'île. J'ai essayé de mobiliser la même grille d'entretien pour ces acteur•ices mais en rajoutant des points relatifs à leur rôle au sein de la communauté. Cela a cependant eu pour effet que certain•es enquêté•es ne voient pas l'intérêt pour eux de parler de pêche et me renvoie vers d'autres acteur•ices que j'avais déjà rencontré•es. Étant donné la visée exploratoire de ce premier séjour sur le terrain, je n'ai pas pu prévoir la diversité d'acteur•ices que j'allais rencontrer et n'ai donc pas pu préparer toutes mes questions autant que je le souhaitais. Beaucoup d'acteur•ices important•es ont aussi été interviewé•es pendant cette première semaine, or mon portugais et ma compréhension de la situation n'étaient pas encore suffisants pour produire des données que je pourrais exploiter à 100%. En revanche, ces obstacles m'ont permis de mieux préparer mon deuxième séjour.

À la suite de la première semaine, l'échantillonnage s'est élargi pour prendre plus en compte le rôle des femmes dans la pêche aux crabes ou comme *magueva*. Il a aussi pris en compte les plongeurs, puisque des conflits entre typologies de pêcheurs m'avaient été rapportés, les acteur•ices du tourisme pour mieux saisir les volontés touristiques mentionnées plus tôt et les boulangères qui ont bénéficié de l'aide des institutions de conservation. Une deuxième grille d'entretien a été produite pour ce second séjour dont le but était de compléter et de développer les informations manquantes ou pertinentes (Annexe 2). La première grille d'entretien n'a cependant pas été oubliée et ses questions et thématiques continuaient d'être abordées même sans la mobilisation de la grille en elle-même. Dans l'ensemble, les grilles d'entretiens ont été beaucoup modifiées et adaptées selon les entretiens. J'ai fait le choix de ne pas refaire de grilles d'entretiens pour chaque catégorie d'acteur•ices, or leur révision et adaptation m'aurait sans doute permis d'accéder à une compréhension plus complète de la situation.

La grande majorité des entretiens a été organisée sur rendez-vous pris suivant mes indications par Flavio N., un guide touristique de l'île qui a accepté d'être mon informateur durant mes séjours en échange d'une compensation monétaire d'une valeur total de 5000 meticaïs (soit environ 68€).

Flavio a été très insistant sur le terrain et même une fois que j'étais retournée à Maputo. Il m'envoyait fréquemment des messages pour me demander de l'argent. Même si il a insisté comprendre mon statut d'étudiante et donc avoir supposément réduit ses prix, il essayait souvent de faire en sorte que j'achète pour lui à manger et à boire en plus de ce que nous avions convenu. Il m'a aussi expliqué que la plupart des enquêté•s qu'il contactait demandait un verre de bière traditionnelle en échange et qu'ainsi une partie de l'argent que je lui fournissais partait dans ces services. Je pense que son statut en tant que guide touristique a pu participer à me donner une image de touriste auprès des populations, même si certaines interactions m'ont laissé voir que ce rôle était déjà joué par la couleur de ma peau.

L'entretien comme méthode principale a été choisi en réponse à l'impossibilité de mener un travail ethnographique long. Il s'agissait de constituer une base de données ancrée dans les expériences et perceptions des acteur•ices vis-à-vis de la pêche, complétées par des observations et un travail bibliographique.

2.2.2 Observations

En plus des entretiens, j'ai mené plusieurs observations, notamment à Vila. J'ai passé beaucoup de temps à réaliser des entretiens, à marcher jusqu'aux lieux des entretiens et à attendre les enquêté•es, donc les observations ont eu lieu dans ces espaces transitoires de manière flottante. Elles sont principalement constituées des moments quotidiens de cette société au regard de la pêche. J'ai donc pu observer surtout de la pêche au filet depuis la côte, de la vente de poissons sur la plage, visiter les lieux institutionnels et touristiques... Parmi les temps forts de

Ne parlant pas la langue locale, je ne peux pas prendre en compte les sujets de discussions dans l'observation mais uniquement la structure des interactions et l'utilisation des gestes et matériaux. La réunion du CCP s'est entièrement déroulée en changana et même si on m'a traduit les points clés, ma compréhension reste principalement basée sur le non-verbal.

l'observation, j'ai pu assister à une réunion du CCP ainsi qu'à la présentation des différentes associations et entreprises de l'île lors de la journée des travailleurs.

J'ai également mené des observations participantes en faisant de la pêche aux crabes à marée basse et de la pêche à la ligne embarquée. La pêche aux crabes a été réalisée entre Vila et Ilha dos Portugueses sur quelques heures réparties sur deux jours. La pêche à la ligne embarquée a eu lieu avec l'équipage et dans le bateau de Masta, le directeur de l'association des guides touristiques avec qui j'avais déjà fait plusieurs entretiens. Elle a duré le temps d'une matinée entre 07h00 et 13h00.

Les entretiens et l'observation ne suffisent pas pour témoigner de l'utilisation de l'espace et pour comprendre concrètement la place que prend la conservation. La cartographie participative apparaît alors comme un moyen de représenter concrètement ce qui a pu être dit en entretien ou observé.

Les rapports de genre ont beaucoup conditionné mon approche à l'observation. En tant que femme, faire de la pêche embarquée représente tout de même un risque non négligeable puisque l'on est confinée sur un espace restreint pendant plusieurs heures uniquement auprès d'hommes. Aussi, Flavio m'accompagnait absolument partout même lors des observations participante auprès des pêcheuses. Or lui n'était pas intéressé par la pêche à pieds et ne comprenait pas mon envie d'y participer, rendant compliquées les relations avec les femmes pêcheuses qui attendaient impatiemment notre départ. Enfin, nous étions qualifiés comme duo par les communautés locales, qui me désignaient humoristiquement comme son épouse.

2.2.3 Cartographie participative

La cartographie participative participe à « offrir aux acteurs de produire des connaissances et/ou des représentations cartographiques alternatives à l'information institutionnelle [...] » (Amelot, 2013, p. 54). Les zones de conservation sont très bien indiquées sur des cartes produites par le parc en lui-même. Seulement, il existe une différence entre l'existence sur le plan juridique et une existence ancrée dans la réalité. Face à cette problématique, la cartographie participative se présente comme une solution pouvant représenter concrètement ces interprétations spatiales des injonctions juridiques.

Huit cartes ont été réalisées à travers la cartographie participative auprès de pêcheurs mais aussi des membres des institutions organisant la pêche. Elles ont été faites sur un fond de carte (Annexe 3) représentant l'île, indiquant les endroits clés pour permettre aux enquêté•es de se repérer. Il leur a été demandé de placer sur la carte les réserves marines ainsi que leur zones de pêche et leurs trajets de manière plus générale.

La majorité des pêcheurs se repère grâce à des éléments naturels, or ceux-ci n'étaient pas apparents sur la carte utilisée. Beaucoup de tentatives de cartographie ont dû être abandonnées car les enquêté•es ne se repéraient pas bien. J'en retiens l'importance de diversifier les fonds de carte, en proposant par exemple un fond en vue satellite.

2.3 Retranscription des données

Les données recueillies ont été inscrites dans deux carnets de terrain puis retranscrites dans un fichier texte numérique. Les entretiens ont été traités dans un premier temps avec une analyse verticale (répondant par répondant) avec les informations importantes triées selon les thématiques de la grille ou celles évoquées par l'enquêté•e pour chaque entretien. Ensuite, ces données ont été rentrées dans un fichier Excel pour réaliser une analyse horizontale (thématique par thématique, à travers les différents répondant•es). Il possède quatre feuilles : Pêche/activité, conservation, tourisme et justice environnementale et reprend les thématiques de l'étude verticale permettant une comparaison des données (Annexe 4). Les cartes participatives ont quant à elles été scannées sur Cam Scanner (Annexe 5).

Je n'avais qu'un seul fond de carte rangé dans une pochette plastique où les enquêté•es dessinaient par-dessus. Si cette solution permettait d'être moins encombrée, elle demandait un scan rapide des cartes pour ne pas perdre les données donnant lieu parfois à des scans de qualité réduite.

Les entretiens ont aussi tous été retranscrits par le logiciel NoScribe (Annexe 6). Par souci de temps, je n'ai pu corriger fidèlement que cinq d'entre eux. Les contraintes de temps étaient connues au préalable, ainsi j'ai pu prendre beaucoup de notes directement pendant les entretiens et les enregistrement n'ont servi qu'à apporter des précisions ou des citations. Le traitement des données personnelles ne dépend pas de la RGPD étant donné qu'elles ont été collectées hors de l'Union Européenne auprès de personnes n'en faisant pas partie. En revanche, je considère important de préserver ces données et d'appliquer tout de même les valeurs morales de la RGPD

sur la disposition que « toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant » (Règlement (UE) 2016/679). Je n'ai volontairement pas recueilli de données socio-démographiques auprès des personnes enquêtées qui pourraient permettre de remonter jusqu'à elle•eux et j'ai anonymisé leur nom et prénom.

Les données issues des cartes participatives mais aussi des entretiens ont pu être inscrites dans des cartes réalisées sur QGIS, permettant une comparaison avec les données légales du parc. Les cartes sont relativement simples mais ont pour objectif de montrer les zones marines considérées comme importantes.

Enfin, la recherche de bibliographie a été répartie en trois temps selon le modèle mis en avant par le « Guide de l'enquête de terrain » de Stéphane Beaud et Florence Weber (2003) : dans un premier temps une bibliographie sur les cas d'études de la justice environnementale en Afrique australe et dans l'Océan Indien dans une phase pré-terrain ; ensuite, pendant le terrain ont été lus les plan de gestion des réserves concernées et les lois sur l'environnement, la terre et la pêche constituant le registre institutionnel et juridique, puis ils ont été complétés par des références sur la pêche, l'écotourisme et la conservation (marine) ; enfin, après le terrain, j'ai consulté des textes qui ont nourri la réflexion théorique.

PARTIE 2 : DESCRIPTION DES DONNÉES RECUEILLIES

Cette deuxième partie s'attache à présenter les informations recueillies sur le terrain en ce qui concerne l'organisation de la pêche à KaNyaka mais aussi les formes de conservation présentes.

Chapitre 3 : « Nós dependemos do Mar » : organisation communautaire autour de la pêche à KaNyaka.

L'une des phrases que j'ai le plus entendu sur KaNyaka est : « *Nos dependemos do mar* » [nous dépendons de la mer]. La pêche est constitutive de la vie des communautés locales. Il est nécessaire de décrire les différentes formes matérielles, politiques et sociales qu'elle prend. Mais la pêche ne s'arrête pas une fois revenu sur terre ; elle est aussi intégrée dans des dynamiques de reventes et complémentée par des activités alternatives comme l'agriculture, le transport ou encore le tourisme.

3.1 La pêche : structure de la société

3.1 La pêche : structure de la société

3.1.1 Organisation et évolution de la pêche

Sur KaNyaka, tout le monde est pêcheur. Tout le monde grandit avec la pêche d'une manière ou d'une autre. Les hommes y sont emmenés par leur père, leur frère, leur voisin ou même leur ami, et les femmes vont naturellement vendre le poisson, s'inspirant également de leur mère, sœur, voisine ou amie. L'agriculture, le commerce ou le tourisme existent aussi mais ceux-ci sont combinés à la pêche ; certaines personnes pratiquent parfois les deux, individuellement ou au sein d'un ménage.

“I : Como aprender a pescar ?

A : Não, aqui da nascença, a pessoa tem que ir pescar aquele peixe pequeno aqui, fora sim [...] É cultura locais, é cultura. [...] A minha mulher pode ir na machamba exercer outra atividade mas eu como o homem eu tenho que exercer a pesca”

“I : Comment on apprend à pêcher ?

A : Non, ici depuis la naissance, il faut aller pêcher ces petits poissons là-bas oui. [...] C'est la culture locale, c'est la culture. [...] Ma femme peut aller faire de l'agriculture, exercer d'autres activités mais moi en tant qu'homme je dois pêcher »

(Entretien avec Afonso, 29 avril 2026)

Mais de plus en plus, les habitant•es réclament plus d'offres d'emploi pour permettre aux jeunes de sortir de la pêche. Certain•es insistent pour que leurs enfants réussissent à l'école afin d'étudier à l'université et trouver un emploi *na cidade* [en ville], désignant Maputo. Ces emplois semblent être promis à travers le développement du tourisme mais émergent surtout à cause d'une pêche qui n'est désormais plus durable. En effet, toutes les enquêté•es disent la même chose :

«Agora já não há peixe [...]Menos peixes, muito pescadores” « Il n'y a plus de poissons [...] Moins de poissons, beaucoup de pêcheurs. (Entretien avec Ademir, 30 mars 2026)

Pour elle•eux, le poisson disparaît majoritairement à cause des changements climatiques, de la surpêche ou des mauvaises pratiques de pêche au filet. En parallèle, le manque d'emploi face à des prix qui augmentent et à la faim forcent les populations à aller à la pêche. Le problème d'une population qui augmente fortement a aussi été abordé par un enquêté (Ent. Mauricio C.). La faim est un moteur que l'on retrouve beaucoup : être pêcheur ou *magueva* c'est avant tout « *por causa do fome* » [« à cause de la faim »].

Mais alors que les communautés de KaNyaka dépendent de plus en plus des poissons qui disparaissent, le besoin de mettre en place une gestion de ces ressources s'impose. Pour cela, l'organisme principal est le CCP : *Conselho comunitário de pesca* [Conseil communautaire sur la pêche].

Le CCP de KaNyaka s'occupe de la centralisation des taxes pour les bateaux et des licences de pêche. Chaque méthode de pêche a une licence, elles sont obligatoires mais certains pêcheurs n'en possèdent pas et pêchent illégalement. L'argent des licences revient à l'INAMAR et passe par l'IDPPE qui est présent sur l'île et qui est l'endroit où se déroulent les réunions (Annexe 7, photo 1). Le CCP organise aussi des réunions une fois par mois voir tous les deux mois pour discuter des problématiques relevant de la pêche sur l'île, et peuvent se réunir en cas d'urgence.

Le CCP compte près de trente-trois membres. Ces membres sont ceux qui participent activement aux réunions et activités du conseil. Dans l'ensemble, les pêcheurs ne font pas partie du CCP. Certains ne sont pas en accord avec la manière dont il fait les choses, d'autres estiment qu'ils n'y ont pas leur place parce qu'ils n'ont pas de bateau. Trois à quatre *maguevas* font également partie du CCP, dont la présidente de l'association des *maguevas* qui possède un bateau familial qu'elle loue à des pêcheurs.

Lors de mon séjour, il y a eu deux réunions du CCP. La première portait sur les taxes à payer sur les bateaux. Certain•es propriétaires refusaient de payer la taxe parce qu'ils avaient travaillé en collaboration avec l'entreprise *MSC Mediterranean Ship Cruise* et que celle-ci ne les avait pas encore rémunéré•es. Le CCP avait alors organisé une réunion pour discuter de cette problématique le jour de la limite du paiement. La deuxième était une réunion mensuelle classique à laquelle j'ai assisté. Elle traitait d'une augmentation de 20% des prix des *garopas* et de 10% pour tous les autres poissons, de la réduction de la taille des filets, passant de 2m à 1.50m pour la pêche aux crevettes, et du décalage de la date de la *veda*, passant de août-septembre à octobre-novembre. La question des prix a été amenée par Aldina, la présidente de l'association des *maguevas*. La taille des filets était une information transmise par le président du CCP et provenait du district de Machangulo, où la pêche à la crevette est plus pratiquée que sur KaNyaka. Enfin la *veda* a été le principal débat de la réunion. Si tous les membres se sont accordé•es pour décaler la date car la vente est meilleure en août-septembre, ils ont exprimé leur désaccord sur la manière dont était menée la surveillance lors de la *veda*, où certains bateaux venant de Costa do Sol (Maputo) ont par le passé « volé » [« *robar* »] leurs

ressources. Aussi, iels se sont plaint•es de la différence de traitement avec Machangulo où les restrictions leur semblent moins contraignantes.

Le rendez-vous de la réunion était fixé à 09h30 à l'IDPPE (Annexe 7, photo 12). Les membres sont arrivés au compte-goutte entre 09h45 et 10h20 pour un début à 10h30 et une fin à 11h30. Nous étions environ 16 dont moi-même et 3 personnes de l'IDPPE qui n'ont pas assisté à l'intégralité de la réunion. La séance était présidée par le président et le vice-président du CCP, assis sur 2 chaises face à l'assemblée (Photo 1). Le président aborde les sujets un par un et tous les membres sont libres de prendre la parole pour exprimer leur mécontentement quand iels le souhaitent. C'est le président qui organise le déroulé de la séance et l'enchaînement entre les sujets. Personne ne rédige de compte-rendu, mais il est demandé à la fin que les membres transmettent l'information aux autres pêcheurs ou *maguevas* qu'iels croisent.



**Photo 1 : Agencement de la réunion du CCP.
Photo prise par Inès Duquesnoy, le 6 avril
2026 à Ribjwene, KaNyaka.**

Depuis 1961, les écosystèmes spécifiques de l'île comme les mangroves, les barrières de corail, le lagon ou certaines prairies marines sont sous la protection des réserves mises en place par la station de biologie marine de l'UEM (SBMUEM) située sur l'île. Depuis 2009, elle a été rejointe par la RMPPO mise en place par l'ANAC et la *Peace park foundation* (PPF) au sein du Parc national de Maputo (PNM), transfrontalier avec le parc de la zone humide d'Isimangaliso (PZHI). Ces institutions de conservation, qui seront plus détaillés dans le Chapitre 4, mobilisent ces mécanismes locaux de protection des ressources, comme le CCP, pour faire valoir leurs propres règles de protection.

L'une des collaborations les plus importantes entre la station marine de l'UEM, la RMPPO et le CCP implique la surveillance de la pêche illégale. La pêche illégale est définie par un non-respect des normes sur la taille des filets, une pêche sans licence et/ou une pêche pendant la

veda ou dans les réserves. Elle entraîne la confiscation du matériel de pêche et du bateau ainsi que la comparution devant le tribunal pour décider du montant d'une amende qui peut atteindre jusqu'à 13 000 meticaïs si non payée à temps (Ent. Nino).

La station de biologie marine de l'UEM possède quatre bateaux qu'elle mobilise pour la surveillance et trente-trois *rangers* dont 14 recruté•es en 2026 sur concours (Ent. Jorge N.). La RMPPO possède une station sur l'île avec une personne présente à tout moment et est aussi le point de contact le plus important pour le CCP.

Chaque membre du CCP a pour devoir de contacter « Vicente », représentant de la RMPPO, ou l'autorité maritime lorsqu'il est témoin de pêche illégale pour qu'ils puissent s'en charger avec le bateau prévu à cet effet.

La pêche illégale sur l'île est beaucoup l'œuvre des pêcheurs de Costa do Sol, auxquels on a confisqué deux bateaux. Un pêcheur d'Inhambane (province au nord de Maputo) a également été arrêté pour avoir pêché avec un filet interdit, et quelques pêcheurs de Machangulo ont aussi été mentionnés dans les entretiens.

En revanche, même si cela semble difficile à aborder pour les enquêté•es, il y a aussi des *nativos* [natifs] qui pêchent illégalement. Pour certain•es, il est inconcevable que les *nativos* ne respectent pas les règles sur la pêche de par le risque que cela représente. Pour d'autres, il n'y a aucun risque car les habitués savent comment s'en sortir, en évitant la surveillance ou en corrompant les *rangers* (Ent. Fernão). Certain•es pensent aussi qu'il est normal que les pêcheurs pêchent illégalement dans une certaine mesure, car les gens « *tem fome* » [« ont faim »] et ont besoin de pêcher plus que ce que ne permet le CCP et ses réglementations.

La *veda* en ce sens apparaît comme la réglementation parfaite car elle permet un regain de production des sites de pêche - dont témoignent toutes les enquêté•es- et interdit uniquement la pêche au filet et *arrasto* [à la senne], laissant libre la pêche à la ligne pour que les gens puissent tout de même se nourrir.

Les différents types de pêche de l'île n'ont pas le même impact sur l'environnement et reflètent les préférences des pêcheurs où chaque méthode apporte avantages et inconvénients.

3.1.2 Pêcher : comment, où et quand ?

La pêche à KaNyaka est artisanale et commerciale. Elle repose majoritairement sur trois techniques : la pêche au filet, la *pesca arrasto* [pêche à la senne] et la pêche à la ligne.



Photo 2 : Pêcheurs faisant de la pêche au filet (Baie). Photo prise par Inès Duquesnoy, le 5 mai 2026 à Ribjwene, KaNyaka

La pêche au filet nécessite un filet dont la taille et celle des mailles sont déterminées par les espèces pêchées et les règles imposées par le CCP. Chaque pêcheur utilise son ou ses propres filets. Les tailles de filet peuvent varier entre 2 et 5m même si la taille officiellement recommandée par le CCP est de 1,5m à 2m. Le filet est utilisé pour pêcher des espèces de petites tailles, comme les *tainhas* [mulets], ou pour pêcher des *lulas* [calamars]. Ces poissons à faible valeur économique font partie de ce qui est appelé par la communauté la *pesca terceira* [pêche tertiaire]. Les *lulas* sont un cas à part et ont une valeur économique plus importante : ils sont notamment vendus au restaurant *Bemugis* situé à Machangulo (Com.Flavio).

La pêche au filet est majoritairement pratiquée près de la côte, dans la baie ou la zone du Saco (Carte 4). Dans le Saco, cette pêche se pratique sur des canoës à rames et dans la baie elle peut se pratiquer à pieds ou sur des bateaux avec ou sans moteur. J'ai pu observer deux pêcheurs pêcher au filet depuis un bateau *com pau* [avec bâton] depuis lequel ils déposent le filet sur une ligne (Photo 2) je ne connais pas la taille du filet ni la distance à laquelle il a été déposé.

Il y a parfois confusion autour des termes de « pêche au filet » qui peuvent aussi englober la *pesca arrasto*. Celle-ci mobilise aussi un filet mais qui prend la forme d'une senne. En ce sens, certain•es enquêt•es peuvent avoir mentionné pratiqué une pêche au filet en parlant d'une *pesca arrasto*.

”Há redes que vêm com saco [...] Por exemplo, há aquela rede chamada, aquela rede que vem com saco por meio. Então, aquela rede consegue-se peixe carapau e sardinha, salmonete.” « Il y a des filets qui viennent avec des sacs[...] Par exemple, il y a ce filet là, ce filet qui vient avec un sac au milieu. Donc avec ce filet on peut pêcher des chinchards, des sardines et des rougets » (Entretien avec Jorge N., 2 mai 2026)

La *pesca arrasto* est la forme de pêche que l'on rencontre le moins sur l'île et sur laquelle j'ai obtenu le moins d'information. Elle nécessite forcément un bateau et un matériel qui semble complexe à mobiliser (Ent. José Antonio M.) et nécessite un filet avec des petites bouées, plus

long que celui de la pêche susmentionnée. Ce type de pêche est un moyen d'obtenir des poissons même lorsqu'il y en a peu mais endommage les prairies marines.

“Por exemplo, aqui estas a ver, os pescadores estão a arrastar. Então eles têm que pescar lá [mais longe]. Mas, ao contrário, eles estão a pescar aqui [perto da costa]. Então não fica bem.

Então ele estão a estragar ervas marinhas.” « Par exemple, ici tu vois, les pêcheurs sont en train de traîner. Donc ils doivent pêcher là [plus loin]. Mais au contraire ils pêchent ici [près de la côte]. Donc ce n'est pas bien. Donc ils sont en train d'endommager les herbes marines »

(Entretien avec Masta, 2 avril 2026)

Le filet est tenu par plusieurs pêcheurs situés sur une même ligne qui le ramène petit à petit vers le rivage. Un des pêcheurs reste dans le bateau situé au milieu de la ligne (Photo 3).



Photo 5 : Pêche (potentiellement) *arrasto* pratiquée dans la baie de Maputo. Photo prise par Inès Duquensoy, le 2 avril 2026 à Ribjwene, KaNyaka.

Le nombre de pêcheurs dépend de la taille du bateau. Pour la pêche au filet ou *arrasto* on compte entre 2 et 4 personnes dans les canoës du Saco et de 6 à 10 dans les *banana boats* de la baie ou de la haute mer. Un seul enquêté a mentionné faire de la pêche au filet en haute mer dans la zone de Ponta do Ouro ou en direction de Bilene (Ent. Fernando). En général, les pêcheurs partent une matinée, entre 08h00 et 15h00 par exemple. Certains pêchent en soirée ou de nuit dans le Saco (Ent. Vinicius Erico, Ent. Adão Joaquim). L'heure de départ ou de retour de la pêche dépend de nombreux facteurs comme la marée, la météo, la température, la saison et la quantité pêchée. En général, les pêcheurs semblent préférer l'été, peu de vent et une marée vive-eau. Ces critères sont communs à tous les pêcheurs, même ceux qui pratiquent la pêche à la ligne.

La pêche à la ligne est souvent préférée à la pêche au filet parmi les enquêtés. Pratiquée majoritairement à Farol et à Vila, elle constitue une meilleure valeur économique pour les

pêcheurs. Elle ramène en effet principalement des espèces appartenant à la *pesca primeira* [pêche primaire] ou à la *pesca secundaria* [pêche secondaire], soit des poissons plus gros et/ou de bonne qualité. Parmi ces poissons on retrouve : le *peixe serra* [poisson-scie] (Photo 4), le *vermelho* [vivaneau bourgeau] (Photo 5) et le *garopa* [mérrou pintade] (Photo 6) et qui sont les espèces les plus convoitées par les pêcheurs, en raison de leur prix élevé.

En revanche, ce n'est pas la raison invoquée par les pêcheurs pour expliquer leur plus grand nombre à la pêche à la ligne que dans la pêche au filet ou *arrasto*. Il apparaît que la pêche au filet permet de rapporter plus de poissons en quantité alors que la pêche à la ligne rapporte du poisson de meilleure qualité. Dans les 2 cas, le poisson peut ne pas être au rendez-vous et sa présence dépend beaucoup de la *sorte* [chance] selon les enquêtés.



Photo 4 : Poisson-scie (Pristis pristis).
Photo trouvée sur hakaimagazine.com



Photo 5 : Vivaneau bourgeau (Lutjanus sebae).
Photo trouvée sur Aquaryus.com



Photo 6 : Mérrou pintade (Epinephelus chlorostigma)
Source : Evano Hugues (2016). Mérrou pintade (Epinephelus chlorostigma). Ifremer.

I : É melhor fazer linha ou melhor fazer rede?

A : É fácil.

I : Que tem mais vantagem ?.

A : É diferente das pessoas porque as outras pessoas gostam de pescar arrede. As outras pessoas gostam de pescar a linha. É assim. Fica assim.

I : Não é porque um tipo de pesca tem mais produção como este tipo? Ou Não ?.

A : É porque... Porque o peixe também é arrede. Pode pescar uma semana sem apanhar. Também o peixe da linha também acontece. Uma semana sem apanhar a quantidade. Apanha pouco a pouco o peixe. É assim.”

« I : C'est mieux de faire de la pêche à la ligne ou au filet ?

A : C'est différent selon les personnes parce qu'il y a certaines personnes qui aiment faire de la pêche au filet. Il y en a d'autres qui aiment faire de la pêche à la ligne. C'est comme ça. Ça reste comme ça.

I : Ce n'est pas parce qu'il y a un type de pêche qui est plus rentable avec ce type ? Ou, non ?

A : C'est parce que... Parce que le poisson, lui aussi, est capricieux. On peut pêcher pendant

une semaine sans rien attraper. Ça arrive aussi avec la pêche à la ligne. Une semaine sans attraper grand-chose. On attrape les poissons petit à petit. C'est comme ça. » (Entretien avec Alberto, 7 mai 2026)

Cette pêche se pratique à pieds ou embarquée dans n'importe quel type de bateau. Plus le bateau est grand, plus la pêche est bonne puisqu'un bateau plus grand permet d'embarquer du matériel pour réfrigérer le poisson et donc de partir plus longtemps. La pêche à la ligne a lieu uniquement en haute mer, du côté d'*Ilha dos Portugueses* pour les pêcheurs de Vila, et derrière le mont Inhaca pour ceux de Farol (Carte 4). Elle dure en général une journée lorsqu'elle est embarquée sur un *banana boat* d'une capacité de douze tonnes et deux jours sur un de vingt-trois tonnes. Les distances dépendent des sites de pêche, des conditions météo et du matériel, mais ne dépassent pas trente kilomètres. Elle nécessite moins de pêcheurs que la pêche au filet, le nombre dépend uniquement de la place disponible sur le bateau et peut aller de 2 pêcheurs sur un *banana boat* à 7 sur un bateau plus grand avec 2 moteurs par exemple.

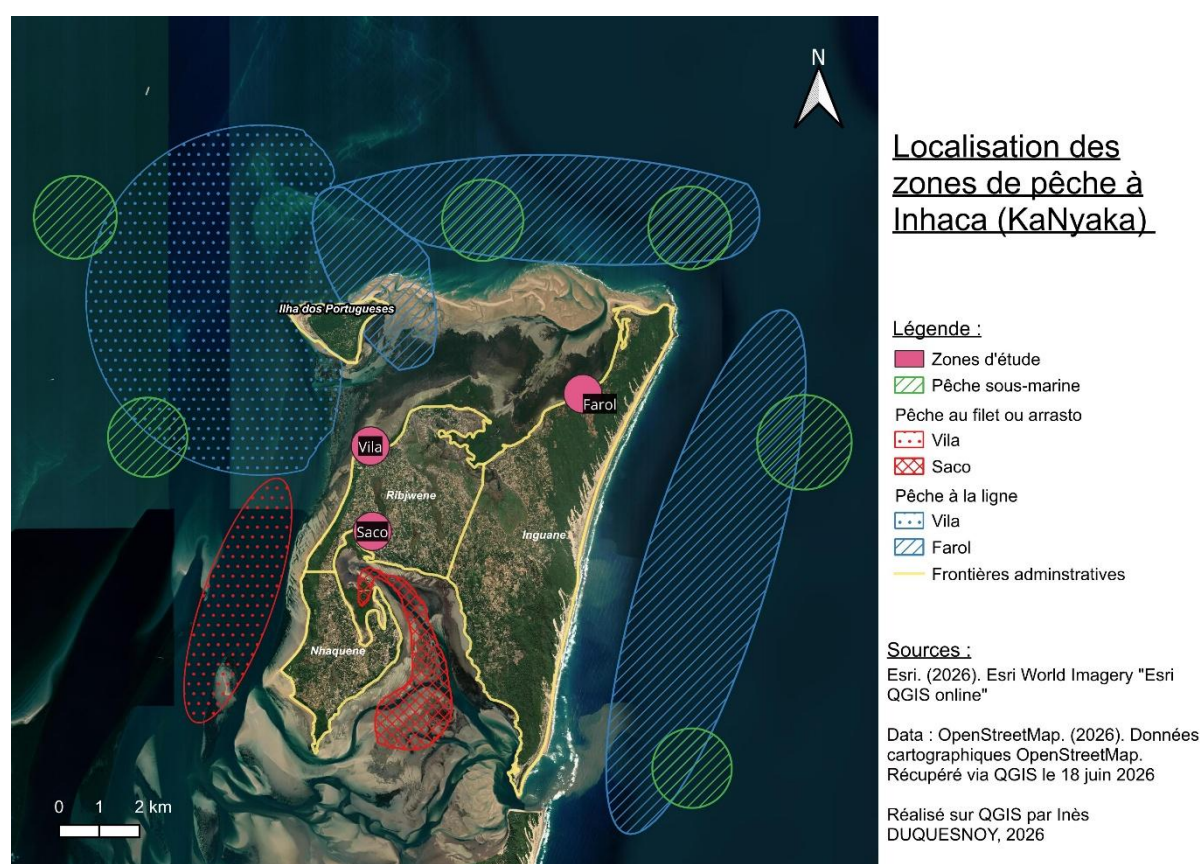


Photo 7 : Pêche à 2 lignes. Photo prise par Inès Duquesnoy, le 8 mai 2026 dans la baie de Maputo

Le matériel repose principalement sur la *linha* [ligne], les *anzóis* [hameçons] et le *chumbo* [plomb]. Dans un premier temps, les pêcheurs utilisent une ligne avec une dizaine de petits hameçons alignés pour attraper le plus de petits poissons possible près de la côte : cela permet de constituer des appâts. Dans un second temps, les hameçons sont remplacés par deux à trois plus gros, puis le bateau s'éloigne fortement de la côte pour lancer les lignes. Les lignes sont lancées de différentes façons, avec une canne à pêche ou non. Elles ne sont pas nécessairement lancées loin du bord, à part lorsque plusieurs sont lancées en même temps, pour éviter que celles-ci ne s'emmêlent. Par exemple, j'ai pu observer un pêcheur lancer une ligne puis la maintenir en l'enroulant autour de son gros orteil et en lancer une deuxième en la gardant dans ses mains (Photo 7). On accroche un des petits poissons capturés lors du premier temps à chaque hameçon. Ceux-ci avaient été conservés dans des jerricanes en plastiques jaunes avec un peu d'eau (Annexe 7, photo 13).

Ce jour-là, nous étions parti•es pêcher de 07h00 à 13h00 et n'avons ramené que deux *vermelho* et quelques *garopa*, plutôt petits pour l'espèce d'après les pêcheurs. La pêche n'avait pas été

très bonne, nous avons pourtant changé de site à de multiples reprises et cette pêche avait lieu sur un bateau à 2 moteurs, où nous étions 6 (dont Flavio et moi-même qui participions dans une moindre mesure). Il possédait notamment une sonde et un GPS permettant d'indiquer la profondeur des sites de pêche, facteur important pour le capitaine du bateau. Cette pêche a eu lieu en hiver, et cela expliquerait, d'après les pêcheurs, pourquoi nous avons eu une faible récolte. Ils expliquent aussi cependant que ce sont des choses qui arrivent, « parfois on a rien et c'est comme ça ». Pour renvoyer à l'entretien d'Alberto : « *o peixe [...] e arrede* » [Le poisson [...] est capricieux].



Carte 4 : Localisation des zones de pêche

On retrouve également d'autres formes de pêche qui sont moins présentes, comme la pêche sous-marine et la pêche aux crabes et palourdes. La pêche sous-marine est pratiquée en majorité par des jeunes de l'île ayant approximativement entre 20 et 30 ans. Ils sont à peu près quatorze à en faire actuellement et viennent tous de la zone de Farol. Cette pêche nécessite un matériel très particulier comme un masque, une veste, des gants et des chaussures de plongée mais aussi des poids et un fusil-harpon. C'est Heitor, avec qui j'ai réalisé un entretien, qui se charge d'acheter le matériel en Afrique du Sud pour tous les plongeurs, à la suite de réunions où chacun indique ce dont il a besoin. Les zones de pêches se situent en haute mer mais aussi à proximité

des barrières de corail (Annexe 5, carte part. 6). Ce sont les mêmes espèces de poissons que la pêche à la ligne qui sont pêchées, auxquelles s'ajoutent d'autres plus gros comme le *wahoo* [Thazard noir] (*Acanthocybium solandri*) ou le *barracuda* (*Sphyrna sp.*). En tant qu'activité relativement nouvelle sur l'île et peu pratiquée, elle est l'objet de conflits notamment avec les pêcheurs à la ligne, qui accusent les plongeurs de voler leurs poissons et qui se plaignent d'une pêche qui n'est pas autant réglementée que la leur.

La pêche aux crabes et aux palourdes n'est pratiquée que par les femmes, à pieds et à marée basse entre la plage de Vila et *Ilha dos Portugueses*. Elles ramassent les crabes à la main en les pinçant par le céphalothorax (Annexe 7, photo 14) en faisant attention d'éviter les pinces et peuvent parfois les ramasser avec les pieds. Elles les mettent ensuite dans un seau vide. Elles utilisent aussi un *pau* [batôn] taillé pour tuer des poissons qui chassent le crabe lorsqu'elles en croisent. Leurs crabes sont vendus dix meticaïs l'unité et certaines peuvent en vendre par kilo aux restaurants ou aux client•es qui le demandent. Cette pêche est surtout un appoint pour les femmes qui font aussi de l'agriculture et qui ne peuvent pas être *maguevas*, l'occupation majoritaire des femmes de l'île.

3.2 Interactions avec la terre : *maguevas* et alternatives économiques

La pêche ne s'arrête pas à la mer, elle existe aussi à travers la vente qui se fait sur terre et dans les autres activités économiques ou de subsistance de l'île.

3.2.1 Les maguevas et la (re)vente

Les *maguevas* sont des femmes de l'île qui achètent le poisson directement aux pêcheurs pour le revendre par la suite aux membres de la communauté. Elles sont au centre de l'économie de la pêche, comme l'indique ce schéma dessiné par l'administrateur de l'île (Figure 1).



Figure 1 : Schéma de l'organisation économique de la pêche selon l'administrateur de l'île. Réalisé par Inès Duquesnoy, 2026

Les *maguevas* se trouvent la plupart du temps sur la plage où elles attendent les retours des pêcheurs. Chaque *magueva* est munie d'un bac circulaire en plastique tapissé d'un morceau de carton. Une fois les pêcheurs en vue, elles se dirigent directement vers les bateaux pour les

rejoindre. La vente a alors lieu directement sur le bateau et se poursuit sur la plage. Certains pêcheurs préfèrent aussi vendre directement sur la plage (Photo 8).



Photo 8 : Vente de poisson sur la plage. Prise par Inès Duquesnoy, le 30 avril 2026.

Elles achètent et revendent uniquement au kilo et c'est le pêcheur qui pèse le poisson en premier lieu. Les prix du poisson sont fixés par l'association des *maguevas* qui l'indique par la suite au CCP. Il peut y avoir quelques querelles parfois entre les *maguevas* et les pêcheurs quand le prix a récemment changé et que l'information n'est pas parvenue à tout le monde. Une fois le poisson acheté, elles retournent chez elles pour le mettre dans leur congélateur ou dans des glaçons. Elles vont ensuite soit le revendre directement depuis chez elles, soit plus généralement sur la plage ou, pour ce qui est de *Vila*, devant l'ancien restaurant *Arvina* (Annexe 7, photo 15)

La proximité de l'île avec Maputo et son accessibilité par la mer rendent possibles des échanges commerciaux entre Maputo et KaNyaka. Certain•es habitant•es de Maputo viennent acheter leurs poissons directement sur KaNyaka et certaines *maguevas* de KaNyaka vendent leurs poissons à Maputo. Les *maguevas* envoient leurs poissons par le bateau de transport de l'île, un bateau hybride à voile et moteur faisant un trajet par jour. Ils sont ensuite reçus par une connaissance présente à Maputo qui se charge de la vente à son marché aux poissons ou auprès de client•es habitué•es. L'existence du dispositif « *m-peza* » au Mozambique permet de faciliter le transfert d'argent à distance, que les *maguevas* de KaNyaka reçoivent suite à la vente. D'autres prennent directement le ferry qui se rend à Maputo et s'occupent elles-mêmes de la vente sur place, mais c'est moins commun. Cependant, la vente à Maputo, qui rapporte plus que la vente à la communauté, nécessite de connaître les bonnes personnes – pour encadrer les

opérations à Maputo - ou bien de posséder assez d'argent pour payer un aller-retour en ferry⁵ ce qui n'est pas accessible à toutes les *maguevas*.

KaNyaka possède également son propre marché aux poissons mais celui-ci n'est pas utilisé en raison de la faible fréquentation. Pour les *maguevas*, le marché est inutile car il n'abrite aucun matériel de réfrigération, ce qui les oblige à se rendre chez elles pour les glaçons. Elles préfèrent ainsi garder leurs habitudes de vendre sur la plage ou chez elles.

Cependant, le nombre de *maguevas* a beaucoup augmenté avec le temps et cela a modifié les dynamiques de la vente. Auparavant, *guevar* [vendre] constituait plutôt un revenu d'appoint à d'autres activités comme l'agriculture ou l'élevage. Il y a toujours eu des *maguevas* à temps plein, mais aujourd'hui il y en a de plus en plus. C'est le cas d'une enquêtée qui auparavant achetait du poisson de temps en temps, et qui s'est vue obligée de devenir *magueva* à temps plein à cause de la faim, des temps difficiles et de la vie qui devient trop chère (Ent. Ofelia).

“Nós aprendemos por causa da pobreza. Então, aprendemos isso por causa da pobreza porque não tínhamos nada para fazer. Então, nós começamos a guevar peixe no antigo barco [...]”

“On apprend à cause de la pauvreté. Donc, on apprend ça à cause de la pauvreté parce qu'on a rien d'autre à faire. Donc on commence à vendre du poisson sur le vieux bateau [...] »

(Entretien avec Aldina & Leontina, 1^{er} avril 2026)

Les prix ont beaucoup évolué. En mai 2026, un kilo de *garopa* revient à 250-270 meticaïs, un kilo de *vermelho* à 230-250 meticaïs et un kilo de *peixe serra* à 210 meticaïs. Mais en 2004, un kilo de *garopa* revenait à 15-18 meticaïs, témoignant d'une évolution importante en terme du prix sur ces vingt dernières années.

L'augmentation du nombre de *maguevas* renforce aussi la compétition entre-elles, créant un climat de « première arrivée, première servie », qui se répercute également dans les relations avec l'association en place. Beaucoup de *maguevas* ne font pas partie de l'association car elles préfèrent vendre seules et éviter les problèmes et le *barulho* [bruit] (Ent. Alma). Personne n'a voulu me décrire en détail ce qui est entendue par *barulho*, un terme qui revient souvent et qui semble correspondre aux désaccords fréquents sur les sites ou les prix.

“A : [Eu trabalho] sozinha [...]. É melhor, porque não tem barulho com ninguém. É melhor.

Tem que ficar podre, ninguém que vai vir me fazer barulho.

⁵ Un aller-retour en ferry coûte 1000 meticaïs soit l'équivalent d'environ 4 kilos de *garopa* vendus en Mai 2026.

I : É um concurso com outras maguevas que está a primeira a guevar ?

A: Não, não é concurso. Há maguevas que guevam lá, há maguevas que guevam em Inguane, em todos os sítios. A ilha é tão grande para todos os maguevas.”

« A : [je travaille] seule [...]. C’est mieux, parce qu’il n’y a pas de bruit avec personne. C’est mieux. Ça va finir par pourrir, personne ne viendra me déranger (*me faire du bruit*). »

I : C’est un concours avec les autres maguevas d’être la première à vendre ?

A : Non, non c’est pas un concours. Il y a des maguevas qui vendent là, d’autres qui vendent à Inguane, dans tous les sites. L’île est assez grande pour toutes les maguevas » (Entretien avec

Alma, 30 avril 2026)

Pour les pêcheurs, les *maguevas* leur permettent de « se reposer » (Ent. Fernão N.). Ils reconnaissent que les femmes ont elles aussi besoin de travailler et qu’ainsi *guevar* représente une bonne opportunité à la fois pour eux et pour elles. De plus, beaucoup des *maguevas* sont les épouses, mères, sœurs ou cousines des pêcheurs et font ainsi partie de leur famille.

Les *maguevas* font parfois aussi de la pêche aux crabes et aux palourdes en supplément mais ce n’est pas le cas de toutes. Il semble qu’être *magueva* soit plus avantageux que d’être pêcheuse. Beaucoup de pêcheuses de crabes et de palourdes que j’ai rencontrées ne sont pas *maguevas* car elles n’ont pas les moyens d’acheter le poisson en premier lieu avant de le revendre. Alors que tous les hommes vont à la pêche, les femmes quant à elle doivent se trouver un espace dans ce qu’il reste. Si le rôle de *magueva* est un bon compromis et reste central dans la société, il n’est pas accessible à toutes et certaines femmes doivent pratiquer d’autres activités comme l’agriculture, l’élevage ou encore la boulangerie.

3.2.2 *Se nourrir hors de la mer*

L’agriculture ou *machamba* est pratiquée de manière vivrière, majoritairement par les femmes. Certaines personnes peuvent vendre leur production au marché du village, mais elles restent minoritaires. L’agriculture est très instable car elle dépend énormément des conditions météo. Comme me l’explique une enquêtée, si elle sème son champ et que le soir même la pluie se déverse, elle perd toutes ses semences et le travail effectué (Ent. Nina). Parmi les produits cultivés, on retrouve la patate douce blanche (Annexe 7, photo 16), le manioc, la tomate, la carotte ou encore l’oignon.

L’agriculture se fait surtout tôt le matin ou tard le soir. Elle pose notamment problème auprès de l’UEM, qui possède des réserves terrestres sur l’île, à cause de la déforestation car la

communauté abat certains arbres afin de dégager une parcelle de terre cultivable. Pour la communauté, cette agriculture n'est pas viable car elle ne produit que très peu et est souvent détruite par les cochons présents sur l'île. À Vila, l'agriculture est plutôt visible car elle prend place le long des chemins et qu'il y a peu d'arbres. Dans la zone de Farol, à Inguane, il y a plus de palmiers et de végétation, ce qui la rend plus difficile à apercevoir.

L'élevage est aussi pratiqué mais est très minime. Il concerne principalement les chèvres, qui sont attachées à un piquet avec une corde autour du cou ou laissées en liberté, et les cochons qui eux sont enfermés dans des enclos. Ces animaux ne sont consommés que lors d'événements particuliers comme un décès, une union, une célébration comme la journée des femmes mozambicaine le 7 avril ou encore une nouvelle construction. Ils peuvent aussi être vendus mais c'est moins commun et cela ne représente pas une activité économique mentionnée par les habitant•es.

J'ai observé de l'élevage de cochon à la fois à Inguane et Ribjwene (Annexe 7, photo 17). Le sable sous les clôtures est facile à creuser donc les cochons s'enfuient fréquemment. Certaines personnes ont trouvé un moyen de tapisser le sol de terre ou de branchage pour rendre la fuite plus difficile.

L'île est dépendante de l'importation des produits alimentaires depuis Maputo. Le bateau chargé de l'importation est le bateau hybride à voile et moteur qui exporte les poissons des *maguevas*. Il se rend à Maputo tous les jours du lundi au vendredi sauf jour férié. Il n'y a qu'un seul bateau qui effectue ce trajet pour le transport sauf en cas de grosse construction qui nécessite beaucoup de matériaux. Certains commerces possèdent leur propre bateau pour le transport, c'est le cas du centre commercial Pamela situé à Vila (Annexe 7, photo 18) mais aussi de la station essence qui importe le carburant sur l'île. Les femmes qui attendent sur la plage aident parfois à décharger le bateau d'importation et d'exportation (Photo 9) et reçoivent une ou plusieurs marchandises en compensation. Ce bateau appartient à l'association de transport de l'île. Cette dernière se réunit tous les trois mois pour fixer les prix des transports à la fois en *banana boat* et en voiture - notamment pour les touristes et autres visiteur•euses de l'île -. Ils sont seize à posséder une voiture sur l'île et à faire partie de l'association. Certains lodges et commerces possèdent leurs propres véhicules : bateau, quad ou voiture.



Photo 9 : Déchargement du bateau de transport. Prise par Inès Duquesnoy, le 2 avril 2026 à Ribjwene, KaNyaka.

Le tourisme est une activité importante pour KaNyaka. Il était très lucratif pendant l'ère coloniale, et ce jusqu'en 2015 grâce à la présence de l'hôtel de la chaîne de luxe Pestana. Situé juste à l'entrée de l'île, dès que l'on arrive à la fin du quai, cet hôtel est aujourd'hui délabré alors qu'il représentait auparavant une source d'emploi importante et attirait les touristes. Aujourd'hui, l'île en reçoit beaucoup moins. Si pour certains, c'est la fermeture de l'hôtel qui explique ce phénomène, pour d'autres c'est plutôt la taxe de la réserve qui est trop chère ou le manque de confort dû à la faible quantité d'hôtels et de restaurants. La taxe de la réserve est une taxe à payer du fait du statut de protection de l'île sous la SBMUEM. 20% de cette taxe reviennent à la communauté pour son développement, 20% reviennent à la station de biologie marine pour le maintien des réserves et leur surveillance et enfin les 60% restants reviennent au gouvernement mozambicain. Elle est fixée au prix de 200 meticaïs pour les étrangers et 150 meticaïs pour les nationaux. Elle est valable le temps du séjour mais certaines activités comme le *snorkeling* ou encore la pêche sportive nécessitent de payer des frais supplémentaires. Elle est à payer au kiosque situé devant le quai qui correspond également au lieu d'achat des billets pour le ferry (Annexe 7, photo 19).

Le tourisme est aussi maintenu par l'association des guides touristiques et l'association Aotuka, qui souhaitent mettre en place un tourisme durable. Ces deux associations sont distinctes mais existent légalement sous le même décret, celui de la création d'Aotuka. L'association des guides touristiques est très ancienne et était contemporaine de l'hôtel Pestana. Dirigée par Masta, le principe est de recruter des jeunes qui passent leurs journées sur les plages pour leur donner un emploi. Les guides touristiques sont payés 450 meticaïs la journée par les touristes et dépendent donc de la fréquentation de l'île. Ils attendent le long du quai pour offrir leurs services.

Aotuka est une association créée en 2021 qui souhaite promouvoir le tourisme durable sur l'île. Pour cela, elle a créé un site internet pour faire de KaNyaka une destination touristique « compétitive » qui rivalise avec les autres destinations (Ent. Aloisio). Elle a notamment fourni des canoës et des vélos aux membres de la communauté, pour qu'ils puissent les louer aux touristes, créé un système de gestion de l'eau de pluie pour nettoyer les voitures et lutter contre les incendies, et souhaite mettre en place un commerce à faible impact environnemental basé sur l'huile de coco. Aotuka dépend beaucoup des programmes de conservation de l'île, en partie parce que ceux-ci protègent les écosystèmes côtiers qu'elle souhaite mettre en avant pour attirer les touristes, et en partie parce qu'elle multiplie les collaborations à la fois avec la RMPPO et la station de biologie marine de l'UEM pour financer divers projets.

L'organisation de KaNyaka témoigne d'une appropriation des mécanismes légaux de gestion des ressources naturelles adaptés à des fonctionnements culturels locaux qui catégorisent eux-mêmes ces ressources. Par ailleurs, la conservation apparaît tout autant dans cette configuration de l'exploitation des ressources liées à la pêche, l'agriculture et le tourisme.

Chapitre 4. Une conservation bicéphale : entre le modèle historiquement ancré de la station de biologie marine de l'université Eduardo Mondlane et l'arrivée du modèle marin récent du Parc National de Maputo

Sur KaNyaka, la conservation est incarnée par deux institutions : la station de biologie marine de l'Université Eduardo Mondlane (SBMUEM) et la réserve marine partielle de Ponta do Ouro (RMPPO). Ces institutions ont des ancrages historiques et spatiaux différents, et elles illustrent deux conceptions différentes de la conservation. Ces éléments rendent confuse leur inscription au sein de la communauté.

4.1 Ancrage historique et scientifique : la station de biologie marine de l'Université Eduardo Mondlane.

4.1.1 Histoire de la station

Située à Nhaquene sur la côte sud-ouest de KaNyaka, la SBMUEM a été inaugurée en 1951 sous l'occupation coloniale (Annexe 7, Photo 20). La diversité des écosystèmes présents à KaNyaka a attiré beaucoup de scientifiques de l'Université du Witwatersrand en Afrique du Sud dans les années 1920. En 1947, le besoin de construire une station scientifique pour accueillir ces chercheur•euses est formulé par le professeur Aurélion Quintanilha, biologiste portugais de l'Université du Witwatersrand (UWit). Le Portugal décide alors de fournir les

bâtiments et le mobilier et laisse l'UWit fournir le matériel scientifique et les ouvrages techniques. La construction a lieu de 1948 à 1950, et en 1953 la station ouvre sous la direction de José Joaquim Cravo. Alors précurseur de la recherche scientifique au Mozambique, la station rejoint l'institut de recherche scientifique du Mozambique après sa création en 1964 (Universidade Eduardo Mondlane, s. d.-a). La même année, sa gestion est confiée à l'Université Lourenço Marques renommée ensuite Université Eduardo Mondlane en 1976, d'après le premier président du FRELIMO (et figure importante de la résistance) (Universidade Eduardo Mondlane, s. d.-b). La station est ensuite fermée pendant la guerre civile à partir de 1977 et réouvre en 1985. Aujourd'hui, elle abrite des salles d'enseignement et de formation, des laboratoires, ou encore des dortoirs qui accueillent des étudiant•es du monde entier. On y trouve aussi un musée propre à la station, qui présente des espèces de la flore et de la faune récoltées sur l'île.

La station marine possède plusieurs missions. La première est de mener des recherches sur les écosystèmes (principalement marins) et de former des scientifiques en biologie marine. Elle devient un acteur majeur de la recherche scientifique marine au Mozambique dès les années 90, moment où se développe la biologie marine dans le pays. En 2002, elle rassemblait près de 70% des articles académiques traitant de la biologie marine sur le pays (Bandeira et al., 2002).

Ensuite, la station a pour mission de promouvoir l'éducation environnementale sur l'île. Elle organise ainsi des formations, des conférences ou encore des activités avec les communautés locales, en vue de les sensibiliser sur leur impact environnemental.

La SBMUEM est particulièrement engagée dans la protection des mangroves et semble, d'après mes observations, catégorique sur l'interdiction de couper du bois. Lors de la journée internationale des droits des travailleur•euses le 1er Mai 2026, les *rangers* et employé•es ont rappelé les procédures lorsqu'est observé de la coupe de bois illégale. Ils ont mimé une scène dans laquelle on les appelle : les *rangers* se communiquent entre eux la position de l'infraction à partir d'un langage qui semble militaire : « Elles [les femmes qui coupent du bois] sont à 5min de la station, à 2km de la baie. Arrivée prévue à [...] ». Ils ont ensuite fini par rappeler les sanctions qu'encourent les personnes qui coupent illégalement du bois mais aussi les raisons pour lesquelles c'est interdit, en insistant sur le besoin de protéger l'environnement pour garantir la survie des communautés. Ils ont terminé leur discours par « *Fiscalizar pela cidade(?), fiscalizar pela vida de todos* » [« Surveiller la ville (?), veiller à la vie de chacun »] et par leur slogan « *A UEM, vamos continuar a ensinar* » [« UEM continuons à enseigner »].

La station participe aussi parfois aux réunions du CCP pour former les pêcheurs sur les filets recommandés ou encore sur les espèces marines dont la capture est interdite. Parmi ces espèces on retrouve les requins, les baleines, les dugongs, les dauphins, certaines espèces de mérou et surtout les tortues (Ent. Jorge N.). La plage située tout le long de la côte Est de l'île se nomme en effet la *praia das tartarugas* [plage des tortues] en raison d'une forte présence de tortues qui viennent y pondre. La SBMUEM a mené beaucoup d'activités de sensibilisation auprès des communautés sur la consommation des œufs de tortue ou sur le braconnage pour la commercialisation pour la médecine traditionnelle. Aujourd'hui, la communauté ne consomme plus les œufs de tortues et leur braconnage n'est plus non plus mentionné par la communauté ou les autorités de l'île (Com.perso Heitor), ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a plus lieu pour autant.

Enfin, la dernière mission de la station, en lien avec la mission précédente, repose sur la surveillance des réserves terrestres mais surtout marines présentes sur l'île.

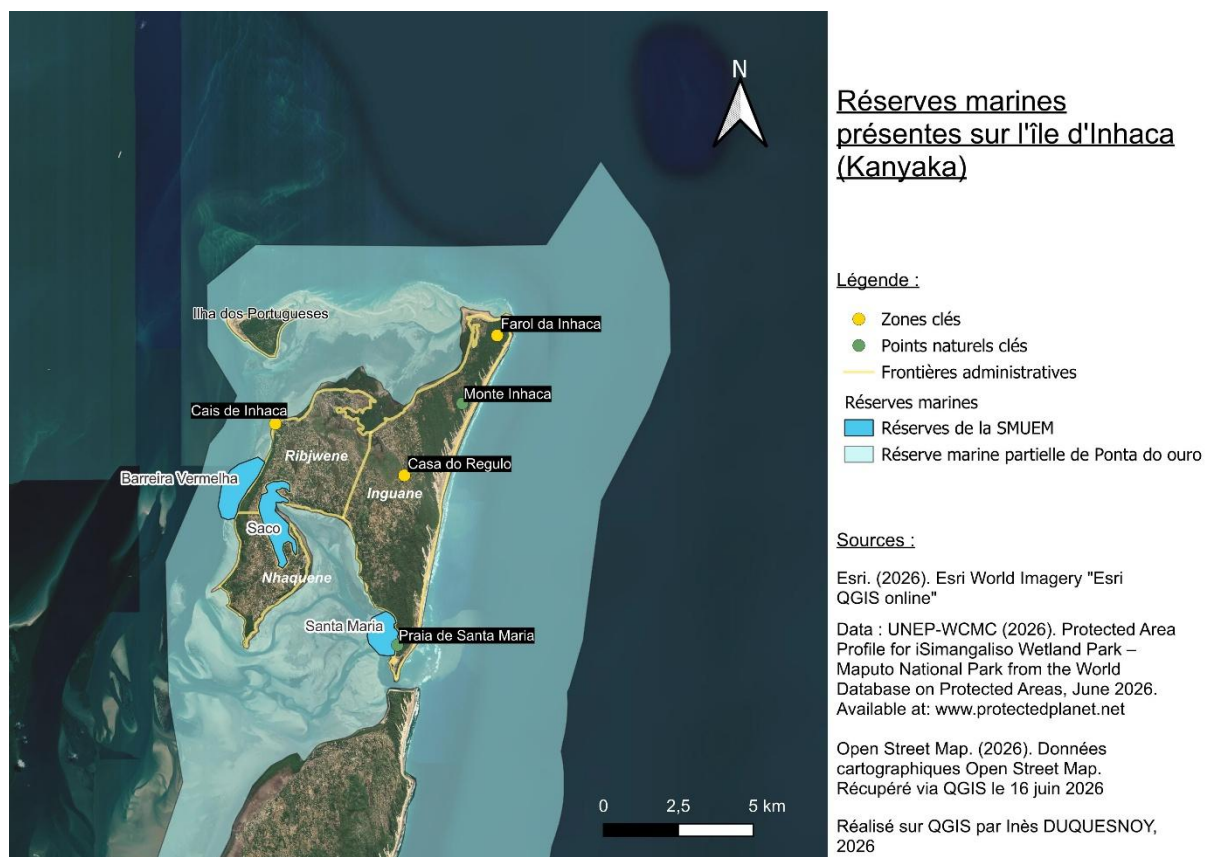
4.1.2 Les réserves de la SBMUEM

Les réserves marines et terrestres ont été créées par décret colonial en 1965 sous l'impulsion de la SBMUEM. Il est aujourd'hui compliqué de retrouver ces documents officiels de création pouvant indiquer leurs positions géographiques exactes.

Concernant les réserves terrestres, les panneaux semblent indiquer que toute la partie sud d'Inguane est une réserve. Le directeur de la station m'a également expliqué que l'entièreté de *Ilha dos Portugueses* et de KaNyaka est une réserve terrestre. Cette démarcation semble être similaire à celle décrite par la communauté, où on a pu me dire de manière sarcastique « *Toda ilha é uma reserva* » [« Toute l'île est une réserve »] (Ent. Emilia). Il semble alors que les actions de la station participent à faire penser que l'entièreté de KaNyaka est une réserve. Concernant les réserves marines, d'après le directeur de la station, on en dénombre trois principales. Deux d'entre elles correspondent aux barrières de corail de l'île : la *barreira vermelha* [barrière rouge] et le récif de Ponta Torres ou Santa Maria (Carte 5). La dernière correspond à la baie du Saco, qui est une zone intertidale composée de mangroves, de bancs de sables et de vasières (de Boer et al., 2001).

Pour les communautés, la position et l'existence des réserves varient beaucoup. On retrouve presque toujours les réserves de la *barreira vermelha* et de Santa Maria comme le montrent les cartes réalisés par Salomão João Ca. (Farol), Sebastião. (Farol) et Vinicius Erico (Saco) (Carte

6, Carte 7, Carte 8). En revanche, tout comme les entretiens et les autres cartes participatives (Annexe 5), elles indiquent aussi d'autres réserves situées sur *Ilha dos Portugueses*, à Nhaquene du côté de la SBMUEM, à la *praia das tartarugas* ou encore dans la zone entre *Ilha dos Portugueses* et Farol.



Carte 4 : Localisation des réserves marines sur KaNyaka



Carte 7

Carte 7

Carte 7

Cartes participatives réalisées par Salomão João Ca. (6), Sebastião (7) et Vinicius Erico (8) indiquant par des traits ou points en noir les réserves marines de l'île. Elles représentent toutes, au minima, les réserves de Barreira vermelha et de Santa Maria. Les cartes sont disponibles en grand format en annexe

La surveillance est majoritairement effectuée par les *rangers* de la SBMUEM (Annexe 7, photo 21) en relation avec le CCP et la RMPPO. Ils sont tous pêcheurs et recrutés sur concours. Ils travaillent en duo sur une période d'une semaine où ils changent fréquemment de site. On retrouve des sites de surveillance du côté de la baie à Vila, du côté de la haute mer sur la *praia das tartarugas*, directement à la station marine et enfin sur *Ilha dos Portugueses* (Ent. Jorge N.). Ils ne sont par contre pas responsables des sanctions distribuées. Celles-ci relèvent de l'autorité maritime, de l'INAMAR et du tribunal civil ou maritime. Les relations entre l'autorité maritime présente sur l'île à Vila et l'INAMAR sont très floues : si l'autorité est obligée de tout remonter à l'INAMAR ce n'est pas le cas dans le sens inverse, laissant parfois le directeur dans la confusion sur les sanctions qui ont pu être données. (Ent. Nino).

Concernant les réserves reconnues par les communautés locales, elles ont été légalement incluses dans la réserve marine partielle de Ponta do Ouro (RMPPO) et ne relèvent plus de la SBMUEM sur le papier. L'ancrage historique de ces réserves participe cependant à maintenir leur présence au sein des pratiques et conceptions locales de l'environnement.

Elles obéissent maintenant aux régimes de protection de la RMPPO et interdisent toutes les activités d'exploitation dont la pêche, à l'exception de la recherche scientifique. En revanche, certaines activités sont autorisées en échange d'un paiement supplémentaire au kiosque collectant la taxe sur les réserves (cf. Chapitre 3).

Cependant la reconnaissance de la RMPPO à KaNyaka est complexe. Alors qu'elle redéfinit la conservation de l'île légalement et administrativement, elle est invisible pour la communauté, y compris pour certaines personnes occupant des postes directement en lien.

La zone à usage restreint autorise des activités sportives et nautiques comme le cyclisme, l'équitation ou encore la plongée, la natation, le surf et la pêche sportive. Cette zone a pour but « d'offrir au visiteur une expérience en plein air, au cœur de la nature, d'une grande qualité, dans un cadre marin » (ANAC, 2011, p. 54), et est considérée comme un espace où « les modifications induites par l'homme ne constituent pas une menace majeure et il est possible d'en atténuer les effets et de rétablir, dans une large mesure, l'état d'origine de la zone » (ANAC, 2011, p. 54).

La zone à usages multiples est un espace qui a déjà été très impacté par les activités humaines et dont l'objectif est d'être restauré pour qu'il devienne une zone à usage restreint par la suite. En effet, il n'y a aucune différence entre les deux en matière d'interdiction et d'autorisation, il y a juste un contrôle, un suivi et une surveillance plus importante des écosystèmes et des activités extractives dans la zone à usages multiples en raison d'un besoin plus urgent de restauration des écosystèmes (ANAC, 2011, p. 55).

Sur KaNyaka, la zone à usage multiple est majoritaire mais on peut voir que les réserves de la SBMUEM et les espaces de conservation cités par la communauté correspondent à la zone sanctuaire (Carte 9). Ainsi, les réserves de la SBMUEM continuent d'exister géographiquement, même une fois passées sous la direction du RMPPPO.

L'apparition de cette nouvelle réserve en 2009 part d'un programme de protection des tortues créé par une ONG de conservation sud-africaine, et s'inscrit dans un climat de résolution post-conflits issu de l'indépendance et de la guerre civile, mené notamment par la *Peace Park Foundation*⁶ (PPF) et la banque mondiale (Symons, 2017, p. 270).

La RMPPPO est intégrée dans un enchevêtrement institutionnel complexe et fait partie d'une multitude d'aires de conservation à plusieurs échelles (Figure 2). Elle rejoint la réserve spéciale de Maputo (RSM) - ancienne réserve de chasse aux éléphants créée sous décret colonial et renommée en 1969 – pour former en 2021 le parc national de Maputo (PNM). Depuis 2025, le PNM est devenu une aire protégée transfrontalière avec le PZHI – créée en Afrique du Sud en 1999 - sous le nom de « Parc de la zone humide d'Isimangaliso – Parc national de Maputo » (PNZHI-PNM). Le PNZHI-PNM est depuis 2025 inscrit comme patrimoine mondial de l'humanité. Enfin, ce nouveau parc transfrontalier fait partie de l'aire transfrontalière du

⁶ ONG fondée en Afrique du Sud en 1997 par Nelson Mandela, le prince Bernhard des Pays-Bas et Anton Rupert – homme d'affaire afrikaner, fondateur du groupe multi-milliardaire Rembrandt. En 2026, le président du PPF est le fils de ce dernier, Johann Rupert. (*Home - Peace Parks Foundation*, s. d.)

Lubombo (ATFLu) créée en 2000 à la suite d'un accord coopératif entre le Mozambique, l'Afrique du Sud et l'Eswatini (ANAC, 2010) (Carte 10).

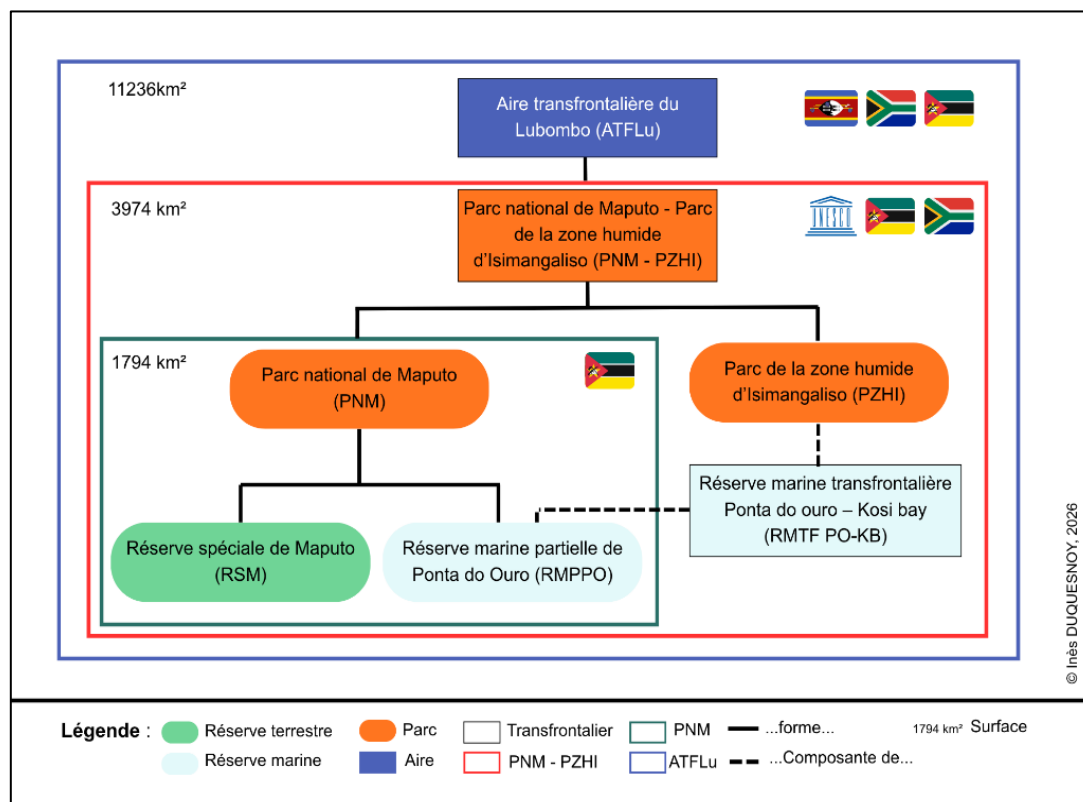
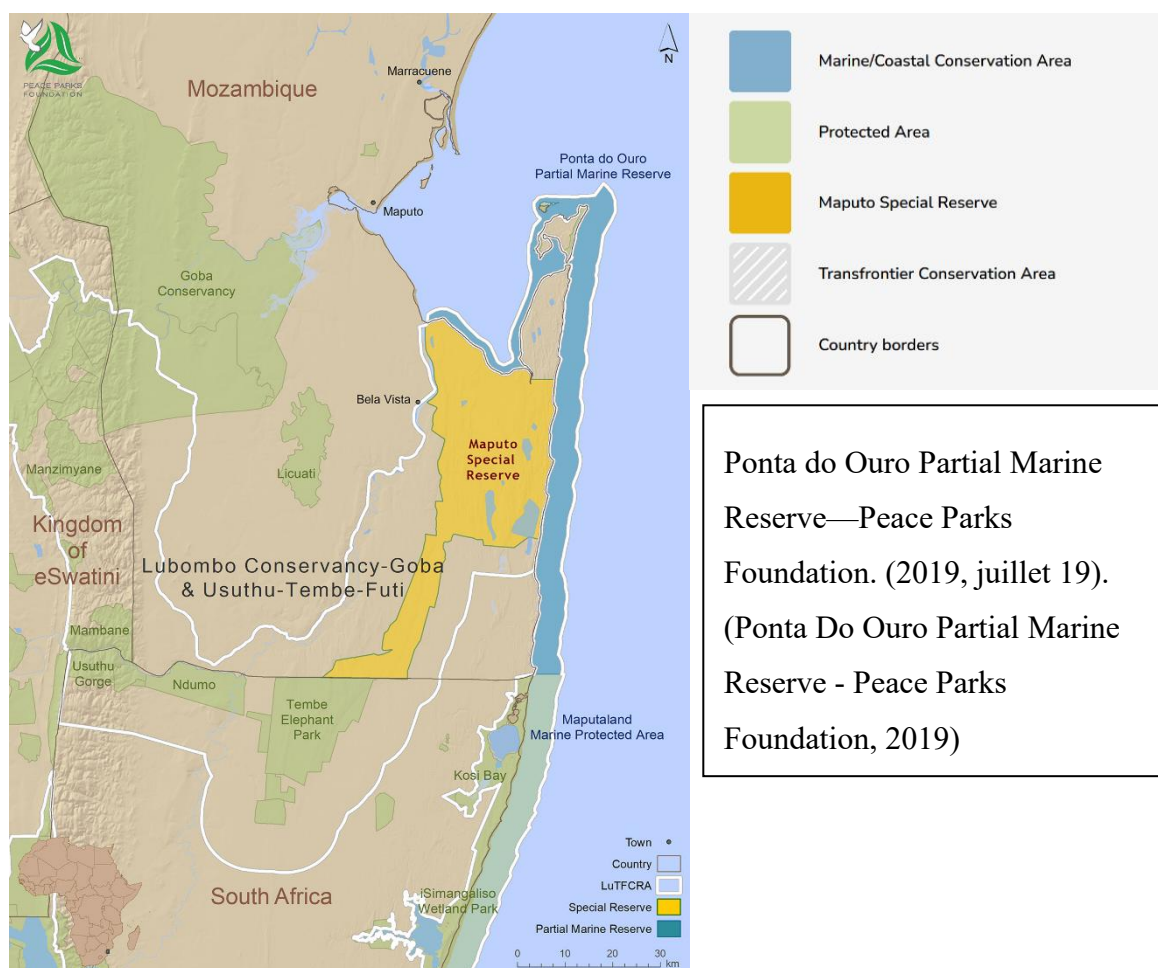


Figure 2 : Schéma de l'organisation transfrontalière de la RMPPO.

Ainsi, la gouvernance de la RMPPO est très enchevêtrée : elle dépend en partie de l'Administration nationale des aires de conservation (ANAC) (donc du ministère de l'agriculture, de l'environnement et des pêches) et du ministère du tourisme d'un point de vue national, mais aussi du système de gouvernance transfrontalier du Lubombo par conseil ministériel trilatéral. Faisant partie du PNZHI-PNM, elle dépend aussi de l'accord de gouvernance transfrontalière conclu entre les deux en 2001, découlant lui-même de l'accord de 2000 concernant l'ATFLu (UICN, 2025). Cependant, toutes ces aires de protection ont comme point commun un financement de la part de la *Peace Park Foundation* (PPF) ce qui la rend très active dans leur gouvernance. Or celle-ci semble dicter une conservation inscrite dans le néolibéralisme de la Nature, mettant en avant les bénéfices économiques de la conservation à travers le tourisme mais aussi la paix.



Carte 10 : Localisation de la RSM, la RMPPPO et le PZHI au sein de l'ATLu

4.2.2 Paix, tourisme et conservation : le trio gagnant vers la co-gestion ?

Le principe de la PPF est de promouvoir la paix et l'entraide par la coopération environnementale en matière de gestion des ressources. Pour cela, elle mobilise des aires de conservations transfrontalières (ACTF) ou *peace parks* en Afrique australe. L'autre argument des ACTF est économique et repose sur le tourisme. L'idée est de faciliter et donc favoriser le trajet des touristes en évitant les procédures d'entrée pour chaque pays, et par conséquent faire en sorte que la conservation ne bénéficie pas uniquement à un pays mais bien à toute la région (Belaidi, 2016). En mettant en avant l'idée que « la stabilité économique est la pierre angulaire de la paix » (Belaidi, 2016, p. 138), la PPF justifie sa volonté de développer économiquement la conservation par son objectif de paix et de coopération, si bien que dans la création de la PPF, on ne peut pas vraiment distinguer si c'est la paix qui a motivé l'économie, ou l'inverse. La présidence du PPF tenue par Johann Rupert, milliardaire sud-africain propriétaire du groupe de luxe Richemont, laisse à penser que l'économie n'est pas au second plan.

Ce n'est pas non plus anodin que cette initiative émane de l'Afrique du Sud. Après tout, les parcs transfrontalier offrent, grâce à leur dimension inédite, un produit plus vaste, donc écologiquement plus riche et plus exceptionnel, permettant d'attirer de nouveaux touristes (Rodary, 2019). Or, en tant que pays le plus riche de l'Afrique australe, l'Afrique du Sud possède les meilleurs hébergements et activités, et se trouve donc être le pays qui bénéficie le plus des ACTF. En effet, les touristes viennent visiter ces parcs géants extraordinaires mais résident et organisent leur voyage avant tout (voire uniquement) depuis ce pays. Il y a une raison pour laquelle le tourisme sud-africain à Ponta do Ouro, station balnéaire des plus importantes dans le sud du Mozambique, a précédé la création de la RMPPO et sa version transfrontalière, la RMTF PO-KB (Symons, 2017). La réserve a pu entraîner un nouvel engouement pour une zone qui était déjà investie touristiquement par l'Afrique du Sud et qui a donc renforcé ses bénéfices.

Depuis la construction du pont rejoignant Maputo à Katembe en 2018, le trajet vers Ponta do Ouro ne prend plus qu'environ deux heures de route au lieu des six à sept heures auparavant nécessaires. De ce fait, la localité accueille désormais un nombre importants de touristes venant de Maputo pour le temps d'un week-end. Ponta do Ouro accueille depuis bien des années des touristes sud-africain•es mais également des propriétaires de restaurants, de logements ou de centres d'activités elle•eux aussi sud-africain•es. On retrouve des entreprises de plongée sous-marine, de surf, de nage avec les dauphins ou les requins mais aussi des excursions en bateau pour aller voir les baleines.

Toutefois, on ne retrouve aucune information sur la RMPPO, lieu de toutes ces activités. Le seul indice de son existence repose sur la présence d'une station de sauvetage ornée du logo du parc national de Maputo (PNM), dans laquelle on retrouve quatre *rangers* du parc chargés de la surveillance. Quand on regarde du côté du PZHI, on retrouve la même chose : la ville de Sainte-Lucie, à proximité du lac Sainte-Lucie, figure de proue de l'aire protégée, abrite *food courts*, boutiques de plongées et de surf, excursions avec les crocodiles et les hippopotames. Les activités touristiques semblent prendre le dessus sur les objectifs de conservation. Je me suis rendue dans un *crocodile center* situé à l'entrée du PZHI : la conservation y est bel et bien mentionnée, mais uniquement sur des panneaux décolorés, rongés par le soleil et avec des informations datées d'il y a plus de vingt ans situés hors du chemin de la visite. Les missions de sensibilisation, d'éducation et de protection semblent reléguées aux couloirs sombres alors que le tourisme est poussé dans la lumière.

Mais la mise en avant du tourisme peut bénéficier aux communautés locales en réponse aux interdictions d'exploitation auxquelles elles font face. Dans son plan d'affaire, la RMPPO met en avant l'idée de développer un écotourisme, durable et respectueux de l'environnement, qui soit aussi une opportunité pour les Mozambicain•es en terme d'emploi. Cela s'inscrit directement dans une volonté de la réserve d'assurer des bénéfices équivalents pour les communautés affectées par la conservation en présentant en partie des modes de subsistance alternatifs comme le tourisme.

Le plan d'affaire reconnaît aussi que la majorité des bénéfices actuels de l'écotourisme revient aux investisseurs étrangers. En effet les communautés locales n'ont pas accès à des finances et crédits qui leur permettraient de profiter pleinement des avantages de l'écotourisme. La mise en place des dispositifs participatifs pourrait alors contribuer à mieux organiser ces bénéfices et faire en sorte que les communautés locales, directement impactées par la conservation, se les approprient.

Or, au Mozambique les communautés ne possèdent juridiquement qu'un droit de consultation sur la mise en place d'aires protégées ou de modèles de gestion des ressources naturelles, rendant difficile la participation communautaire (cf. Chapitre 1). La loi mozambicaine prévoit aussi un mécanisme de redistribution obligatoire à hauteur de 20% des recettes générées par l'aire protégée, qui peut être mentionné pour lancer des discussions entre acteur•ices institutionnel•les et communautés. En effet, ces discussions, qui peuvent par exemple avoir lieu dans le cadre d'ateliers participatifs, ont la possibilité d'aborder l'utilisation de ces bénéfices par des acteur•ices aux savoirs diversifiés. Dans ce sens, les communautés locales prennent conscience des freins institutionnels et les acteur•ices de la conservation prennent conscience des besoins et capacités des communautés locales (Sriskandarajah & Givá, 2014). Malheureusement, ces instants de discussion sont très rares, dans des contextes où la communication entre les communautés et l'administration des aires protégées est trop faible.

À KaNyaka, la présence de la RMPPO est très récente et très peu communiquée. Cela crée des confusions concernant les rôles de chacun•e des acteur•ices, rendant ainsi la communication difficile voire totalement absente.

4.2.2 RMPPO ou « Grupo de Vicente » : le cas de KaNyaka

Parler de la RMPPO auprès de la communauté est assez complexe. Dans un premier temps, je parlais dans les entretiens de « la réserve marine de Ponta do Ouro », et l'on me répondait que

ce n'était pas sur l'île et que je devais partir plus au sud. Mon statut d'étrangère blanche apparenté à une touriste a sûrement contribué à cette réponse, étant donné que Ponta do Ouro est une destination touristique connue et que les personnes ont pu croire que je voulais m'y rendre. J'ai donc par la suite parlé de « la réserve marine du parc national », et l'on avait tendance à me répondre que les réserves marines étaient sous la direction de l'UEM et non pas du parc. Enfin, j'ai fini par me rabattre uniquement sur « le parc national », et cette fois-ci on me parlait directement de Machangulo, où se situe la réserve spéciale de Maputo (RSM).

Si cette confusion pourrait sembler reposer uniquement sur les termes mobilisés, elle découle en réalité aussi d'un vrai manque d'informations sur la situation réelle. En effet, la plupart des *nativos* que j'ai interrogé•es ne savaient pas du tout qu'il y avait une réserve marine du PNM sur l'île, et d'autres m'affirmaient même que ce n'était pas possible et que le parc n'existait pas ici. D'après Armando Ca., qui travaille à l'IDPPE, le parc national n'existe pas encore sur l'île mais souhaite s'implanter. Pourtant, Masta, qui travaille avec le tourisme, et Sole Chatsung Ca., secrétaire du CCP, m'indiquent tous les deux que l'île entière fait partie de la réserve marine du parc. On voit donc que l'information est inégalement connue au sein de la communauté.

Néanmoins, la RMPPO est bien présente sur l'île : le logo du parc national de Maputo dont elle fait partie apparaît même sur le côté de la casquette de guide de Flavio qui m'a accompagnée à presque tous les entretiens.

Le parc a mené beaucoup de projets sur l'île en lien avec le tourisme, la protection des mangroves ou encore la pêche. Il organise par exemple des formations pour l'association des guides touristiques de l'île. Ces formations sont en collaboration avec Aotuka, avec l'*Istituto Cooperazione Economica Internazionale* (ICEI)⁷ et avec la SBMUEM. Les deux formations principales dont j'ai entendu parler ont été proposées dans le cadre d'un programme de protection des mangroves nommé « *Mang'action* » de 2023 à 2026, désormais renommé et relancé sous le nom « *Mangrowth* ». Dans le cadre de ce projet, une carte souhaitant mettre en valeur le patrimoine de l'île a été placée sur la *praça digital* dans le *jardim*, espace central de Vila (Photo 10). On retrouve en bas de cette carte toutes les acteur•ices lié•es au projet (Photo 11), sauf le PNM qui a pourtant bien organisé les formations directement sur son site de Machangulo (Com.perso Flavio, Ent. Heitor Co.) ce qui participe de nouveau à la confusion.

⁷ ONG italienne qui participe à des projets de coopération sur le développement

que le parc aurait donné des ruches à certaines personnes et aurait fourni à Aotuka des vélos et des canoës.

Concernant la pêche, le PNM intervient dans la surveillance en coopérant majoritairement avec le CCP et la SBMUEM. Cette collaboration est importante puisque certains pêcheurs et certaines *maguevas* m'ont dit qu'en cas de pêche illégale, iels appellent directement Vicente. Celui-ci semble être le point focal du PNM sur l'île. Il était notamment représentant du PPF et de la RSM au moins jusqu'en 2011 (ANAC, 2011). Par ailleurs, tout le monde semble connaître Vicente, notamment par la surveillance mais aussi à travers différents projets menés. Il arrive même que lors des entretiens, quand je pose des questions sur le PNM, Flavio précise à l'enquêté•e que je parle du *Grupo de Vicente* [Le groupe de Vicente]. Vicente est aussi intervenu au CCP dans le cadre d'un projet nommé AMA⁸. Ce projet a notamment fourni des « bons » filets, soit des filets qui suivent la réglementation imposée par le gouvernement, à certains pêcheurs faisant partie du CCP.

Le fonctionnement des projets de soutien et d'aide du parc, ou devrais-je dire du *Grupo de Vicente*, semble beaucoup reposer sur l'encouragement de moyens de subsistance alternatifs à la pêche et à l'extraction des ressources naturelles. Cette idée est reflétée par l'association touristique Aotuka dont le président Aloisio m'a clairement dit que l'objectif principal était d'encourager les gens à « délaisser la pêche destructive au profit du tourisme » (Ent. Aloisio). Aotuka collabore beaucoup avec le PNM mais aussi avec l'UEM sur la sensibilisation à la nature, à la fois à travers les formations que l'on a abordées plus tôt mais aussi en réalisant des conférences, des brochures ou encore des activités comme le nettoyage collectif des plages.

Les collaborations entre le *Grupo de Vicente* et la SBMUEM paraissent évidentes, puisqu'ils œuvrent pour la même chose, à savoir la protection de la biodiversité. Pourtant, alors qu'ils sont parfois assimilés sous une même persona, iels sont aussi différenciés par des motivations de protection tout à fait différentes.

4.3 Bâtir ou comprendre : le dilemme de la SBMUEM et de la RMPPO

Beaucoup d'enquêtés ne font pas vraiment la différence entre la SBMUEM et la RMPPO. Ils savent que Vicente ne fait pas partie de la station, mais pour elle•eux les objectifs sont similaires, ce qui est suffisant pour les regrouper en une seule et même identité. Pour d'autres,

⁸ AMA serait en réalité le nom d'une ONG sur laquelle je n'ai pas réussi à trouver d'information.

la conservation relève avant tout de la SBMUEM. La RMPPO n'est alors soit pas mentionnée, soit comprise comme appui à la station, travaillant pour elle.

La confusion réside principalement autour des réserves où la SBMUEM est encore perçue comme prédominante. Il m'a été raconté qu'en 2023-2024, des pêcheurs de Farol auraient été arrêtés par les autorités de la RMPPO car ils pêchaient à l'intérieur de la nouvelle réserve sans le savoir. Il semblerait que l'affaire ait été réglée intérieurement et n'ait pas fait beaucoup de bruit. En revanche, cela ne serait pas étonnant puisqu'il semble que les limites de la réserve n'aient pas été bien communiquées auprès de tous les pêcheurs. La pêche dans les réserves reste cependant limitée puisque beaucoup de pêcheurs vont directement plus loin en haute mer.

La surveillance de la réserve est le point de collaboration principal entre les deux entités. Les *rangers* de la SBMUEM travaillent directement pour la protection de la RMPPO en collaboration avec Vicente et Enrico, le natif qui travaille exclusivement pour la réserve en tant que point de contact direct et permanent sur l'île. Les *rangers* semblent cependant être rémunérés directement par l'UEM. On pourrait penser qu'ils travaillent pour le même but, et que ce n'est donc pas dérangeant. En réalité, il existe une différence fondamentale dans leurs motivations à faire de la conservation. Pour la SBMUEM, la conservation réside dans le maintien d'écosystèmes intacts afin de garantir la recherche scientifique. Pour la RMPPO, la conservation permet de préserver un capital naturel extraordinaire permettant de développer le tourisme et de remplacer l'exploitation extractiviste des ressources naturelles par les communautés de l'île pour survivre.

Dans l'ensemble, les communautés sont assez satisfaites de la conservation marine. Les différences observables après la réouverture de la *veda* ont convaincu les communautés qu'une interdiction de la pêche dans certaines zones permet aux poissons de grandir et de se reproduire, augmentant ainsi leur production (cf. Chapitre 3). Les seuls conflits existants résident dans les interdictions de couper le bois des mangroves et les restrictions sur la construction.

En effet, beaucoup de *nativos* pensent qu'il est nécessaire de couper du bois car sinon les arbres vieillissent trop et ne se renouvellent pas. Ils pensent aussi que « de toute manière, un arbre ça repousse » donc il n'y a pas de raison d'interdire la coupe. Cette protection des mangroves et de l'environnement en général rend la construction d'hôtels, *lodges* ou encore restaurants complexe du fait de la nécessité d'obtenir une autorisation environnementale (cf. Chapitre 1). D'après la communauté, cette autorisation dépend de la SBMUEM ; or, celle-ci ne souhaite pas construire, contrairement aux autorités de la RMPPO.

Lorsque la situation de la SBMUEM m'a été présentée à la faculté de biologie de l'UEM à Maputo, on m'a expliqué que l'ANAC, donc les autorités du parc, essayait de convaincre les communautés locales que l'UEM empêchait le développement du tourisme pour créer un ressentiment envers la station. Cette manœuvre permettrait ainsi à l'ANAC de se positionner légalement comme seule autorité législative de l'île en matière de conservation. Finalement, puisque qu'il semblerait que depuis 2011 les réserves de la SBMUEM n'existent plus que sous la RMPPO qui dépend de l'ANAC, cette hypothèse ne semble pas sans fondement même si je manque d'éléments pour l'affirmer ou l'infirmer. Les communautés locales semblent en tout cas persuadées que s'il n'y a pas de tourisme, c'est parce qu'il n'y a pas d'infrastructures adaptées et que la SBMUEM en empêcherait la construction. D'après Joseph Dumbo, président de la station, la construction dans les réserves ne dépend pas de l'UEM mais bien de la loi mozambicaine qui demande une autorisation environnementale avant n'importe quelle construction.

En revanche, Joseph avance aussi que l'ANAC souhaite privatiser l'accès à la recherche pour mettre en place une conservation qui favorise des intérêts économiques, ce qui est en accord avec ce qui a été énoncé précédemment. Un des biais de ma recherche se trouve dans le fait que je n'ai pas pu m'entretenir directement avec les employé•es de l'ANAC ou du RMPPO parce que cela nécessitait un permis de recherche particulier qui est très complexe à obtenir et qui impose beaucoup de conditions sur la propriété de la recherche effectuée (Annexe 8). Cette expérience a tendance à confirmer l'idée avancée par Joseph Dumbo.

La communauté locale semble bloquée dans un système compliqué : elle ne sait pas si celui-ci agit vraiment dans l'intérêt des *nativos* ou si la préservation des écosystèmes (pour la station elle-même ou pour le tourisme dans le PNM) est plus importante. L'exploitation des ressources naturelles est alors redéfinie par les acteur•ices de la conservation sans tenir compte des préoccupations, besoins et pratiques locaux. Une analyse par le prisme de la justice environnementale permet de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans cette confrontation.

PARTIE 3 : RESULTATS DE L'ANALYSE ET DISCUSSION

Cette dernière partie vise à analyser les informations obtenues sur le terrain au regard du cadre théorique de la justice environnementale, pour comprendre comment les communautés de KaNyaka vivent avec la conservation mais aussi quelles aspirations celle-ci crée ou modifie.

Chapitre 5. La situation de KaNyaka analysée au prisme de la justice environnementale

La communauté obtient des contreparties financières et matérielles de la part des autorités de la conservation en compensation des impacts causés par les aires marines protégées sur leur vie quotidienne. En revanche, ces compensations demandent des procédures complexes et leur accès n'est pas garanti. De plus, si les positions de la SBMUEM et de la RMPPO reflètent une volonté de redonner aux communautés des capacités d'actions, la réalité montre des mécanismes procéduraux contrôlés et descendants. Enfin, la communauté se voit dépossédée de son avenir, alors dicté par les instances de conservations et les multiples couches juridiques, ce qui participe entre autres à marginaliser son pouvoir coutumier.

5.1 Bénéficiaire matériellement de la conservation

Le mécanisme de compensation principal de la conservation à KaNyaka est celui de la taxe des réserves. C'est le seul outil monétaire qui permet aux communautés de bénéficier directement de la conservation, fournissant ainsi une situation analysable par la justice distributive.

5.1.1 Le conseil de développement communautaire et la taxe des réserves

Dans un premier temps, l'argent issu de la taxe est reversé à une instance particulière qui se nomme le *Conselho de desenvolvimento comunitário* [Conseil de développement communautaire] (CDC). Les membres de ce conseil sont élus par la communauté. L'argent de la taxe se matérialise en un chèque reçu chaque année, censé alimenter des projets en lien avec l'environnement et/ou améliorer les conditions de vie.

Le CDC a notamment acheté un bateau spécialement pour rapatrier les *nativos* de l'île décédés sur le continent ; il a construit des infrastructures sportives pour les jeunes de l'île et il a aussi organisé des événements sportifs (Ent. Joaquim). Les projets actuels du CDC concernent un point particulier : l'accès à l'eau potable. Depuis quatre ans, le conseil installe des pompes à eau manuelles sur l'île et cherche à créer un système centralisé à partir de réserves d'eau de pluie qui pourraient redistribuer l'eau à la communauté (Ent. Martim).

En ce sens, on observe donc bien une volonté de compenser une distribution inégale des maux et bienfaits de l'environnement à travers un mécanisme général, directement inscrit dans la justice distributive, et qui englobe toute la communauté

Cependant, ce pilier de la justice environnementale ne peut être compris seul et il est nécessaire de comprendre comment l'accès aux ressources, mis en place par le CDC, est organisé. Lors de

mes entretiens beaucoup d'enquêté•es m'ont dit ne pas connaître le CDC ou encore ne pas être d'accord avec celui-ci, voire ont accusé ses membres de voler l'argent (Ent. Olivio Vasco).

Il est alors important de questionner comment a lieu l'accès à ces objets compensatoires. Tout d'abord, tout le monde n'est pas au courant de l'existence de ce mécanisme de redistribution ni même des objets qu'il a permis d'installer. Ainsi, si les gens ne savent pas qu'ils peuvent bénéficier d'eau potable depuis ces pompes, ils ne vont pas aller les utiliser et donc vont se retrouver injustement impacté•es. La mobilisation de la notion d'accès doit considérer les relations matérielles et techniques mais aussi les relations sociales empruntent de dynamiques de pouvoir, incorporées au sein des flux qui permettent finalement de jouir d'une ressource ou d'une situation donnée (Ribot & Peluso, 2003). Or, les réunions du CDC ont toutes lieu à Vila, et tout le monde n'y habite pas ou ne peut s'y rendre facilement ; en conséquence, certaines parties de la communauté ne peuvent pas entendre parler de ces initiatives.

De plus, ce mécanisme est issu de la taxe des réserves dont les impacts dûs aux restrictions d'accès aux ressources naturelles touchent majoritairement les pêcheurs et agricultrices, pourtant aucun des projets réalisés ne les cible directement. De plus, la majorité des pêcheurs vivent à Farol et la majorité des agricultrices sont à l'intérieur des terres ; par conséquent, on observe une très mauvaise redistribution qui ne participe pas à rendre une situation inégalitaire plus juste mais qui au contraire reproduit ces mêmes inégalités. La conservation valide ou renforce ainsi des injustices déjà existantes (parfois en plus d'en créer de nouvelles) (Martin et al., 2013). L'application de la redistribution dans le cas de KaNyaka ne peut donc pas être considérée comme satisfaisant pleinement les principes de la justice environnementale.

Enfin, le fait que beaucoup d'enquêté•s ne savent pas que l'argent du CDC provient de la taxe des réserves participe à invisibiliser l'argument environnemental de la justice. En somme, cette forme de justice tend à être déconnectée des relations que les communautés entretiennent avec leur environnement, et se retrouve tout à fait dissociée du rôle de la justice environnementale.

5.1.2 Les projets directement en lien avec une compensation environnementale

Il existe des projets qui ont pour objectifs de compenser directement les acteur•ices impacté•es par la réglementation de la conservation. C'est le cas du projet en lien avec le CCP sur le don de filets.

Les pêcheurs de l'île achètent leur matériel directement sur l'île, or les réglementations mises en place sur la taille des filets les contraignent : ils doivent en posséder une plus grande

diversité, adaptée pour chaque zone et/ou espèce, et doivent également les changer fréquemment au gré des modifications de la réglementation. Le projet AMA, qui donne les filets, permet de compenser directement cet impact. Pourtant, ce projet n'a eu lieu qu'une seule fois, ne fournissant qu'un seul filet aux quelques personnes qui ont pu en bénéficier. La redistribution est alors injuste par rapport à ce qui est créé par la conservation à la fois en termes d'accès - comme dans la situation précédente – et en termes de redistribution juste aux vues des conséquences engendrées. Ce genre de projet a même tendance à alimenter des tensions entre ceux qui en bénéficient et ceux qui n'en bénéficient pas (Bontempi et al., 2023).

Le projet des fours à gaz et électricité en revanche semble plus juste, puisqu'il s'adapte aux revenus des boulangères, et plus environnemental car il vient directement substituer le comportement interdit, à savoir la coupe de bois. En revanche, il crée une dépendance à l'électricité et aussi à l'argent puisque les personnes sont obligées d'acheter la bouteille de gaz. De plus, on pourrait argumenter que la redistribution se fait plus sous la forme de commodités qu'autre chose, et elle reste tout de même très demandeuse en matière de ressources économiques mais aussi en matière de maintenance dans le temps. Cette forme de redistribution reconfigure les modèles de subsistance au profit des logiques marchandes qu'elle promeut (Fairhead et al., 2012). Une nouvelle forme de dépendance est alors créée, mais cette fois-ci à travers des ressources monétaires.

Nous avons mentionné des formes de compensation qui existent mais nous pouvons également mettre en lumière celles qui manquent. C'est le cas par exemple du problème des bateaux pour lequel il n'y a aucune compensation en terme de carburant ou même de bateau directement, pour accéder aux sites de pêches déplacés par la RMPPO. Cette reconfiguration des sites et de leur accessibilité physique pourrait notamment créer de la compétition pour les sites les plus proches et alimenter des conflits en lien avec de la défense territoriale participant à une redéfinition des frontières marines (Durrenberger & Pálsson, 1987).

Actuellement, beaucoup de pratiques sont encore situées dans les zones de protection parce que la présence de la RMPPO n'est pas encore complètement établie. Par contre, on peut se demander comment sera la situation une fois la réserve bel et bien implantée et connue précisément des communautés locales.

5.2 L'inclusion des communautés dans les processus de gouvernance

Le CCP représente la meilleure opportunité pour les pêcheurs d'être entendus par les autorités gouvernementales et de la conservation, et représente ainsi le meilleur outil pour analyser la justice procédurale. Les procédures liées à la conservation sont quant à elles dépourvues d'une prise en compte des communautés locales, et témoignent de différentes dynamiques de pouvoir.

5.2.1 Une participation au sein de dynamiques institutionnelles complexes

Le CCP possède un statut juridique légal qui lui permet d'être entendu par l'administration du district ou encore l'IDPPE. Les autorités de la RMPPO et de la SBMUEM sont également présentes à certaines réunions du CCP qui constituent des opportunités de discussion. Quand bien même ces espaces de discussions existent, le CCP semble plus fonctionner comme un centre d'information plutôt que comme un espace de décision. Dans la réunion du CCP à laquelle j'ai assisté, les discussions n'ont pas abouti à une modification des règles mais uniquement à une consultation et une désapprobation de celles-ci. Le président peut faire remonter ces désaccords, mais encore faudrait-il savoir à qui. En effet, l'organisation politique du Mozambique multiplie les instances gouvernementales, rendant la communication complexe. Si le président remonte les dires du CCP à l'autorité maritime ou l'IDPPE, rien ne nous garantit qu'ils atteindront les niveaux décisionnels réels. En ce sens, la gestion participative qu'offre le CCP est en réalité instrumentalisée pour prétendre accorder une forme de pouvoir à la communauté sans pour autant le faire réellement.

L'efficacité de la gouvernance participative au sein de la RMPPO est aussi remise en cause de par son fonctionnement transfrontalier et multi-institutionnel complexe. Alors que la participation est déjà très marginalisée sur KaNyaka, il faut rappeler que l'île ne représente qu'une petite partie de l'aire de conservation et qu'ainsi son poids est faible dans la gouvernance. La compréhension des procédés gouvernementaux exacts de la RMPPO et ses ramifications nécessiterait un travail à part entière. Néanmoins, la simple connaissance de leur existence est suffisante pour avancer cet argument.

Si la RMPPO avance l'acceptation d'une demande communautaire, il y a la possibilité que d'autres communautés demandent elles aussi une même forme de compensation. C'est notamment ce qui a pu se passer au parc Krueger en Afrique du Sud où les autorités ont mis en place une politique de restitution des terres en 1994 qui a notamment participé à replacer la partie nord du parc sous la juridiction des communautés Makulele. Ce principe de redistribution s'est arrêté en 2004 parce que plusieurs communautés commençaient elles aussi à demander

une restitution. Les autorités du parc se sont rendu compte que cette organisation ne les avantagait pas, et elles se sont alors rabattues sur des mécanismes de compensation monétaire (Cock & Fig, 2000; Dressler et al., 2010, p. 13). Il n'est d'ailleurs pas impossible que cette situation connue ait participé à éloigner les options de restitution des terres au sein des aires protégées d'Afrique.

Par ailleurs, réfléchir uniquement au niveau local de la gouvernance des ressources naturelles sans prendre en compte les dynamiques institutionnelles qui les traversent est inutile (Agrawal & Gibson, 1999). Penser la justice procédurale est certes extrêmement complexe mais elle est aussi extrêmement évidente dans la mesure où la participation des communautés locales dans des institutions aussi opaques ne peut qu'être diluée. On pourrait alors mentionner la nomination récente du PNM-PZHI au patrimoine mondial de l'humanité, où la participation des communautés est désormais contrainte par ce nouveau statut.

5.2.2 La place des communautés dans la conservation menée à KaNyaka

Les formes de participation comme celles avancées par le CCP assurent que les populations dépendantes des ressources naturelles possèdent des droits et des responsabilités quant à leur gouvernance, mais elles produisent aussi des approches qui privilégient la conservation et facilitent l'appauvrissement des communautés (Dressler et al., 2010, p. 17) Pour les autorités de la conservation, la dimension participative du CCP est complètement ignorée ou au contraire manipulée pour atteindre ses propres objectifs. En effet, les interactions de la SBMUEM et de la RMPPO avec le CCP s'inscrivent dans deux axes: la réglementation et la surveillance.

Le CCP offre une opportunité de regrouper les membres de la communauté ; la conservation sur KaNyaka mobilise donc le conseil pour diffuser ses règles sur les filets, les espèces interdites ou même les réserves. Mais ces moments d'instructions ne sont pas là pour permettre aux communautés de s'y opposer : à la place, la RMPPO met plutôt en place une « boîte à suggestions » à l'IDPPE où les pêcheurs peuvent déposer un papier avec leur avis.

Cette forme de mobilisation du CCP est également très ancrée dans la justice de reconnaissance. Les autorités de la conservation parlent uniquement en portugais alors que toutes les réunions du CCP ont lieu en changana, la langue la plus parlée sur l'île, et qui est aussi une langue essentiellement orale que la plupart des gens ne savent pas écrire. Même si le portugais est appris à l'école, beaucoup de pêcheurs n'ont pas continué à pratiquer son écriture. Accorder une participation par l'écriture dans le cas de KaNyaka semble donc inutile et revient presque à ne pas en donner du tout.

De plus, tous les pêcheurs n'assistent pas aux réunions du CCP, ce qui témoigne de l'existence de dynamiques complexes. Ce sont principalement les propriétaires de bateaux qui y participent mais aussi ceux qui peuvent se permettre de manquer un séjour de pêche. La pêche garantit la subsistance des communautés et elle dépend de facteurs temporels qui résident principalement dans les périodes de marée ou dans la météo. Si la réunion du CCP a lieu lors de conditions parfaites, tous les pêcheurs ne peuvent pas se permettre de rater cette opportunité. Le modèle de réunions des CCP n'est donc pas très juste. De la même manière, un pêcheur m'a dit qu'il ratait toujours les réunions du CCP parce qu'il n'avait pas de montre et n'arrivait donc jamais à l'heure (Ent. Fernando). Enfin, les *maguevas* et les pêcheuses de crabes n'assistent pas aux réunions du CCP bien qu'elles représentent un pan important de la société de KaNyaka. Leur omission dans les processus de décision relève à la fois de la justice procédurale, témoignant de rapports de pouvoir différenciés par le genre, et de la justice de reconnaissance, où les procédures en place ne prennent pas en compte la spécificité de l'organisation sociale autour des ressources naturelles de KaNyaka.

Le CCP est également l'occasion de participer à la surveillance de la pêche illégale, mais cette surveillance ne bénéficie qu'au gouvernement et à ses instances de gestion de la pêche et de la conservation. Entraîner les pêcheurs dans la surveillance revient à bénéficier de main d'œuvre gratuite mais aussi à exploiter les conflits existants entre les pêcheurs sur les sites de pêche. Ainsi la conservation vient retirer les sites de pêche de la communauté et lui demande ensuite de les surveiller. Cette logique s'inscrit directement dans la théorie des communs où les sites de pêches deviennent des biens exclusifs et rivaux qui dévoilent des groupes d'intérêt qui s'opposent (Campbell, 2007). Les communautés de KaNyaka finissent alors par dénoncer les pêcheurs de Costa do Sol et de Machangulo qui sont tout autant impactés par les restrictions de la RMPPO. Cette dénonciation participe à un narratif parfois poussé par des gestionnaires, selon lequel la disparition des ressources dépendrait principalement d'une « mauvaise » pêche des communautés (Thiann-Bo, 2021). Même quand les enquêtés déclarent une situation d'injustice face aux pêcheurs de Machangulo ou de Costa do Sol par exemple, parce que ceux-ci n'ont pas la même réglementation, leurs frustrations ne touchent jamais les autorités de conservation qui sont pourtant les premiers porte-étendards des réglementations. La RMPPO et les aires protégées en générale se présentent alors comme des instruments qui enveniment des conflits sociaux entre les groupes (West et al., 2006).

Aussi, la communauté de KaNyaka ne connaît pas l'existence du parc dont elle fait partie et n'a participé en rien à l'élaboration de la zone de protection, ce qui participe de fait à exclure les

communautés des procédures, et témoignent d'injustices procédurales. Cette absence des communautés dans le processus démontre un « *ocean grabbing* » ou « accaparement marin » qui est défini comme : « la dépossession ou l'appropriation de l'usage, du contrôle ou de l'accès à l'espace océanique ou à ses ressources au détriment des utilisateurs antérieurs, des titulaires de droits ou des habitants » (Bennett et al., 2015, p. 62). Cette dépossession participe alors aussi à des injustices de reconnaissances où le rôle historique des communautés dans la gestion de leurs ressources naturelles est invisibilisé, et où les valeurs culturelles qui peuvent exister en lien avec cette gestion ne sont pas considérées.

5.3 Prendre en compte les fonctionnements locaux ou imposer une « bonne » vision

5.3.1 Une gestion des ressources qui exclue le fonctionnement local

KaNyaka possède un *regulo*, c'est-à-dire un chef coutumier, qui est présenté aux touristes (dont moi) comme le roi de l'île. Jusqu'à présent, la présence du *regulo* a été volontairement omise dans l'écriture de ce mémoire pour refléter la baisse de l'importance de son pouvoir. Le rôle du *regulo* repose avant tout sur l'organisation des rites culturels en lien par exemple avec le décès ou la célébration d'une nouvelle construction, mais il repose aussi sur la gestion des conflits. Or, les conflits en lien avec la pêche qui étaient auparavant réglés par le *regulo* sont désormais dans les mains des autorités « compétentes » c'est-à-dire l'autorité maritime, l'IDPPE, la police côtière ou encore le tribunal.

Ces conflits sont directement liés à la conservation présente sur l'île car ils proviennent majoritairement des règles instaurées par celle-ci mais aussi parce qu'elle y a directement installé ses propres acteur•ices. C'est le cas de Vicente qui est devenu une figure de plus en plus importante sur l'île, jusqu'à devenir la personne contact en cas de problème ou conflit en lien avec les ressources naturelles. Ce modèle de la conservation a donc participé à substituer le *regulo*, ce qui relève de la justice de reconnaissance au sein de la justice environnementale, où la conservation a participé à faire disparaître un fonctionnement coutumier et a exclu des procédures un rôle au pouvoir normalement important. Lors de notre échange avec Miguel Gonçalves, directeur du parc de Maputo, celui-ci avait reconnu avoir des problèmes avec le *regulo* de Machangulo avec qui le parc n'arrivait pas à s'entendre. Cette expérience a peut-être participé à exclure le *regulo* de KaNyaka des pratiques de la RMPPO.

Un autre exemple particulièrement parlant mêlant justice distributive et justice de reconnaissance est la situation du marché aux poissons de l'île. Même si la création de ce marché n'est pas une décision officiellement mise en place par la RMPPO ou la SBMUEM, on

pourrait toutefois faire valoir qu'elle relève du gouvernement et l'ANAC – organisme qui gère (entre-autres) la RMPPO - en fait partie. De plus, 80% de la taxe des réserves revient directement au gouvernement donc il n'est pas impossible que l'argent mobilisé pour la construction de ce marché provienne de ce mécanisme distributif.

La construction de ce marché témoigne d'une absence de prise en compte des fonctionnements locaux. Sur le papier, le marché aux poissons permettrait de centraliser la vente et d'offrir une opportunité à toutes les *maguevas* d'être vues et mobilisées, que ce soit par les habitant•es de l'île, les visiteur•euses de Maputo ou encore les touristes. Seulement, la plupart des *maguevas* mobilisent des systèmes de réfrigération pour garder le poisson le plus frais possible, or ces systèmes ne sont pas présents au marché aux poissons, ce qui démontre un manque de consultation des *maguevas*. De plus, il m'a été rapporté que le marché aux poissons n'était pas utilisé pour des raisons culturelles, les *maguevas* ne voulant pas l'utiliser tout simplement car ce n'est pas dans leurs habitudes. Ce raisonnement qui m'a été donné uniquement par des hommes s'inscrit dans la justice de reconnaissance parce qu'il reconnaît que l'installation ne fonctionne pas car il n'y a pas eu de considération des fonctionnements locaux. Cependant, il tend aussi à dévaloriser le savoir des femmes et le besoin de les consulter, en fournissant une explication trop simple qui évite de fait de s'intéresser aux demandes qu'elles pourraient avoir.

Ce genre de mécanismes se retrouve aussi dans les programmes d'action sur les mangroves où beaucoup d'individus ne sont pas consultés sur l'interdiction de l'exploitation de ce bois alors même qu'ils décrivent, pendant les entretiens, avoir une pratique durable basée sur la repousse et une faible utilisation du bois. De plus, ces programmes sont majoritairement financés par des ONG internationales qui témoignent d'objectifs internationaux de la conservation. Ce ne serait pas la première fois que les objectifs internationaux s'immiscent dans les gouvernances locales (Agrawal & Gibson, 1999, p. 637).

5.3.2 La conservation comme « meilleur » modèle venu d'ailleurs

La dimension internationale de la conservation suppose l'application d'un modèle détaché des conceptions, besoins et opportunités locaux. Par conséquent, la reconnaissance des savoirs et des expériences locales pour aboutir à une conservation située semble dès le départ être reléguée au second plan. L'application des lignes directrices fournies par l'UICN dans la création de la RMPPO (cf. Chapitre 4) reflète de fait un lissage du monde vers une conception homogène de la nature et de la culture où « Les aires protégées sont les dispositifs matériels et discursifs dont

les institutions et les discours de développement et de conservation refont le monde » (West et al., 2006, p. 256).

L'importation d'un modèle repose aussi sur l'utilisation des savoirs scientifiques pour redéfinir les ressources naturelles. Les formations, conférences et brochures réalisées principalement par la SBMUEM témoignent d'une hiérarchie des savoirs où la mobilisation de la biologie marine comme science reconnue participe à fixer les scientifiques dans cette catégorie de « celle•eux qui savent le mieux » (Niner et al., 2024, p. 6). La présence historique de la SBMUEM sur l'île témoigne de l'ancienneté de cette hiérarchisation. J'ai été étonnée d'entendre, lorsque j'ai demandé pourquoi il y a moins de poissons aujourd'hui, que c'était à cause des changements climatiques (cf. Chapitre 2) mais qu'on ne sache pas m'expliquer exactement ce en quoi cela consistait. Même si les *nativos* admettent qu'ils voient ces changements climatiques, cela semble dû aux enseignements de la SBMUEM et non pas d'une conclusion qui leur appartient.

Enfin, le modèle apporté par la conservation transfrontalière du PNM-PZHI qui met le tourisme au centre des priorités (cf. Chapitre 4) participe également à remplacer des modes de subsistances locales et à redéfinir les ressources naturelles. La pêche à KaNyaka est culturelle (cf. Chapitre 3), or le modèle touristique que le PNM-PZHI souhaite mettre en place vise activement à remplacer cette pêche, qui est vue comme destructrice (Ent. Aloisio). Dès lors, la montée du tourisme mais aussi des aspirations qui y sont liées participent à remplacer petit à petit des pratiques culturelles au profit de logiques marchandes. Les ressources naturelles disparaissent peu à peu et les communautés ne veulent plus en dépendre, mais elles encouragent parallèlement et inconsciemment une nouvelle dépendance à des logiques marchandes et financières (Fairhead et al., 2012; Thompson, 2022; West et al., 2006) Les ressources naturelles se transforment en un capital naturel spectaculaire et attirant permettant de générer du tourisme et dont leur préservation entraîne une nouvelle forme d'exploitation (Thompson, 2022).

En conclusion, la compensation des impacts environnementaux tend à être réalisée de manière injuste car tous les groupes sociaux ne sont pas reconnus, la conservation parvient à prendre le dessus sur des accès historiques et des décisions communautaires en contribuant à une homogénéisation du monde, en partie soutenue par le peu de redistributions monétaires et matérielles effectuées par les mécanismes de la conservation. Les ressources naturelles et leur gestion sont empêtrées dans des dynamiques de pouvoir et d'accès qui sont reproduites au sein d'une redéfinition de l'exploitation des ressources naturelles basé sur l'extraction, délaissé au profit d'une exposition et d'une mise en vitrine de la nature pour attirer le tourisme.

Chapitre 6 : Aller plus loin : réflexions sur l'avenir des communautés.

Ce dernier chapitre est né de réflexions que j'ai développées au cours de mon passage sur le terrain. Elles naissent avant tout d'un jugement normatif de la situation de par ma position de touriste, européenne et pleine de « bonnes intentions ». Ces réflexions portent aussi sur les capacités d'actions des communautés et leurs futurs possibles, notamment dans la perspective du projet BRIDGES.

6.1 Écotourisme : leurre ou espoir

Pendant que je réalisais un entretien avec un groupe de pêcheuses de crabes et palourdes, une touriste est venue s'intéresser à la scène. Elle parlait uniquement anglais, a demandé à voir le seau rempli de crabes que les pêcheuses avaient ramené et n'a pas attendu de réponse avant de s'en saisir. Je me souviens m'être sentie surprise et choquée par cette scène que l'on pourrait qualifier de violente. Elle s'est ensuite dirigée vers moi et avec le même ton condescendant dans la voix m'a demandé « *What are we doing here ? Oh we are drawing and taking notes, interesting* »⁹. Je lui ai répondu que j'étais étudiante et que j'étais en train de mener une recherche avec ces pêcheuses. Elle n'a même pas pris le temps de m'écouter. Je me souviens avoir pensé que les touristes étaient vraiment à la hauteur de leur réputation : désagréables.

Cependant je suis moi aussi une touriste aux yeux de la communauté, et je suis affiliée à ce type d'interactions. Je suis une jeune femme blanche fascinée par la beauté de l'île, curieuse de discuter avec ses communautés et résidant au camping du coin. Ma position en tant que chercheuse, bien que plusieurs fois renégociée, n'a jamais pris autant de place que celle de touriste générée par la situation. Par exemple, une fois lorsque je me rendais avec Flavio vers la station de biologie marine, je prenais des photos de la plage quand il a rigolé en disant « vous les Européens vous aimez vraiment les plages ». Dans ces moments-là, je me rappelle que ma fascination pour l'environnement naturel et social n'est pas vue comme ancrée dans ma recherche mais correspond aux mêmes fascinations que les touristes européens et/ou blancs.

Je pourrais dire que sur l'île, le tourisme redéfinit l'identité en plus de redéfinir les ressources naturelles et leur gestion. Le tourisme participe à représenter les visiteur•euses blanc•hes et européen•nes comme des opportunités qui mèneront à ne plus exploiter les ressources (*sur l'alternative à l'exploitation offerte par la conservation, se référer au Chapitre 4*). J'irai même plus loin en disant que pour certaines personnes le tourisme représente une leur espoir.

⁹ « Oh mais qu'est ce qui se passe ici ? Ça dessine et ça prend des notes, intéressant » [traduction personnelle]

Sur l'île, le tourisme n'a jamais été très stable ni très important même pendant la période où l'hôtel Pestana était ouvert (cf. Chapitre 3), pourtant cette activité m'a été présentée comme la « bonne » et la seule solution. La conservation participe à cet espoir en valorisant le capital naturel expressément pour cette raison (Casimiro et al., 2023). Elle présente aussi une version du tourisme « parfaite » par l'écotourisme où les écosystèmes sont protégés et la subsistance des communautés est assurée. Mais l'écotourisme est un leurre : atteindre cet équilibre dépend de facteurs, comme le capital naturel ou culturel, qui sont trop indépendants des actions mises en place malgré l'intérêt qu'ils représenteraient pour le tourisme (Thompson, 2022).

Le Mozambique possède déjà de très belles plages à Vilankulo, Tete, Tofo et Bazaruto qui rivalisent avec KaNyaka et lorsque les touristes cherchent à visiter une île, ils ont tendance à visiter *Ilha do Moçambique* située au nord du pays et qui présente des avantages culturels beaucoup plus importants, comme des ruines issues de la colonisation portugaise et des pratiques traditionnelles mieux préservées, où les communautés locales continuent par exemple de construire leurs propres bateaux selon leurs savoirs traditionnels (Com.perso Mickaël), ce qui n'est plus le cas sur KaNyaka.

Les habitant•es de KaNyaka font peser l'absence de tourisme sur le manque d'infrastructures, mais peu d'entre elle•eux mentionnent le fait que beaucoup d'infrastructures ont fermé parce qu'il n'y avait pas assez de touristes. L'écotourisme est aussi un moyen d'intégrer les communautés dans la préservation de l'environnement (Thompson, 2022), mais sur l'île l'absence de dispositifs participatifs et de communication empêche les communautés d'avoir toutes les clés sur le fonctionnement de l'écotourisme, et elles passent alors plus de temps à mettre en place des dispositifs touristiques plutôt qu'à préserver l'environnement. Le meilleur exemple pour moi est celui du *Ross-Ramos Camp* un camping situé à Ribjwene qui jette tous ses déchets devant son entrée. Il ne participe pas à préserver l'environnement et concentre avant tout ses bénéfices en fournissant aux touristes des produits en plastiques importés et une grande diversité de nourriture qui crée plus de choix et ravit les touristes, peu importe si il va falloir s'en débarrasser ensuite.

Sur KaNyaka l'écotourisme n'aide personne. Mais alors que les autorités de la réserve marine partielle de Ponta do Ouro peuvent se tourner vers les autres zones touristiques qu'elle comprend, les habitant•es de KaNyaka investissent tout leur argent dans l'illusion de ce futur que le tourisme et l'écotourisme promettent.

6.2 Nourrir des aspirations pour former des futurs communs

6.2.1 Se saisir des opportunités...

Beaucoup d'habitant•es de Vila ont pour projet la construction d'un *lodge*. Certain•es l'ont même déjà commencé (Ent. Masta, Ent. Francisca). J'ai visité quatre de ces *lodges* construits et tenus par les membres de la communauté. Ils prennent tous la même forme et sont composés d'un espace commun, d'une cuisine partagée et de quatre à cinq chambres possédant toutes salle de bain, lit double et climatisation (Annexe 7, photo 22). Cette disposition n'est pas sans rappeler celle de *Manico Camp*, logement important de l'île tenu par des propriétaires sud-africain•es où j'ai résidé pendant mon séjour.

Les habitant•es se saisissent donc des opportunités offertes par la conservation en terme de tourisme pour effectuer par leurs propres moyens cette transition vers une indépendance de la pêche. Cela n'est pas sans rappeler le terme de « *Capacity to aspire* » que l'on pourrait traduire par « Capacité à nourrir des aspirations », d'Arjun Appadurai. Il la définit comme : « une capacité culturelle — en particulier chez les plus démunis —, [qui] pourrait constituer un allié naturel de la logique de développement tournée vers l'avenir ; et les plus démunis pourraient ainsi trouver les ressources nécessaires pour remettre en cause et transformer les conditions de leur propre pauvreté » (Appadurai, 2004, p. 59).

Cette capacité à nourrir des aspirations se présente comme un moyen pour les communautés de se saisir directement des discours de la conservation et de les transformer pour atteindre un futur désirable commun basé sur le tourisme, où les communautés ne subissent plus les décisions prises mais se les réapproprient. Penser à travers cette capacité permet de penser une forme d'indépendance des communautés envers les processus descendants de gestion ou de décision. À travers le prisme de la justice environnementale, cette capacité met en avant une communauté qui pourrait « se faire justice elle-même ».

En revanche, même si cette réflexion est intéressante, elle ne doit pas négliger la force des dynamiques issues de la globalisation comme le néolibéralisme, la centralisation ou la discrimination.

Bien que les habitant•es se soient saisi des opportunités offertes par le tourisme pour construire des *lodges* et investir dans un projet économique, iels ne savent pas comment promouvoir leurs logements car iels ne possèdent pas les codes de la communication, de la publicité ou tout simplement du commerce qui structurent l'opportunité dont ils cherchent à se saisir. Les procédés issues de la globalisation participent à restructurer les espaces où les communautés

ont de plus en plus de mal à distinguer les mécanismes locaux dont elles peuvent se saisir, et ceux issus de la globalisation (Brenner, 1999).

6.2.2 ...pour se construire un futur

L'appropriation commune par les communautés des opportunités offertes par le tourisme témoigne de la volonté de fabriquer un futur collectif.

La fabrique du futur ou « *futuring* » est définie comme : “L’identification, la création et la dissémination d’images du futur formant la possibilité d’un espace d’action, promulguant ainsi des relations entre le passé, le présent et le futur » (Oomen et al., 2022).

À KaNyaka, le tourisme est facilement caractérisé comme opportunité grâce aux discours donnés par les associations touristiques de l’île et par les autorités de la conservation. Ces discours créent un imaginaire collectif sur les bénéfices possibles et constituent un espoir de développement économique et social. Or, cet imaginaire est confirmé par plusieurs situations historiques et actuelles. La majorité des enquêté•es se souvient de l’hôtel Pestana comme d’une époque abondante en terme d’emploi et de bénéfices économiques, qui attesterait de l’efficacité du tourisme. Par ailleurs, la situation actuelle marquée par la disparition des ressources halieutiques, la baisse de l’emploi et l’augmentation du coût de la vie correspond aussi à une faible affluence des touristes. Cela participe à confirmer un imaginaire du tourisme qui serait important, avantageux et optimiste. Enfin, les discours sur le futur fournis par la conservation guident des attentes, permettent la mise en forme de structure et encouragent l’innovation (Borup et al., dans Oomen et al., 2022), ce qui participerait à expliquer la forme que prennent les infrastructures touristiques mises en place par la communauté.

Je pense que cette situation permet de comprendre pourquoi ma présence sur le terrain a parfois pu susciter des demandes de compensation monétaire. Je représente un imaginaire associé aux bénéfices économiques et au développement, dont les membres des communautés cherchent à se saisir. Je me souviens d’une fois où je me rendais seule à un entretien et une femme est venue me chercher, m’a attrapée par le bras et m’a dit « Mon mari est pêcheur ! C’est un grand pêcheur venez lui parler ! ». Je pense qu’elle avait entendu parler de ma présence et puisqu’elle pouvait m’offrir ce que je recherchais, elle pensait peut-être que moi je pourrais lui offrir ce qu’elle voulait. Beaucoup d’enquêté•es ont eu cette attitude de m’aider et m’accueillir à notre première rencontre puis de me demander de faire la promotion de leurs logements auprès d’autres touristes, d’investir dans leurs projets ou de leur acheter à manger.

Bien sûr il est possible que cela n'ait absolument rien à voir, mais l'endroit sur lequel j'ai travaillé n'a jamais été traité historiquement, donc il est impossible de savoir si ces interactions sont culturellement ancrées ou modifiées par la fabrique du futur. Je suis moi-même habituée en tant qu'Européenne à ces formes de relations et d'échanges de services pour compensation monétaire, donc il est possible que j'ai compris la situation au regard de ce que j'ai toujours connu.

La volonté des communautés de se construire un futur hors des instances de négociations de la gestion des ressources naturelles, à travers le tourisme par exemple, m'invite à me questionner sur les programmes participatifs que souhaite mettre en place le projet BRIDGES au sein des communautés de la RMPPPO.

6.3 Avenir de la participation communautaire : le projet BRIDGES

Le projet BRIDGES, et plus particulièrement le projet ciblé « Co-construction » dans lequel mon stage s'inscrit, cherche à mettre en place des ateliers participatifs pour créer un espace de dialogue entre les membres des communautés locales et les acteur•ices économiques et politiques, dont le personnel de la conservation. Cependant, dans le cadre du Mozambique où le modèle de la participation repose en réalité sur la consultation, je me demande à quel point ces ateliers vont participer à reproduire ces mêmes dynamiques, et constituer une fois de plus un espace que les communautés ne pourront pas s'approprier et dont elles devront rester en marge.

À KaNyaka la situation est en plein changement, puisque ce n'est que depuis quelques années que la RMPPPO est réellement investie sur l'île. En ce sens, je ne pense pas que l'organisation d'ateliers participatifs à KaNyaka soit suffisante pour réellement témoigner de la difficulté de la situation et aller vers une gestion égalitaire des ressources environnementales. En revanche, je pense que la mise en place d'un observatoire local peut être très intéressante, dans la mesure où elle implique les populations concernées dans la collecte des données et organise un dialogue entre les différents acteurs de la gestion et du territoire (Duvail et al., 2017, p. 357). Cela permettrait de corriger certaines injustices environnementales issues de caractéristiques procédurales ou de reconnaissance. En effet, l'observateur•ice en tant que membre de la communauté connaît son fonctionnement, et peut ainsi proposer des modes de gestion ou de participation spécifiques qui lui correspondent. La coopération avec un•e chercheur•euse permet une meilleure compréhension des procédures institutionnelles dont iel fait partie.

Le choix des membres de la communauté dans les ateliers participatifs ou en tant qu'observateur•ice doit se faire en prenant en considération les dynamiques de pouvoirs existantes au sein de la communauté. Dans le cas de KaNyaka, il ne semble pas recommandé de mobiliser les président•es du CCP ou de l'association des *maguevas* qui possèdent déjà un monopole sur l'information et sur les espaces décisionnels. Par contre, Masta (un nom dérivé de *Master* [Maître]) peut être un bon choix dans la mesure où il est très respecté par la communauté, de par le temps qu'il a passé dans les mines d'Afrique du Sud et le choix qu'il a fait de revenir pratiquer la pêche sur l'île en achetant un bateau avec l'argent de son licenciement.

La mobilisation d'ateliers participatifs est très intéressante pour la recherche mais il ne faut pas oublier que si le projet échoue, c'est aussi l'espoir d'une communauté qui s'envole et l'échec d'une nouvelle tentative communautaire. Ainsi, je suis curieuse des actions qui vont être menées par le projet BRIDGES au Mozambique et j'espère qu'elles seront respectueuses des savoirs, expériences et besoins locaux.

Ce chapitre montre ainsi que la gestion des ressources naturelles est traversée d'aspects de reconfiguration identitaire. La réattribution de ces ressources participe à redéfinir les communautés en elles-mêmes face aux injustices environnementales. À KaNyaka, la réponse à ces injustices semble provenir d'une inscription des communautés à la marge des dispositifs communautaires, au profit d'initiatives individuelles notamment incarnées par le tourisme.

Conclusion

Dans une volonté d'observer les contraintes imposées par la conservation marine dans un contexte local, cette étude a été menée auprès des communautés de KaNyaka afin de comprendre en quoi la conservation marine sur l'île de KaNyaka participe à une redéfinition de l'exploitation des ressources naturelles par les acteurs de la région et comment elle rend visibles des dynamiques pouvant faire appel à la justice environnementale. Pour répondre à cette question, la conservation marine a été analysée au regard des politiques environnementales du Mozambique, du rôle de la station de biologie marine de l'Université Eduardo Mondlane (SBMUEM), ainsi que celui de la réserve marine partielle de Ponta do Ouro (RMPPO)

L'exploitation des ressources marines est avant tout délimitée par le cadre juridique mozambicain et son organisme communautaire : le CCP (*Conselho comunitário da pesca*), qui

définit les relations qu'ont les pêcheurs avec leur environnement et entre eux. La conservation incarnée par la station de biologie marine de l'Université Eduardo Mondlane (SBMUEM) et la réserve marine partielle de Ponta do Ouro (RMPPPO) mobilise cette instance communautaire pour pousser à une préservation des ressources naturelles qui priorise une exploitation à des fins scientifiques et touristiques. Face à ces modifications des régimes d'exploitation, les communautés locales ne bénéficient pas de manière égalitaire des maux et bienfaits de l'environnement. De plus, les mesures compensatoires qui visent à atteindre une justice environnementale sont en réalité remplies d'injustices marquées par une redistribution inégale, des systèmes de gouvernance des ressources descendants qui excluent (in)volontairement les communautés des décisions et invisibilisent en partie leurs caractéristiques culturelles spécifiques. En réponse à ces injustices environnementales, les communautés se positionnent à la marge des dispositifs de gestion participatifs ou communautaires des ressources, pour atteindre leurs objectifs individuels en s'investissant personnellement dans le tourisme.

Ce travail participe à documenter la conservation marine et ses impacts en termes de justice environnementale sur l'île de KaNyaka mais fournit également une base documentaire à l'application des ateliers participatifs BRIDGES qui visent à organiser une meilleure gouvernance des ressources naturelles dans l'Océan Indien, sensibles à une meilleure intégration des communautés dans les décisions. Cette réflexion s'inscrit dans une perspective d'application des données recueillies, mais aussi dans la potentielle réalisation d'une thèse sur la justice environnementale au sein de la réserve marine partielle de Ponta do Ouro dans son entièreté.

Soucieuse de poursuivre le travail sur ce sujet, j'ai pleinement conscience qu'il existe des limites inévitables à cette première production qui pourraient sans doute être résolues avec plus de ressources et de temps. Beaucoup de termes mobilisés dans ce mémoire n'ont pas pu être développés à la hauteur de leur complexité, comme « communauté(s) », « (post)-colonisation », « globalisation », « développement » ou encore « néolibéralisme ». La justice climatique n'a également pas été traitée alors qu'elle pose des questions importantes ancrées dans les décisions internationales qui sont impactantes dans le cadre de la conservation à KaNyaka (cf. Chapitre 5). Enfin, le temps de terrain court et la sur-représentation des pêcheurs dans l'échantillonnage ne permettent pas une compréhension suffisante de l'organisation sociale et culturelle, et son impact dans la structuration des activités en lien avec l'exploitation des ressources naturelles. Cela participe à produire paradoxalement une production scientifique trop peu ancrée dans la reconnaissance.

Malgré tout, ce travail pose une pierre supplémentaire vers une meilleure connaissance de l'île, encore trop absente de la littérature. Il permet, je l'espère, de comprendre les bases des mécanismes de la justice environnementale à l'œuvre sur KaNyaka tout en proposant un cadre applicable à d'autres communautés du parc national de Maputo, elles aussi encore méconnues. J'espère ainsi pouvoir continuer à enrichir les études sur le sujet, par exemple à Ponta do Ouro.

Bibliographie :

- A “estranha bolada” que está agitando à Zambézia : Quem estará por trás do milionário negócio de areias pesadas na Praia de Zalala? (2026, mai 18). Integrity Magazine. <https://integritymagazine.co.mz/arquivos/62650>
- Agrawal, A., & Gibson, C. C. (1999). Enchantment and Disenchantment : The Role of Community in Natural Resource Conservation. *World Development*, 27(4), 629-649. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(98\)00161-2](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(98)00161-2)
- Amelot, X. (2013). Cartographie participative pour le développement local et la gestion de l’environnement à Madagascar : Empowerment, impérialisme numérique ou illusion participative ? *L’Information géographique*, 77(4), 47-67. <https://doi.org/10.3917/lig.774.0047>
- ANAC. (2010). Plano de Gestão da Reserva Especial de Maputo. <https://www.anac.gov.mz/en/bio-arquivo/#1497448182496-fd9193a1-cb54>
- ANAC. (2011). Plano de Maneio da Reserva Marinha Parcial da Ponta do Ouro. <https://www.anac.gov.mz/en/bio-arquivo/#1497448182496-fd9193a1-cb54>
- Appadurai, A. (2004). The Capacity to Aspire : Culture and the Terms of Recognition. In V. Rao & M. Walton (Éds.), *Culture and public action* (Vij, p. 59-84). Stanford University Press.
- Aubertin, C., Pinton, F., & Rodary, E. (2011). Introduction : Sustainable development, A New Age for Conservation ? In *Protected Areas, Sustainable Land ?* (p. 1-12). Ashgate Publishing.
- Bandeira, S. O., Paula e Silva, R., Paula, J., Macia, A., & Et., A. (2002). Marine Biological Research in Mozambique : Past, Present and Future. *AMBIO: A Journal of the Human Environment*. <https://doi.org/10.1579/0044-7447-31.7.606>
- Beaud, S., & Weber, F. (2003). *Guide de l’enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques* (Nouv. éd). Éd. la Découverte.
- Belaidi, N. (2016). La paix par la coopération environnementale, un nouveau modèle de conservation ? : Étude des aires transfrontalières en Afrique australe. *Afrique contemporaine*, 257(1), 129-143. <https://doi.org/10.3917/afco.257.0129>

- Bennett, N. J., Govan, H., & Satterfield, T. (2015). Ocean grabbing. *Marine Policy*, 57, 61-68.
<https://doi.org/10.1016/j.marpol.2015.03.026>
- Berthod, J. (2021). Pêcheurs artisanaux en AMP : Gardiens de la biodiversité ou des frontières maritimes ? (San Andrés, Colombie). *Vertigo*, 21-1.
<https://doi.org/10.4000/vertigo.30463>
- Blanchon, D., Moreau, S., & Veyret, Y. (2009). Comprendre et construire la justice environnementale: *Annales de géographie*, n° 665-666(1), 35-60.
<https://doi.org/10.3917/ag.665.0035>
- Bontempi, A., Venturi, P., Del Bene, D., Scheidel, A., Zaldo-Aubanell, Q., & Zaragoza, R. M. (2023). Conflict and conservation : On the role of protected areas for environmental justice. *Global Environmental Change*, 82, 102740.
<https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2023.102740>
- Book, F. (2012). Possible impacts of a marine protected area on the artisanal fisheries on Inhaca Island, Mozambique [Mémoire de licence]. Institutionen för biologi och miljövetenskaper.
- Brenner, N. (1999). Beyond State-Centrism? Space, Territoriality, and Geographical Scale in Globalization Studies. *Theory and Society*, 28(1), 39-78.
- Campbell, L. M. (2007). Local Conservation Practice and Global Discourse : A Political Ecology of Sea Turtle Conservation. *Annals of the Association of American Geographers*, 97(2), 313-334. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8306.2007.00538.x>
- Capaina, N. (2026). Gestão sustentável dos recursos pesqueiros. In *Pescando pescadores para o desenvolvimento* (p. 159-195). Ethale Publishing.
- Casimiro, D., Ventura, M. A., Botelho, A. Z., & Guerreiro, J. (2023). Ecotourism in Marine Protected Areas as a tool to valuate natural capital and enhance good marine governance : A review. *Frontiers in Marine Science*, 9.
<https://doi.org/10.3389/fmars.2022.1002677>
- Cock, J., & Fig, D. (2000). From colonial to community based conservation : Environmental justice and the national parks of South Africa. *Society in Transition*, 31(1), 22-35.
<https://doi.org/10.1080/21528586.2000.10419008>

- de Boer, W. F., van Schie, A. M. P., Jocene, D. F., Mabote, A. B. P., & Guissamulo, A. (2001). The Impact of Artisanal Fishery on a Tropical Intertidal Benthic Fish Community. *Environmental Biology of Fishes*, 61(2), 213-229. <https://doi.org/10.1023/A:1011043510100>
- Decreto de criacao da ANAC, 11/2011, Conselho de Ministros (2011).
- Decreto de Regulamento da Pesca Marítima (REPMAR), 89/2020, Conselho de Ministros (2020).
- Dressler, W., Büscher, B., Schoon, M., Brockington, D., Hayes, T., Kull, C. A., McCarthy, J., & Shrestha, K. (2010). From hope to crisis and back again? A critical history of the global CBNRM narrative. *Environmental Conservation*, 37(1), 5-15. <https://doi.org/10.1017/S0376892910000044>
- Dudley, N. (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. IUCN.
- Durrenberger, E. P., & Pálsson, G. (1987). ownership at sea : Fishing territories and access to sea resources. *American Ethnologist*, 14(3), 508-522. <https://doi.org/10.1525/ae.1987.14.3.02a00060>
- Duvail, S., Paul, J.-L., Hamerlynck, O., Majule, A., Nyingi, W. D., Mwakalinga, A., & Kindinda, K. H. (2017). Recherches participatives en Tanzanie : Un observatoire local pour un dialogue autour de la gestion des territoires et de l'eau. *Natures Sciences Sociétés*, 25(4), 347-359. <https://doi.org/10.1051/nss/2018002>
- Estação de Biologia Marítima da Inhaca. (s. d.). Artigos Científicos – Estação de Biologia Marítima da Inhaca. Consulté 19 juin 2026, à l'adresse <https://www.ebmi.uem.mz/artigos-cientificos-3/>
- Estran. (s. d.). In Larousse. Consulté <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/estran/31219>
- Fairhead, J., Leach, M., & Scoones, I. (2012). Green Grabbing : A new appropriation of nature? *The Journal of Peasant Studies*, 39(2), 237-261. <https://doi.org/10.1080/03066150.2012.671770>

- Gove, D. Z. (1997). Integrated Administration of the Coastal Zone of the Island of Inhaca. In C. G. Lundin & O. Lindén (Éds.), *Proceedings of the National Workshop on Integrated Coastal Zone Management in Mozambique* (World Bank, p. 90-98).
- Home—Peace Parks Foundation. (s. d.). Consulté 21 juin 2026, à l'adresse <https://www.peaceparks.org/>
- Jérôme, L. (2008). L'anthropologie à l'épreuve de la décolonisation de la recherche dans les études autochtones : Un terrain politique en contexte atikamekw. *Anthropologie et Sociétés*, 32(3), 179-196. <https://doi.org/10.7202/029723ar>
- Larrère, C. (2009). La justice environnementale. *Multitudes*, 36(1), 156-162. <https://doi.org/10.3917/mult.036.0156>
- Lei de Terras, N° 19/97 (1997).
- Lei do Ambiente, N° 20/97 (1997).
- Martin, A., Coolsaet, B., Corbera, E., Dawson, N. M., Fraser, J. A., Lehmann, I., & Rodriguez, I. (2016). Justice and conservation : The need to incorporate recognition. *Biological Conservation*, 197, 254-261. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2016.03.021>
- Martin, A., McGuire, S., & Sullivan, S. (2013). Global environmental justice and biodiversity conservation. *The Geographical Journal*, 179(2), 122-131. <https://doi.org/10.1111/geoj.12018>
- Mazé, C., Dahou, T., Ragueneau, O., Danto, A., Mariat-Roy, E., Raimonet, M., & Weisbein, J. (2017). Knowledge and power in integrated coastal management. For a political anthropology of the sea combined with the sciences of the marine environment. *Comptes Rendus. Géoscience*, 349(6-7), 359-368. <https://doi.org/10.1016/j.crte.2017.09.008>
- Mignolo, W. (2011). *The darker side of Western modernity : Global futures, decolonial options*. Duke University Press.
- Niner, H. J., Wilson, D., Hoareau, K., Strand, M., Whittingham, J., McGarry, D., Erinosh, B., Ibrahim, S., Tshiningayamwe, S., Febrica, S., Lancaster, A. M. S. N., & Prokic, M. (2024). Reflections on the past, present, and potential futures of knowledge hierarchies

- in ocean biodiversity governance research. *Frontiers in Marine Science*, 11. <https://doi.org/10.3389/fmars.2024.1347494>
- Oomen, J., Hoffman, J., & Hajer, M. A. (2022). Techniques of futuring : On how imagined futures become socially performative. *European Journal of Social Theory*, 25(2), 252-270. <https://doi.org/10.1177/1368431020988826>
- Peet, R., & Watts, M. (1996). Introduction. In *Liberation Ecologies. Environnement, Development, Social Movements*. (1st ed.). New York : Routledge.
- PEPR BRIDGES : Pêche et biodiversité dans l’océan Indien. (s. d.). PEPR BRIDGES. Consulté 20 juin 2026, à l’adresse <https://www.bridges-wio.com/fr/>
- Pinton, F., & Roué, M. (2007). Diversité biologique, diversité culturelle : Enjeux autour des savoirs locaux. In J. Loyat (Éd.), *Écosystèmes et sociétés, concevoir une recherche pour un développement durable* (p. 159-162). Quae/IRD Éditions.
- Ponta do Ouro Partial Marine Reserve—Peace Parks Foundation. (2019, juillet 19). <https://www.peaceparks.org/parks/ponta-do-ouro-partial-marine-reserve/>
- Ramoni-Perazzi, J., Orlandoni-Merli, G., Soto-Werschitz, A., Crescenzi, D., Munissa, D., Gonca, G., Mazuze, G., Alberto, M., Bernardini, N., Camale, N., Nanvonamuquitxo, S., Attore, F., Nicosia, E., Fuca Mapanga, S., & Ramoni-Perazzi, P. (2026). Socioeconomics of Artisanal Fishery and Shellfish Collection in Mozambique : A Gender Perspective from Inhaca Island. *Sustainability*, 18(578), 1-19. <https://doi.org/https://doi.org/10.3390/su18020578>
- Reyes, N., Garineaud, C., & Chlous, F. (2018). Défis scientifiques et sociaux de l’anthropologie maritime. *Revue d’ethnoécologie*, (13). <https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.3485>
- Ribot, J. C., & Peluso, N. L. (2003). A Theory of Access*. *Rural Sociology*, 68(2), 153-181. <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.2003.tb00133.x>
- Rodary, E. (2019). L’apartheid et l’animal : Vers une politique de la connectivité. Wildproject.
- Ros, N. (2024). What is blue colonialism ? PEACE & SECURITY – PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES *EuroMediterranean Journal of International Law and International Relations*, (12). https://doi.org/https://doi.org/10.25267/Paix_secur_int.2024.i12.1203

- Rungo, Z. A. (2021). PESCA ARTESANAL DA BAÍA DE INHAMBANE: Mares: Revista de Geografia e Etnociências, 3(1), 17-28.
- Schlosberg, D. (2004). Reconceiving Environmental Justice : Global Movements And Political Theories. Environmental Politics, 13(3), 517-540. <https://doi.org/10.1080/0964401042000229025>
- Séguin, A.-M., & Apparicio, P. (2013). Justice environnementale. Cahiers de géographie du Québec, 57(161), 211. <https://doi.org/10.7202/1024901ar>
- Smith, L. T. (2012). Decolonizing methodologies : Research and indigenous peoples (Second edition). Zed.
- Sriskandarajah, N., & Givá, N. (2014). Innovations for institutional change towards adaptive co-management of human inhabited National Park in Mozambique.
- Symons, K. (2017). Trans-frontier Conservation and the Neoliberalisation of Nature : The Case of the Ponta do Ouro Partial Marine Reserve, Mozambique. University of Edinburgh.
- Thiann-Bo, M. (2019). Tensions entre justice environnementale et justice sociale en société postcoloniale : Le cas du risque requin. VertigO. La revue internationale en sciences de l'environnement, (19-1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.24299>
- Thiann-Bo, M. (2021). Justice environnementale et participation : Retour sur les principes de justice des personnes enquêtées à La Réunion. Revue juridique de l'Océan Indien, 31, 141-154.
- Thompson, B. S. (2022). Ecotourism anywhere? The lure of ecotourism and the need to scrutinize the potential competitiveness of ecotourism developments. Tourism Management, 92, 104568. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2022.104568>
- UICN. (2025). Candidature au patrimoine mondial—Évaluation technique de l'IUCN (Parc national de Maputo-ID N° 914bis; p. 19-30).
- Universidade Eduardo Mondlane. (s. d.-a). Historial – Estação de Biologia Marítima da Inhaca. Consulté 16 juin 2026, à l'adresse <https://www.ebmi.uem.mz/historial/>
- Universidade Eduardo Mondlane. (s. d.-b). Historial – Universidade Eduardo Mondlane. Consulté 20 juin 2026, à l'adresse <https://uem.mz/historial/>

Vedar. (s. d.). In Michaelis On-Line. Consulté 20 juin 2026, à l'adresse
<https://michaelis.uol.com.br/escolar-frances/busca/portugues-frances/vedar/>

West, P., Igoe, J., & Brockington, D. (2006). Parks and Peoples : The Social Impact of Protected Areas. *Annual Review of Anthropology*, 35(Volume 35, 2006), 251-277.
<https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.35.081705.123308>

Table des annexes :

Annexe 1 : Liste et présentation des enquêté•es cité•es dans le mémoire	2
Annexe 2 : Grilles d’entretien	3
Annexe 3 : Fond de carte pour la cartographie participative	6
Annexe 4 : Extrait du tableau réalisé pour l’analyse horizontale	7
Annexe 5 : Cartes participatives réalisées	8
Annexe 6 : Exemple de retranscription d’entretien.....	10
Annexe 7 : Photos	12
Annexe 8 : Extrait du permis demandé par l’ANAC	14

Annexe 1 : Liste et présentation des enquêtés cités dans le mémoire

Adão Joaquim V. : Pêcheur au filet (Saco)

Alma : Magueva (Vila)

Aloisio : Président d'Aotuka (Asso.tourisme)

Emilia : Boulangère (Farol)

Fernando : Pêcheur à la ligne et au filet (Vila)

Fernão N. : Pêcheur à ligne, au filet et à l'*arrasto*. A pêché en Afrique du Sud (Vila)

Flavio N. : Guide et informateur

Francisca : Epicière, propriétaire d'un four et lodge (Vila)

Heitor Co. : Plongeur pêcheur (Farole)

Joaquim : Transport touristique (Vila)

Jorge N. : Pêcheur, *ranger* de la SBMUEM (Vila)

José Antonio M. : Pêcheur à la ligne, au filet et *arrasto* (Farole)

Léopoldina : Juriste de l'environnement mozambicaine, membre d'une ONG sur la justice environnementale (Maputo)

Martim : Président du CDC (Vila)

Masta : Pêcheur à la ligne, président de l'association des guides, ancien mineur en Afrique du Sud (Vila)

Mauricio Co. : Pêcheur à la ligne et au filet, Président CCP (Farole)

Mickaël : Touriste français rencontré sur le ferry en direction de KaNyaka (Maputo)

Nina : Pêcheuse de crabes (Vila)

Nino : Directeur de l'autorité maritime (Vila)

Ofelia : Magueva (Vila)

Olivio Vasco : Pêcheur au filet (Farol)

Sebastião : Plongeur pêcheur (Farol)

Salomão João Ca. : Pêcheur à la ligne et au filet, secrétaire du CCP

Vinicius Erico : Pêcheur au filet (Saco)

Annexe 2 : Grilles d'entretien

1^{ère} grille d'entretien		
Thèmes	Mots-clés	Exemples de questions
Thème 1 : Occupation professionnelle	Activités, description, matériel, évolution	Quel activité exercez-vous ? Depuis combien de temps ? En quoi ça consiste ? Où est ce que vous pêchez ? Avec quel bateau et quel matériel ? Avez-vous remarqué un changement dans le temps concernant votre activité ?
Thème 2 : Organisation du CCP	CCP, participation, fonctionnement	Êtes-vous membre de la CCP ? ➔ Qu'est-ce que cela implique pour vous ? Est-ce que vous avez besoin d'une licence ? A quelle fréquence vous réunissez vous avec la CCP ? Que savez-vous de son fonctionnement ? et de sa création ? Pourquoi vous n'êtes pas membre de la CCP ? Que connaissez-vous de la CCP ?

		Avez-vous déjà assister à une réunion ?
Thème 3 : Fonctionnement de KaNyala	Origine géographique, évolution, famille, île, développement	Êtes-vous originaire d’Inhaca ? ➔ SI NON, depuis combien de temps y résidez-vous ? Pourquoi avoir choisi d’y habiter ? Quel(s) activité(s) exerçait votre famille ? (<i>comprendre pourquoi avoir repris l’activité ou non</i>), Que pensez-vous de l’île en général ? Qu’est ce qui fait la prospérité (ou non) de l’île selon vous ? Comment s’est transformé l’île ces dernières années selon vous ? Est-ce que vous pensez qu’elle est accessible depuis Maputo ?
Thème 4 : Rôle du parc national de Maputo	Conservation, Réserve marine partielle de Ponta do Ouro, participation, évolution, opinions	Bénéficiez-vous d’aide de la part du parc national de Maputo ? Est-ce que l’administration du parc est fortement présente sur l’île ? Dans la CCP ?

		Est-ce que vous connaissez l'existence du parc ? A quelle fréquence recevez-vous des informations de la part du parc ? Comment recevez-vous ces informations ? Que pensez-vous de l'existence du parc ? Aviez-vous été mis au courant de sa création ? étiez-vous d'accord avec cette création ? A quoi sert le parc selon vous ? Vous a-t-on déjà expliqué les missions du parc ? Que pensez-vous de ces missions ?
--	--	--

2^{ème} grille d'entretien :

Accès à la mer :

- Quand sortir au mer ? (quand on l'a)
- (heures & distances)
- Où sont les réserves / zones de pêche interdites ?
- Seul pêcheurs qui accèdent à la mer ?

↑

Comment se repère une fois en mer

Pêche :

- Type de pêche (ligne, filet, arcuso)
- Bateau ou non ? espèces de poissons
- Où trouver le matériel ?
- CCP ou association ?

Environnement :

- Action de sensibilisation à l'environnement ?
- Opinion sur les réserves (Veda aussi)
- Interactions avec le parc ou l'UEM ?
- Quels causes de la ↓ du nbr de poissons ?

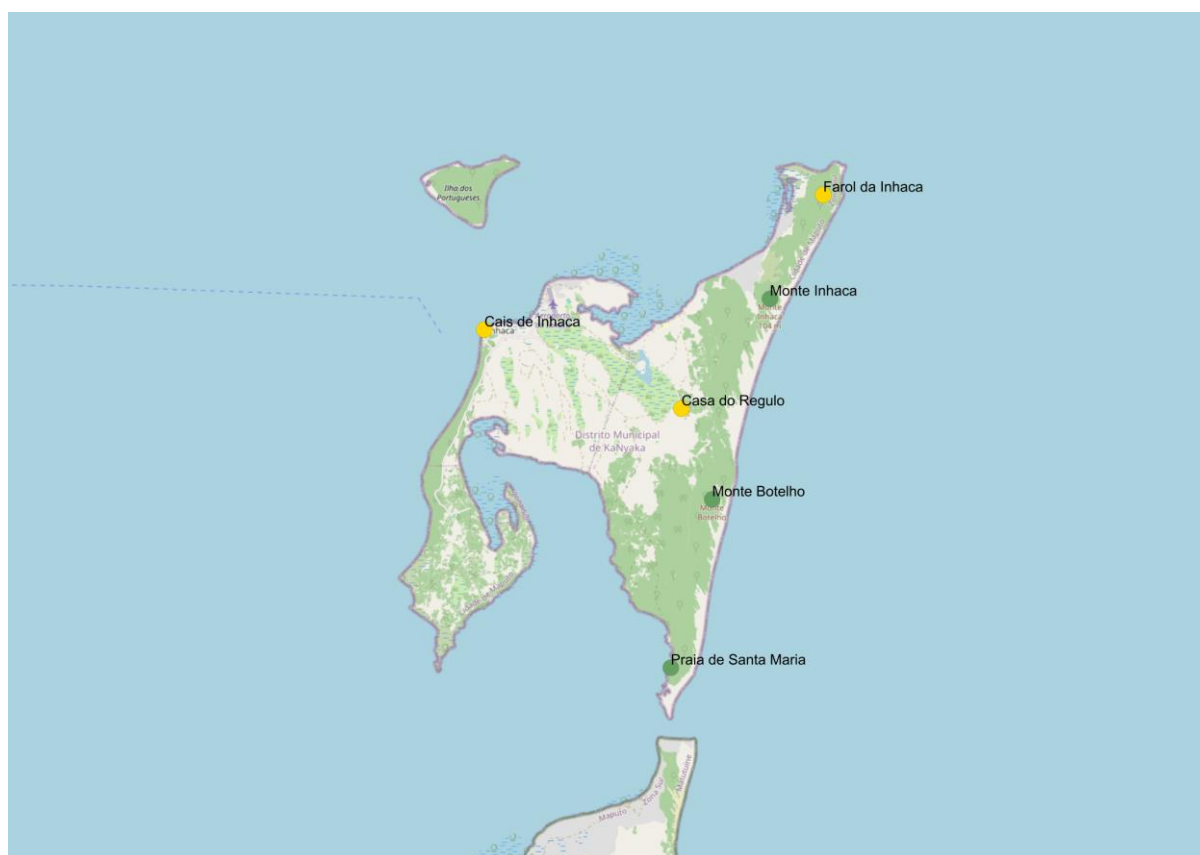
Activité de la communauté :

- Qu'est ce qu'elle souhaite ?
- perspectives d'action ? tourisme ?
- souhaite participer après dans la protection de la nature ?

Sur UEM / Parc :

- Projet AMIA w/ Ashuka
- Connaissent l'emplacement des réserves ?
- Tensions entre UEM et ANAC ?

Annexe 3 : Fond de carte pour la cartographie participative



Réalisé sur QGIS par Inès DUQUESNOY à partir des données d'OpenStreetMap

Annexe 4 : Extrait du tableau réalisé pour l'analyse horizontale

ID	Nom	Profil	Zone	Pratiques
1	Marcos Co.	Pêcheur, CCP, Chef de quartier	Farole	X
2	Adriana	Magueia	Farole	Vend du poisson
3	Ademir	Pêcheur	Farole	X
4	Maurício Co.	Pêcheur, Président CCP	Farole	Pêche à la ligne et au filet, 2p
5	Pedro N.	Pêcheur	Vila	X
6	Isaura +3	Pêcheuse de crabes	Vila	Pêche au crabe et crustacées. Apprentissage de mère en fille. Consomme ce qu'elle ne vend pas
7	Juliana	Employée à la municipalité	Vila	X
8	Isidro	Administrateur de l'île	Vila	Pêche géré administrativement par le secteur économique de l'île renvoyant à l'IDDPE
9	Nino	Directeur de l'autorité maritime	Vila	X
10	Carlo	Pêcheur	Vila	Pêche au filet, avant à la ligne 10 sur le bateau sans attribution des rôles
11	Aldina & Leontina	Magueia, Présidente asso magueias	Vila	Vendent en moyenne 10kg de poisson par jour, le jeudi et le dimanche au marché de poissons de Maputo
12	Ofelia	Magueia	Vila	Vend chez elle ou sur la plage, utilise son congélateur personnel ou des glaçons
13	Sipho	Regulo	Inguane	Représente le gouvernement local, gère le conflit (le gouvernement interdit, le régulo vit avec)
14	Masta	Pêcheur, Président asso guides	Vila	
15	Afonso	Pêcheur, Travail avec Masta	Vila	Pêche à la ligne, 7p
16	Armando Ca.	Pêcheur, membre de l'IDDPE	Vila	Pêche en fin de semaine en dehors de ses horaires de travail, a pied à la ligne
17	Alma	Magueia	Vila	Envoi le poisson pour la vente à Maputo, vend sur l'île de temps en temps, utilise son congélateur personnel ou des glaçons. Vend entre 2 et 5kg de poissons par jour
18	Aurora	Magueia	Vila	Vend à Maputo, sur l'île, aux restaurants, Vend en moyenne 40 à 50kg de poissons par jour, garde une partie pour manger
19	Vinicius Erico	Pêcheur	Saco	Pêche au filet 2m, 4p
20	Elo	Pêcheur	Saco	Pêche aux filets avec mailles différentes, 3p
21	Adão Joaquim V.	Pêcheur	Saco	Pêche au filet, à pied, 2p avec son frère
22	Aldo	Responsable du transport	Vila	Trajet à Maputo au matin tout les jours de lundi à vendredi (sauf férié), 1 bateau par jour
23	Sandro Bernardo R.	Pêcheur	Vila	Pêche à la ligne, à pied, seul ou à plusieurs
24	Jorge N.	Pêcheur, fiscal de l'UEM	Vila	Pêche à la ligne et aux filets (différentes tailles selon zones et poissons), à pied et embarqué, 6 à 10p (filet)
25	Felicia	Magueia	Vila	Vend à Vila ou sinon à Maputo par le bateau à voile, achète tout les poissons, les conserve au frais chez elle, a commencer a <i>guevar</i> par nécessité
26	Fernão N.	Pêcheur	Vila	A pêché en Afrique du Sud, pêche à la ligne-filet-arraché (arrasto) embarqué, 6p
27	Roberto	Pêcheur	Vila	Pêche à la ligne, embarqué, 8p (plutôt jeunes)
28	Joseph Dumbo	Directeur de la station marine	Nhaquene	X
29	Sebastião	Plongeur pêcheur	Farole	Pêche en plongée, à la ligne et arrasto, 4 à 6p (plongée), 2p (ligne, pied)
30	Sole Jatsung Ca.	Pêcheur, secrétaire du CCP	Vila	Pêche à la ligne, au filet, embarqué et à pied
31	Alfóiso	Président d'Aotuka (Asso tourisme)	Vila	Organise des activités, met en place des infrastructures pour faciliter le tourisme. faire du Saco avec Vila et Inuane un centre culturel, commerce à faible impact.

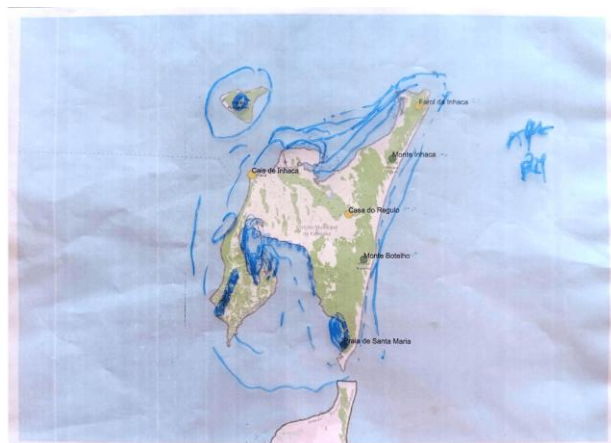
Annexe 5 : Cartes participatives réalisées



Carte part. 1 : Armando Ca.



Carte part. 2 : Alberto Co.



Carte part. 3 : Joseph Dumbo



Carte part. 4 : Masta



Carte part. 5 : Sebastião



Carte part. 6 : Heitor



Carte part. 7 : Salomão João Ca.



Carte part. 8 : Vinicius Erico

Annexe 6 : Exemple de retranscription d'entretien

Entretien avec Masta (020426)

Pêcheur à la ligne, propriétaire de son bateau, président de l'association des guides touristiques. Ancien mineur en Afrique du Sud.

Réalisé sur la plage de Vila au retour de Masta de 2 jours de pêche.

*Masta est un surnom, c'est une prononciation de «*Master*» qui témoigne d'une reconnaissance par la communauté

Transcrit avec noScribe vers. 0.6.2. |Durée : 00 : 38:49

ID: Você trabalha com a Associação de Flávio também?

M: Sim, eu estou na Associação dos Pescadores. Sou Presidente dos Vias Turísticas.

ID: A Associação dos Pescadores é a mesma coisa que...

M: Tem outro Presidente da Associação dos Pescadores.

ID: Esse é a CCP? Ah sim, Mateus. Ele é presidente.

M: Estou numa outra Associação de Pesca. Mas eu sou Presidente da Associação dos Guias. Guias Turísticas.

ID : Fazer dois, são um guia e um pescador?

M: Sim, quando não tem turista, eu vou para a pesca.

ID: Acompanhar o turismo da pesca?

M: Sim, acompanhar o turismo da pesca, sim.

ID: Turismo estrangeiro, África do sul ?

M : Internacional e nacionais.

ID : E tem um barco ?

M : Sim do associação da pesca

ID : Ah de uma associação de pescadores mais não esta a CCP ?

M : Não, não está a CCP

ID : Como se chama ?

M: É uma associação de ex-mineiros, pessoas que trabalharam nas ruínas na Africa do Sul. Depois criaram uma associação. Então eles fizeram um projeto da pesca.

ID: Ok. Mas você está a pescar aqui em Inhaca? Na Alto Mar ?

M: Sim, aqui na Inhaca. Na Alto Mar, sim. Por isso o peixe é essa que está a sair.

ID: Ok. Há quanto tempo foi parte desta associação?

M: Já foi quatro anos.

ID: Há quanto tempo ser um pescador?

M: Dos guias, sou eu que criei.

ID: Ah dos guias. E de pescador?

M: De pescador sou também fundador. De associação porque eu também trabalhei lá. Então quando fizemos fazer projetos vieram ter comigo.

ID: Ok.

M: Sim. Sou influenciador, sou muito conhecido. Faço as coisas acontecerem. Então o governo confia em mim, a população confia em mim.

ID: Ah, o governo também?

M: Sim, confia em mim. Quando há alguma coisa eles me chamam, organizam isto, isto, isto. Eu dou planos com a minha experiência.

ID: Como autoridade marítima, como município?

M: No município também temos uma ligação.

Annexe 7 : Photos



Photo 12 : Bâtiment de l'IDPPE. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026 à KaNyaka



Photo 13 : Préservation des anzois. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026 à KaNyaka



Photo 14 : Technique de capture de crabe. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka



Photo 15 : Ancien restaurant *Arvina*. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka



Photo 16 : parcelle de patate douce blanche. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka



Photo 17 : Enclos des cochons. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka



Photo 18 : Centre commercial Pamela. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka



Photo 19 : Kiosque de la taxe des réserves. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka



Photo 20 : Station de biologie marine de l'Université Eduardo Mondlane. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka



Photo 21 : rangers de la SBMUEM à la journée internationale des droits des travailleur•euses. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka



Photo 22 : Chambre d'hôte de Francisca. Prise par Inès Duquesnoy, en 2026, à KaNyaka

Annexe 8 : Extrait du permis demandé par l'ANAC



REPÚBLICA DE MOÇAMBIQUE

MINISTÉRIO DA AGRICULTURA, AMBIENTE E PESCAS

ADMINISTRAÇÃO NACIONAL DAS ÁREAS DE CONSERVAÇÃO

Requerimento de Credencial para investigação nas Áreas de Conservação de Moçambique
Este requerimento deve ser preenchido na totalidade e devolvido para o seguinte endereço: <i>Administração Nacional das Áreas de Conservação</i> Rua da Resistência nº1747, 8º Andar, Maputo Mozambique Tel: +258 21 302362 geral@anac.gov.mz
Se, por qualquer razão, qualquer informação exigida neste requerimento não puder ser divulgada, é necessário dar uma razão/motivo. O requerente poderá anexar quaisquer documentos adicionais sempre que o julgar necessário. No entanto, é responsabilidade do requerente garantir que a sequência de anexos corresponde à sequência de informação exigida pela ficha de requerimento. Os requerimentos que não estiverem correctamente preenchidos <u>não serão processados.</u> O processo de emissão da credencial será tratado dentro de um prazo de 30 dias a partir da data de recepção da presente ficha e a credencial terá a validade de um (1) ano. O pedido da autorização para fazer a pesquisa <u>não garante que seja autorizado e que a decisão é definitiva,</u> no qual em caso de não ser aceite pode voltar a ser submetido um outro pedido numa outra altura.

Condições Aplicáveis a este Requerimento para a Credencial de Investigação:

- a) Todos os requerentes autorizados devem aderir às orientações e princípios de pesquisa da Administração Nacional das Áreas de Conservação (ANEXOS 1, 2 e 3 que são partes integrantes do presente requerimento) e nos princípios da Área de Conservação abrangida em particular.
- b) A informação deve ser preenchida directamente na ficha.
- c) A ficha de requerimento preenchida deve ser submetida ao endereço indicado acima com pelo menos 2 meses de antecedência ao início do projecto.
- d) A exportação de espécimes listada nos apêndices da CITES só é permitida após a obtenção prévia de uma licença de exportação das autoridades da CITES de Moçambique, situada no Ministério para Terra e Meio Ambiente. O requerente deve notificar por escrito, e submeter uma cópia da licença de exportação às autoridades da Área de Conservação como as autoridades da Administração Nacional das Áreas de Conservação (ANAC). Sempre que possível, deve depositar-se um espécime idêntico no Museu de História Natural ou no Herbário da Universidade Eduardo Mondlane, em Maputo.**
- e) Deve igualmente prestar-se informação relativa ao herbário/museu (tem de se indicar o número da certidão da espécie e o nome da instituição) para onde foram enviados os espécimes.
- f) A amostra tem por obrigatoriedade, de ser preservadas e conservadas no Museu da História Natural (MHN), requerendo o pesquisador transportar para análises, terá a obrigatoriedade de devolver com o respectivo código de identificação.
- g) Ao se pretender efectuar a pesquisa, deve ser feita antes uma confirmação com a base de dados do MHN e o Centro de Biotecnologia
- h)**
 - i) Importante: A emissão da Credencial apenas será emitida sob a condição que todos os dados e meta-dados, assim como uma cópia dos resultados das pesquisas (sejam publicações, relatórios, etc.) sejam entregue a Administração Nacional das Áreas de Conservação - ANAC logo que estiver disponível. A ANAC se responsabiliza a manter todos os dados e meta-dados nos seus arquivos sem divulgá-los previa autorização por escrito do pesquisador. O pesquisador permanece proprietário de todos os dados e meta-dados recolhidos e produzidos durante a pesquisa. A ANAC poderá utilizar dados e meta-dados apenas para seu uso próprio.
- j) A ANAC e a Área de Conservação não se responsabilizam de nenhuma forma por incidentes a coisas, pessoas e bens que podem acontecer ao pesquisador(s) durante as actividade de pesquisa.
- k) A assinatura do requerimento da Credencial e a sua submissão a ANAC implica automaticamente a aceitação pelo requerente dos pontos acima referidos (a, b, c, d, e, f).

Résumé / Abstract

Sur KaNyaka, ou Ilha Inhaca, île de 42km² située à 3km au large de la capitale mozambicaine Maputo, les 7000 habitant·es dépendent presque intégralement de la pêche. Cette pratique structurante doit se frayer un chemin au milieu des enjeux de conservations portés par la station de biologie marine de l'université Eduardo Mondlane depuis 1961 et par la réserve marine du Parc national de Maputo depuis 2009. L'accès aux ressources menacées de l'Océan Indien se voit donc compliqué par ces dispositifs de conservation et par le changement climatique, qui conduisent à des restrictions autour des pratiques de pêche alors même que la population doit pluraliser ses moyens de subsistance. Ces dispositifs visent à remplir des objectifs institutionnels, fixés par une législation environnementale et s'incarnant dans le développement de l'écotourisme et de la recherche scientifique. Cependant, ces objectifs ne tiennent pas compte des réalités des communautés sur place, et les habitant·es de ces zones ne tirent alors que très peu d'avantages des dispositifs de conservation et de leurs retombées. Ce travail cherche donc à comprendre en quoi la conservation marine sur l'île d'Inhaca participe à une redéfinition de l'exploitation des ressources naturelles par les acteur·ices de la région, et comment cette redéfinition rend visibles des dynamiques pouvant faire appel à la justice environnementale. En s'appuyant sur ce cadre théorique pour analyser les entretiens et les cartes produits sur place, on constate des bénéfices économiques et matériels inégaux, reflétant l'absence de pouvoir décisionnaire de la communauté et de reconnaissance de leurs besoins et expériences. Intégrée malgré elle dans des logiques touristiques transfrontalières et de développement économique motivées par la mondialisation, KaNyaka incarne la nécessité d'une meilleure inclusion des communautés dans la gestion de l'environnement dont elles dépendent.

Mots clés : pêche, conservation, réserves marines, Inhaca, *nativos*, justice environnementale, gouvernance, écotourisme / **Keywords:** *fishing, conservation, marine reserves, Inhaca, natives, environmental justice, governance, ecotourism*

On KaNyaka, or Ilha Inhaca — a 42-square-kilometer island located 3 kilometers off the coast of the Mozambican capital, Maputo — the 7,000 residents depend almost entirely on fishing. This defining livelihood must navigate the conservation challenges carried out by the Eduardo Mondlane University marine biology station since 1961 and by the marine reserve of Maputo National Park since 2009. Access to the Indian Ocean's endangered resources is thus complicated by these conservation measures and by climate change, which lead to restrictions on fishing practices even as the population must diversify its means of subsistence. These measures aim to fulfill institutional objectives, set by environmental legislation and embodied in the development of ecotourism and scientific research. However, these objectives do not take into account the realities of local communities, and the residents of these areas derive very little benefit from the conservation measures and their spillover effects. This study therefore seeks to understand how marine conservation on Inhaca Island is contributing to a redefinition of natural resource use by regional stakeholders, and how this redefinition brings to light dynamics that may call for environmental justice. Using this theoretical framework to analyze the interviews and maps produced on-site, we observe unequal economic and material benefits, reflecting the community's lack of decision-making power and the failure to recognize their needs and experiences. Unwittingly drawn into cross-border tourism and economic development initiatives driven by globalization, KaNyaka exemplifies the need for greater inclusion of communities in the management of the environment on which they depend.